

■ Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties
Demandez notre supplément

Audiovisuel : Jacques Chirac nomme Dominique Baudis président du CSA

DOMINIQUE BAUDIS a été nommé, mercredi 17 janvier, par Jacques Chirac, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, où il succède à Hervé Bourges. Le choix du président de la République, jugé partisan, avait été contesté, à gauche, avant même son annonce. Ancien journaliste, Dominique Baudis, 53 ans, maire UDF de Toulouse, député, président du comité éditorial de *Figaro*, abandonnera tous ses mandats électifs. Notre correspondant à Toulouse, Jean-Paul Besset, dresse le portrait d'un homme libre, virtuose du consensus, fasciné par la politique. Jacques Chirac, Christian Poncelet, président du Sénat, et Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale, ont aussi choisi trois autres membres du CSA, respectivement Yvon Le Bars, Philippe Levrier et Francis Beck.

Lire page 19 et le portrait page 14

Municipales : les listes Zebda

MOTIVÉ-E-S, la liste soutenue par le groupe de rap Zebda, rêve d'arriver en tête de la gauche au premier tour des élections municipales à Toulouse. Magyd Cherfi, le chanteur, y croit : les gens ont « besoin d'air ». Les sondages lui accordent la moitié des intentions de vote qu'ils attribuent à la liste PS-PCF-PRG, mais Motivé-e-s ne cesse de progresser. Elle a invité à Toulouse, le 21 janvier, les listes qui se reconnaissent dans sa démarche, de Chartres à Strasbourg, de Gagny à Mantes-la-Jolie, d'Avignon à Saint-Etienne : gauche « citoyenne », intégration et jeunesse. A Dreux, l'humoriste Dieudonné invoque à la fois Coluche et Zebda pour défendre la France des blacks-blancs-beurs.

Lire page 8

La taxe d'un jour



CATHERINE TASCAS

LA TAXE sur les ordinateurs a fait long feu. Annoncé par M^{me} Tasca, le 15 janvier, ce projet a été enterré le 16 par M. Jospin. Le faux pas de la ministre de la culture tombe mal pour un premier ministre qui veut développer les nouvelles technologies et baisser les impôts.

Lire page 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 118 - 7,50 F



La fin de Kabila, faux libérateur, vrai despote

- Président de la RDC depuis 1997, Laurent-Désiré Kabila a été assassiné mardi à Kinshasa
- Les circonstances de sa mort restent mal élucidées ● Marqué par la corruption et une guerre régionale, le règne du successeur de Mobutu a achevé la décomposition de l'ex-Zaïre

LES PORTE-PAROLE officiels en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) étaient toujours muets mercredi matin 17 janvier au lendemain de l'assassinat du président de la RDC, Laurent-Désiré Kabila. La capitale, Kinshasa, paraissait calme après les tirs entendus dans l'après-midi de mardi autour du palais présidentiel. C'est peu après ces incidents, encore mal élucidés, que le ministre belge des affaires étrangères, Louis Michel, avait annoncé, citant des sources sûres, que Laurent-Désiré Kabila, âgé de 61 ans, « tombeau » de Mobutu Sese Seko il y a près de quatre ans, avait été tué par balles. L'information est confirmée de plusieurs sources, sans qu'on puisse encore fournir beaucoup de précisions. Selon une version, le président Kabila, aux prises avec une rébellion intérieure appuyée par l'Ouganda et le Rwanda, a été tué par l'un de ses gardes du corps. Selon une autre, il a été tué par le vice-ministre de la défense, le colonel Kayemba, lors d'une réunion au cours de laquelle il aurait repro-



ché à celui-ci une situation militaire désastreuse. Le colonel Kayemba aurait ouvert le feu alors que Joseph Kabila, chef d'état-major de l'armée et fils de Laurent-Désiré Kabila, s'apprêtait à l'arrêter. Joseph Kabila aurait été blessé. Ex-chef de rébellion, Laurent-Désiré Kabila est arrivé au pouvoir en mai 1997, chassant du pays le président Mobutu Sese Seko. Au départ aidé par le Rwanda et l'Ouganda, il s'est retourné contre ces deux alliés qui soutiennent depuis 1998 une rébellion intérieure décidée à abattre le régime de Kinshasa. Celui-ci a fait appel, pour se défendre, à l'Angola, au Zimbabwe et à la Namibie. L'assassinat de Laurent-Désiré Kabila intervient alors que le pays, découpé en plusieurs zones de guerre, est en voie de décomposition. Le président Kabila devait participer au sommet franco-africain qui se tient à partir de jeudi, au Cameroun.

Lire nos informations pages 2 et 3, et notre éditorial page 16



ÉTATS-UNIS

Clinton de A à Z

Avec lui, les Américains ont connu une prospérité sans précédent et les Noirs ne se sont jamais sentis aussi bien compris. Un mythe Clinton va-t-il succéder au mythe Kennedy ? Trois jours avant son départ, *Le Monde* revient sur les huit années à la Maison Blanche du premier président enfant du baby-boom. Un bilan en forme d'abécédaire accompagné d'un exceptionnel entretien avec Bill Clinton. Lire notre cahier spécial

Les jolies jumelles américaines qui ont été vendues deux fois via Internet

LONDRES

de notre correspondant

Elles ont vu le jour il y a six petits mois, sous le soleil du Missouri. Elles vivent aujourd'hui sous la pluie, dans le nord du pays de Galles. Mais rien ne dit qu'elles ne retourneront pas bientôt dans leur pays de naissance. Belinda et Kimberley ne sont pas les premiers bébés vendus par leur maman via Internet. Elles sont cependant les seules, à ce jour, à avoir été vendues deux fois. Une fois pour 45 000 francs environ, à un couple américain de San Diego, une seconde fois, pour plus du double, à une famille galloise qui suit monter l'enquête à temps. Et ramener les bébés chez elle, après bien des péripéties.

C'est l'histoire insensée de deux couples quadragénaires qui, par-delà l'Atlantique et par la grâce des « directs » télévisuels, s'insultent et se déchirent depuis quelques jours pour la possession d'une paire de jolies petites jumelles endormies. Richard et Vickie Allen, les Américains, ressemblent étrangement à Judith et Alan Kilshaw, les Gallois. L'une et l'autre famille ont déjà des enfants, deux fils chacune. L'une et l'autre se sont adressées au même « broker »

américain, une intermédiaire nommée Tina Johnson qui fait commerce de nourrissons, via la Toile.

Quand les Gallois Kilshaw achètent les bébés sur leur ordinateur, ils ignorent, jurent-ils, que les petites ont déjà été vendues une fois aux Allen de Californie. Tranda Wecker, leur mère naturelle, a vingt-huit ans, elle a déjà divorcé deux fois et elle tire le diable par la queue comme réceptionniste dans un hôtel de Saint-Louis, au Missouri. Les bébés ont été rapidement remis aux Allen qui les baptisent Kiara et Keyara. Mais voici que, deux mois plus tard, la génitrice revient. Elle veut passer un ultime moment avec ses poupons, « pour leur dire adieu », prétexte-t-elle. Les démarches administratives d'adoption ne sont pas terminées. Richard et Vickie Allen acceptent. Ils ne reverront plus « leurs » petites. Car Judith et Alan Kilshaw, eux aussi, ont payé « leurs » jumelles, rebaptisées Belinda et Kimberley. Les Gallois Kilshaw les récupèrent à San Diego et s'enfuient à toute vitesse, pourchassés verbalement par les Américains Allen. Ils s'arrêtent en Arkansas, où les lois d'adoption sont simples, obtiennent la « régula-

risation » - aujourd'hui légalement contestée par les Allen - de leur... acquisition. Le marathon se poursuivra sept jours durant, en voiture, à travers les Etats-Unis, avec deux bébés prématurés qui toussent sur la banquette arrière. Arrivé à l'aéroport de Londres-Heathrow, avec deux « invitées » porteuses de papiers américains, le couple leur obtient sans difficulté un visa de tourisme de six mois. On en est là. Les Allen ont alerté le FBI et porté plainte pour enlèvement. Ils font valoir que l'adoption en Arkansas n'est pas valable et réclament le retour rapide de « leurs » jumelles.

En Grande-Bretagne, réfugiés dans un hôtel, les Kilshaw sont assiégés par la presse. Et les avocats, qui ont senti la bonne affaire, tournent autour. « Nous n'avons rien fait d'illégal ou de non éthique », plaident les Gallois. Un grand procès se prépare. Un jour, Belinda-Kiara et Kimberley-Keyara raconteront peut-être à leur psy comment, à l'âge de six mois, elles avaient déjà connu trois mères potentielles et deux identités différentes...

Patrice Claude



NOMINATIONS SENSIBLES

Justice et cohabitation

Matignon et l'Élysée sont en conflit sur les postes sensibles de la haute magistrature, au parquet général de Paris et à la chancellerie. Une première série de nominations, qui devait être adoptée par le conseil des ministres du mercredi 17 janvier, a été annulée in extremis. Ce conflit de la cohabitation s'ajoute aux problèmes liés au changement de ministre de la justice. p. 10

POINT DE VUE

Jérusalem : il est urgent d'attendre

par Elie Wiesel

Où que faille, disait le célèbre Rabbi Nahman de Bratzlav, mes pas conduisent à Jérusalem.

Et pourtant. Juif résidant aux Etats-Unis, je me suis longtemps interdit d'intervenir dans les débats intérieurs de l'Etat d'Israël. Ne partageant pas ses tragédies, n'étant pas exposé aux dangers qui menacent sa population et peut-être même son existence, je ne m'arroge pas le droit de le conseiller sur les moyens de les surmonter. Ayant vécu ce que j'ai écrit et écrit ce que j'ai écrit, je crois que mon devoir moral est simplement et inévitablement de l'aider, dans la mesure du possible, à atteindre le bonheur et la stabilité sans entraîner le malheur autour de lui. Et de l'aimer dans la joie aussi bien que dans la tristesse.

Par-delà les frontières, je considère son destin comme étant mien puisque ma mémoire est liée à son histoire. Quant à sa politique, elle me concerne, certes, mais indirectement. Ses exercices

électoraux m'intéressent, ses bévues m'embarrassent, mais n'étant pas citoyen israélien, je n'y participe pas. J'éprouve de la sympathie pour tel politicien et des réserves pour tel autre, mais cela est mon affaire privée ; je n'en parle pas.

Ce comportement me vaut parfois « lettres ouvertes » et articles acerbes de la part de journalistes et intellectuels de gauche ; ils m'en veulent de ne pas protester chaque fois que la police ou l'armée israélienne agissent avec excès envers des Palestiniens civils ou armés. Je ne réponds que rarement. Mes critiques ont leur conception de l'éthique sociale et individuelle et moi la mienne. Moi je leur accorde le droit de critiquer, mais eux nient le mien de m'abstenir.

Lire la suite et le point de vue d'Edward W. Saïd page 15

Elie Wiesel est écrivain, il a obtenu le prix Nobel de la paix en 1986.



FOOTBALL

Les Verts punis

La commission juridique de la Ligue nationale de football a infligé ses premières sanctions, mardi 16 janvier, dans l'affaire des faux passeports de joueurs. Le club de Saint-Etienne a été lourdement condamné : il perd sept points au classement du championnat et son président-délégué, Gérard Soler, est suspendu pour un an. p. 23

International.....	2	Tableau de bord.....	20
France.....	8	Aujourd'hui.....	23
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	26
Carnet.....	12	Culture.....	27
Régions.....	13	Guide culturel.....	29
Horizons.....	14	Kiosque.....	30
Entreprises.....	17	Abonnements.....	30
Communication.....	19	Radio-Télévision.....	31

AFRIQUE L'homme fort du Congo, Laurent-Désiré Kabila, a été tué mardi 16 janvier à Kinshasa, à la veille du sommet France-Afrique de Yaoundé consacré à la mondialisation, où il

était attendu. ● UNE FUSILLADE a éclaté dans l'après-midi aux abords du palais présidentiel. Un aide de camp est ensuite apparu à la télévision pour appeler au calme et annoncer la fer-

meture des frontières terrestres et aériennes. ● LA MORT du dictateur a été annoncée par des sources officielles à Bruxelles, Londres et Washington. ● LAURENT-DÉSIRÉ KABILA avait mis

fin en 1997 à 32 ans de régime Mobutu au Zaïre. Porté au pouvoir par le Rwanda et l'Ouganda, il s'était ensuite retourné contre ses protecteurs. ● SOUTENU par le Zimbabwe, l'Ango-

la et la Namibie, Kabila faisait face à une rébellion appuyée par Kigali et Kampala dans un conflit régional aggravé par la richesse minière du pays. (Lire notre éditorial page 16.)

Laurent-Désiré Kabila a été assassiné à Kinshasa

Attentat commis par l'un de ses gardes du corps ou explication meurtrière avec son ministre de la défense ?
La mort du dictateur congolais risque de relancer la guerre régionale au cœur du continent

LAURENT-DÉSIRÉ Kabila, soixante et un ans, a été assassiné, mardi 16 janvier, au Palais de marbre, la présidence congolaise sur les hauteurs de Kinshasa. Peu après 16 heures locales, une intense fusillade a éclaté aux abords du bâtiment, aussitôt bouclé par des militaires.

Deux versions sur la fin du successeur du maréchal Mobutu au pouvoir depuis le 17 mai 1997 ont été avancées, l'une par le ministre belge des Affaires étrangères, l'autre par un membre de la sécurité rapprochée de Kabila. Selon Louis Michel, à Bruxelles, un garde du corps du chef de l'Etat congolais aurait ouvert le feu sur Kabila, dans des circonstances mal élucidées, le blessant mortellement de deux balles tirées dans le dos et dans la jambe droite. Selon le membre de la sécurité rapprochée, qui a livré son témoignage à l'agence Belga, sous couvert d'anonymat, une explication orageuse sur la conduite de la guerre aurait « mal tourné ». Limogé par Kabila, le vice-ministre de la Défense, le colonel Kayemba, aurait dégainé son arme quand le fils du président congolais, Joseph Kabila, chef d'état-major général de l'armée gouvernementale, aurait

tenté de s'emparer de lui. Le colonel aurait alors abattu le chef de l'Etat et blessé son fils, ensuite évacué par hélicoptère dans un hôpital de Kinshasa.

Dans la soirée de mardi, aucune confirmation officielle de la mort de Laurent-Désiré Kabila, annoncée par des sources diplomatiques à Bruxelles, Paris et Washington, n'est intervenue de la part des autorités congolaises. A la suite de la fusillade, l'aide de camp du président, le colonel Eddy Kapend, était brièvement apparu à la télévision congolaise pour appeler la population au calme et à la « sérénité », annonçant par ailleurs la fermeture des frontières terrestres et aériennes. « Il est interdit de recourir aux armes sans ordre préalable », avait-il ajouté. Vers 20 heures, le ministre de l'Intérieur, Gaëtan Kakudji, a expliqué par le même canal que le président Kabila aurait « ordonné » l'imposition d'un couvre-feu nocturne. Interrogé, hors antenne, sur l'attentat meurtrier révélé depuis Bruxelles, il a répondu : « Les Belges peuvent dire ce qu'ils veulent, je ferai une déclaration plus tard. »

Mercredi matin, après une nuit calme, la radio nationale a ouvert son premier bulletin d'informations



en commentant l'assassinat de... Patrice Lumumba, le père de l'indépendance, éliminé le 17 janvier 1961. « Laurent-Désiré Kabila a décidé de reprendre le flambeau de Lumumba », affirmait un commentaire, apparemment préenregistré pour la commémoration du 40^e anniversaire du héros national. Samedi

dermier, la radio d'Etat s'était montrée tout aussi prémonitrice. Elle affirmait ainsi que « l'année 2001 ne sera pas une année comme les autres, après deux ans et demi d'indignes souffrances vécues quotidiennement par le peuple congolais » depuis le début de la guerre régionale, en août 1998, mobilisant ses audi-

teurs pour « l'assaut final contre les agresseurs ». La veille, le commandant de la Mission d'observation des Nations unies en République démocratique du Congo (Monuc), le général Mountaga Diallo, avait pour sa part mis en garde, dans une déclaration publique, contre « un embrasement généralisé des fronts ».

MENACE SUR KINSHASA

Depuis la reprise de la guerre à grande échelle, début décembre, la situation militaire s'était singulièrement détériorée pour Laurent-Désiré Kabila. La fraction du Rassemblement congolais pour la démocratie (RDC) militairement soutenue par le Rwanda s'était rapprochée de moins de 300 km de Lubumbashi, la capitale de la riche province minière du Katanga et fief du défunt chef de l'Etat. Elle poussait également son avantage au centre, vers les provinces diamantifères du Kasai.

De son côté, implanté dans le nord-est et exerçant une menace directe sur Kinshasa, situé à 600 km en aval du fleuve Congo, le maquis de Jean-Pierre Mbemba s'était également réveillé en lançant des attaques autour de Mbandaka, la ville constituant le principal verrou sur

la voie fluviale vers la capitale. Le jour de la mort de Kabila, Jean-Pierre Mbemba a signé, à Kampala, un accord d'union avec deux petites factions du RDC, appuyées par l'ex-Zaïre, l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila ouvre une phase particulièrement périlleuse. A moins de retirer leurs troupes dans la confusion et d'abandonner le bras de fer régional pour l'hégémonie en Afrique centrale, ils doivent organiser, au plus vite et d'un commun accord, une relève au sein d'un régime qui n'est resté uni que par la terreur exercée par Laurent-Désiré Kabila. Si l'hypothèse d'un attentat commis par l'un de ses gardes du corps se confirmait, attestant l'infiltration de l'entourage le plus proche du défunt chef de l'Etat, une relance immédiate des activités militaires sur tous les fronts deviendrait le scénario le plus vraisemblable.

Stephen Smith

Quarante ans de troubles depuis l'indépendance

- **30 Juin 1960** : l'indépendance est proclamée. Joseph Kasavubu devient président et Patrice Lumumba premier ministre.
- **17 janvier 1961** : Patrice Lumumba, arrêté le 1^{er} décembre par les troupes de Mobutu Sese Seko, est assassiné.
- **24 novembre 1965** : coup d'Etat du général Mobutu.
- **Octobre 1971** : le Congo devient le Zaïre.
- **1977** : le Shaba (ex-Katanga) est envahi par d'anciens « *gendarmes katanga* », opposés à Mobutu. Les sécessionnistes conduits par Moïse Tshombé seront finalement défaits après l'intervention des paras de la Légion étrangère.
- **1993** : des troubles ethniques dans le Shaba entraînent le déplacement de près de 100 000 personnes. Les violences ethniques font 2 000 morts dans les provinces du nord Kivu.
- **Mai 1997** : Laurent-Désiré Kabila se proclame chef de l'« *Etat congolais* » au moment où ses troupes, parties huit mois plus tôt de l'est du pays, entrent dans Kinshasa. Le Zaïre est rebaptisé République démocratique du Congo, au lendemain du départ du maréchal Mobutu Sese Seko, au pouvoir depuis trente-deux ans.

- **2 août 1998** : des militaires banyamulenge, Congolais tutsis de souche rwandaise, lancent un mouvement de rébellion dans le Kivu. Le conflit se transforme aussitôt en une guerre régionale, mettant aux prises deux coalitions : d'un côté les forces gouvernementales de Kinshasa, appuyées par l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie, de l'autre des factions rebelles rivales soutenues par le Rwanda et l'Ouganda.
- **10 juillet 1999** : un accord de cessez-le-feu est signé à Lusaka par Kinshasa et ses alliés, puis ratifié en août par les trois mouvements rebelles. Cet accord n'est jamais entré en vigueur.
- **Décembre 1999** : des massacres ethniques font environ 5 000 morts civils entre août et décembre 1999 dans la région de Bunia (Nord-Est).
- **24 février 2000** : l'ONU approuve l'envoi de 5 537 hommes pour aider au respect d'un cessez-le-feu.
- **Le 16 juin 2000** : le Conseil de sécurité approuve une résolution ordonnant le retrait de toutes les forces étrangères mais sans fixer de date limite.

Un président resté impuni malgré les massacres de Hutus, puis de Tutsis

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Malgré son sombre bilan dans le domaine des droits de l'homme, Laurent-Désiré Kabila aura bénéficié d'une certaine élasticité morale de la communauté internationale. Lié une fois explicitement, et très souvent implicitement, à des massacres de civils, hutus, puis tutsis, dans son pays, le président congolais n'en a jamais subi les conséquences.

L'instabilité politique et militaire dans la région des Grands Lacs, la crainte de l'éclatement de la RDC et surtout le sentiment collectif de culpabilité à la suite du génocide de 1994 au Rwanda ont contribué à la décision de la communauté internationale de ne pas harceler M. Kabila dans le domaine des droits de l'homme.

Les uns après les autres, les rapports des commissions d'enquête de l'ONU et ceux des organisations non gouvernementales ont été publiés à New York, réfutés par Kinshasa, présentés, pour la forme, au Conseil de sécurité puis oubliés. Le temps ayant passé, la pression internationale sur le gouvernement de Kinshasa s'est érodée et a été remplacée par une nouvelle « compréhension » de sa position et de ses arguments, qui consistaient à faire apparaître la défaillance collective dans la région, avant et après le génocide rwandais.

Malgré la complaisance des Africains, mais aussi des Occidentaux, les défenseurs des droits de l'homme ont poursuivi leurs enquêtes sur les violations commises en RDC. Un

premier rapport, publié en avril 1997, avait accusé les forces de Laurent Désiré Kabila d'atrocités contre les civils. Ce document, rédigé par le rapporteur de la commission des droits de l'homme de l'ONU, le Chilien Roberto Garretón, a été de façon véhémentement rejeté par M. Kabila, qui a aussi « exigé » que le Chilien soit remplacé. Prenant le risque de se faire sévèrement critiquer par les ONG, le secrétaire général Kofi Annan a accepté cette demande et a nommé le Togolais Atsu Koffi Amega pour diriger une commission d'enquête en RDC.

COMPLICITÉ ACTIVE

En dépit de ce geste, le gouvernement de M. Kabila n'a jamais coopéré avec les enquêteurs et a même « tout fait pour empêcher l'équipe d'achever son investigation », indique-t-on de source onusienne. Néanmoins, les enquêteurs ont pu rédiger leur rapport au printemps 1998, lequel, à la demande de l'ancien ambassadeur américain à l'ONU, Bill Richardson, a d'abord été envoyé à Kinshasa avant d'être présenté au Conseil de sécurité. Finalement rendu public, le 30 juin 1998, ce rapport est resté lettre morte. Dit, à l'époque, « politiquement explosif », le rapport a accusé à la fois Laurent Désiré Kabila mais aussi l'actuel président rwandais Paul Kagame de « crimes contre l'humanité ».

La lecture de ce document, dont personne ne voulait, ne laisse aucun doute sur la complicité active de Laurent Désiré Kabila dans les

massacres. En mai 1997, dit le rapport, « des centaines de Hutus rwandais non armés ont été massacrés à Mbandaka et dans le village voisin de Wendji par les soldats de l'AFDL » (l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo de Kabila), mais, ajoute-t-il, « ces forces se trouvaient sous commandement de l'armée rwandaise ». Toujours selon les enquêteurs, les attaques lancées contre les camps de réfugiés dans le Nord-Kivu en 1996 « avaient pour but de contraindre les réfugiés résidant dans les camps à regagner le Rwanda ».

Mais les circonstances dans lesquelles les attaques ont été menées en 1997 « montrent bien que l'intention de l'AFDL était d'éliminer les Hutus rwandais qui étaient restés au Zaïre ». Si cela devait se confirmer, avaient conclu à l'époque les enquêteurs, « il s'agirait d'un acte de génocide ». Le rapport ne donne pas de chiffre sur l'étendue des massacres, mais selon le Chilien M. Roberto Garretón, « de 150 000 à 180 000 personnes ont été tuées entre octobre 1996 et mai 1997, lors de la prise de pouvoir par Laurent Désiré Kabila ».

Même après cette période, la situation des droits de l'homme en RDC ne s'est guère améliorée et des rapports sur des « chasses aux Tutsis » par les forces gouvernementales abondent, rapports qui, eux aussi, sont restés lettre morte, éclipsés par la « première guerre "mondiale" africaine » qui se déroule depuis plus de deux ans sur le territoire congolais.

Afsané Bassir Pour

Pour Che Guevara, ce noceur, qui n'hésitait pas à se livrer à toutes sortes de trafics, « aimait

L'HOMME qui a été abattu d'une rafale tirée dans le dos était, à la fois, un maquisard historique, un combattant nationaliste, un trafiquant d'or, un preneur

PORTRAIT

« Qui ne sait celer ne sait régner », aurait pu être la devise du maître de Kinshasa

d'otages, le tombeur de Mobutu et un dictateur ubuesque, pire que son prédécesseur. Anti-impérialiste impénitent, ayant traversé la guerre froide dans un bain de formol, sa silhouette ronde a fait le tour du monde, quand il a accédé au pouvoir dans l'ex-Zaïre, en mai 1997 à la tête d'un soulèvement populaire qui s'est vite révélé n'être qu'un attroupement de badauds autour des forces combattantes du Rwanda. Mais Laurent-Désiré Kabila s'est vite émancipé de ses tuteurs du « pays des mille collines ». Après avoir payé le prix du sang pour son entrée victorieuse dans Kinshasa, en camouflant l'élimination organi-

sée de quelque 200 000 réfugiés hutus rwandais, traqués sur plus de 1 500 km à travers la forêt, la marionnette s'est animée et n'en a plus fait qu'à sa tête.

L'été 1998 a marqué le second avènement de Kabila, nouveau roi du Congo. Après avoir « fêté » le premier anniversaire de sa prise de Kinshasa dans un stade national à moitié vide, au cours d'une cérémonie boudée par les présidents du Rwanda et de l'Ouganda, ses grands alliés de l'Est, le « Mzee » – le « vieux » en langue swahili – a tourné casaque : il a déclaré la guerre aux « agresseurs », à ces mêmes Rwandais et Ougandais qui l'avaient fait chef de l'Etat. Depuis, le Congo-Kinshasa est un champ de bataille régional. Contre ses anciens « frères d'armes », qui ont réédité le scénario d'une rébellion créée de toute pièce pour le renverser, Kabila a mobilisé les troupes de l'Angola et du Zimbabwe pour défendre son régime. La Namibie, le Burundi, le Soudan, de loin, et, un moment, le Tchad s'en sont également mêlés. Au point que la sous-secrétaire d'Etat américaine chargée de l'Afrique, Susan Rice, a par-

lé d'une « première guerre mondiale africaine ». La formule a caché une multiplicité de « petites » guerres au Congo, dont celle que Kabila a menée contre son peuple.

Car, avec lui, l'arbitraire a régné comme jamais auparavant. Du temps de Mobutu, le budget de l'Etat n'était qu'une apparence, un jeu d'écritures. Sous Kabila, il n'y a plus eu de budget du tout ! Durant le long règne de Mobutu, la corruption avait été érigée en système. Pendant les quatre années au pouvoir de son successeur, la « cleptocratie » a été démocratisée : les pots-de-vin ont été versés à tous les échelons, à fonds perdus, sans garantie de contre-partie. Président « *autoproclamé* », investi des pleins pouvoirs, Kabila a promis des élections mais il a interdit les partis au profit de « comités de base », et amputé les libertés les plus élémentaires. Personne, à commencer par ses ministres, n'était à l'abri d'un abus de pouvoir, d'une arrestation, voire d'une exécution. Paranoïaque, il a multiplié les officines de renseignements et les polices politiques rivales. Au bout du

compte, ce sont les seuls « services » que son Etat policier a rendus aux citoyens.

Mais la « guerre imposée » a justifié tout, au nom d'un patriotisme dévoyé. D'autant que les accords de Lusaka, signés à l'été 1999 dans la capitale zambienne, ont établi un lien indissoluble entre la démocratisation de son régime et le départ des forces étrangères. En guise de paix, ce fut un contrat de dictature.

Qui était Laurent-Désiré Kabila ? Derrière le masque impénétrable de bouddha noir, l'homme a disparu. A la chute de Mobutu, le nouveau maître de Kinshasa s'installait au Palais de marbre, sur les hauteurs de la capitale, là où il vient d'être assassiné. Les Kinois le guettaient, à l'affût de la moindre nouvelle sur lui, sa famille. Or sans la petite bananeraie aménagée derrière le palais, comme sur les collines du Rwanda, ils n'auraient sans doute jamais appris que l'épouse du « Mzee » était tutsie.

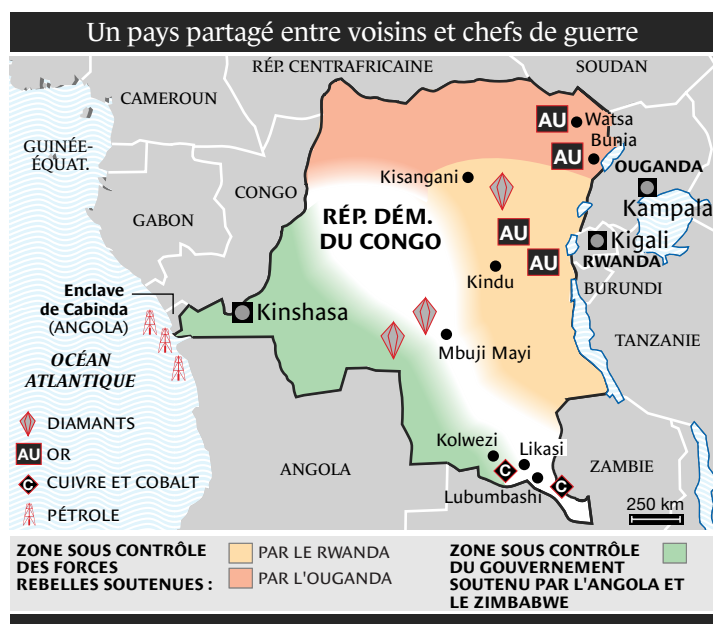
Des nombreux enfants de Kabila, seul Joseph, né en 1972 et « commandant » dans les nouvelles Forces armées congolaises (FAC), est connu du grand public.

Du « *cousin* » Gaëtan Kakudji, ministre de l'intérieur et candidat à la succession de Kabila, nul ne connaît la filiation le rattachant au président disparu. « Qui ne sait celer ne sait régner » aurait pu être la devise de Kabila. Des années de clandestinité et de réclusion dans un minuscule territoire « libéré », il avait gardé un goût immodéré du secret.

Né le 27 novembre 1939 à Manono, dans le nord de la riche province minière du Katanga, Laurent-Désiré Kabila a, de tout temps, été mêlé à l'histoire cahoteuse de son pays. Après des études en Allemagne de l'Est, il est élu, en 1960, député sur une liste « tribale », celle des Lubas du Katanga : les « *Balubakat* ». Partisan du premier ministre, Patrice Lumumba, il rejoint l'insurrection armée après l'assassinat, le 17 janvier 1961, du héros de l'indépendance. Début 1964, il est dans le maquis de Pierre Mulule, dans l'ouest du Congo. Quelques mois plus tard, il intègre les Simbas, les « lions », de Gaston Soumialat, dans l'est, limitrophe du Rwanda. D'avril à décembre 1965, c'est ici qu'il reçoit Ernesto

« Che » Guevara, venu allumer des focos, des foyers de rébellion, au cœur de l'Afrique. On sait les mots durs que l'idole révolutionnaire a réservés au noceur qui aimait, à ses yeux, « trop les femmes et l'alcool ». Une fois le « Che » reparti, Kabila s'accroche dans les collines de Hwema Bora, près de la frontière burundaise. Mi-maquis, mi-réduit de contrebande, son fief ne sera pris par l'armée de Mobutu qu'en 1985.

Dès cette époque, davantage qu'un « chef rebelle » au sens romantique du terme, Kabila est un entrepreneur politique sans scrupules. Pas militaire dans l'âme, au demeurant peu courageux, il cultive ses affaires – une flotte de pêche et des maisons closes en Tanzanie, la libération en échange d'une rançon de 250 000 francs de quatre chercheurs occidentaux kidnappés... – et ses relations avec les chefs d'Etat de la région. Ainsi devient-il l'obligé de trois présidents ougandais successifs – Idi Amin Dada, Milton Obote et Yoweri Museveni – mais, aussi, du colonel John Garang, le leader de la rébellion au Sud-Soudan, et de... Mobutu.



Le cobalt, le cuivre et les diamants au secours du régime

LONDRES

de notre correspondant à la City

Le président de la République démocratique du Congo, Laurent-Désiré Kabila, s'est servi directement des richesses minières dont regorge le sous-sol de l'ancienne colonie belge - en particulier le diamant, le cuivre et l'or - pour payer les tuteurs angolais et zimbabwéens de son régime dans la guerre menée contre le Rwanda et l'Ouganda, et pour l'achat d'armements.

Dans le chaos qui a prévalu pendant ses trois ans et demi de pouvoir, deux compagnies d'Etat ont continué de tourner vaille que vaille : la Gécamines (cuivre, cobalt, zinc) et la MIBA (Minière du Bakwanga), qui extrait les diamants. Certes, Kabila le président n'a eu de cesse de dénoncer les contrats passés par Kabila le rebelle avec des petites sociétés minières nord-américaines : ces constantes volte-face ont compliqué la quête de partenaires étrangers pour financer la modernisation des installations. Mais, grâce à une politique libérale menée dans un premier temps, le chef de l'Etat a su rassurer les milieux d'affaires internationaux. Les deux compagnies ont, par exemple, disposé de toute liberté opérationnelle en matière de gestion et de choix d'associés pour constituer des sociétés communes. Malgré les problèmes causés par la guerre (difficultés d'approvisionnement en pièces détachées, réquisition du matériel de transport...), la Gécamines a ainsi pu poursuivre l'exploitation du cobalt de Kolwezi (Katanga).

Depuis le début du conflit en cours, en août 1998, ces deux sociétés publiques ont payé un lourd tribut au financement de l'effort de guerre du président. Il y eut d'abord l'accord signé en 1998 entre Kinshasa et Billy Rautenbach, donnant à cet homme d'affaires zimbabwéen très proche du président Mugabe le contrôle pour dix ans de la Gécamines. Le ministre d'Etat, Victor Mpojo, a paraphé - en son nom personnel et non pas au nom de l'Etat congolais - cet arrangement conclu avec le Zimbabwe, qui avait dépêché 11 000 soldats pour soutenir Kabila. Ensuite, pour d'obscures raisons, Rautenbach a été écarté au

profit d'une société contrôlée par l'armée zimbabwéenne. Une ligne de chemin de fer a été installée pour acheminer le cuivre brut congolais vers le Zimbabwe, où il devait être traité. Récemment, Rautenbach a refait apparition à la Gécamines via un homme-lige, un compatriote gros planteur de tabac.

« DÉTOURNEMENTS »

La situation de l'autre grande richesse de l'ex-Zaïre, les diamants du Kasai, est similaire à bien des égards. Dans un souci de transparence, dès leur arrivée au pouvoir, les autorités de Kinshasa ont organisé des enchères des lots extraits de Mbuji Mayi, la principale exploitation de la MIBA. Mais, pour payer la facture du soutien militaire de Harare et de Luanda, faute de liquide, Kabila n'a eu de cesse de multiplier les contreparties avec leurs chefs militaires respectifs en vue de commercialiser l'or et le diamant. Ainsi, les Zimbabwéens ont obtenu deux concessions diamantifères aux environs de Mbuji Mayi. Constamment à la recherche de revenus, le régime Kabila a supprimé les enchères de diamants bruts au cours de l'été dernier, en confiant dans le plus grand secret la vente de la production de la MIBA à une société israélienne liée au président de la Bourse de Tel-Aviv.

Pour la rébellion, l'enjeu du conflit n'est pas seulement politique, il est aussi économique. Les trois mouvements rebelles congolais et leurs alliés ougandais et rwandais ont également participé au pillage des ressources naturelles congolaises. Selon les milieux diamantaires anversois, les soldats rwandais exploitaient les gisements alluvionnaires de diamants localisés dans les lits de rivières proches de Kisangani, la capitale des maquisards. Sans oublier l'or tiré des mines de Kilo Moto.

Déjà pillée et ruinée par Mobutu, l'industrie minière, sous Kabila, s'est enfoncée davantage dans le marasme. « La MIBA est moribonde. Les prélèvements officiels et les détournements l'ont contrainte de signer des traités qu'elle ne peut honorer », déclare un banquier belge.

Marc Roche

trop les femmes et l'alcool »

L'irréductible opposant rencontre le dictateur en 1989, à Gbadolite, le « Versailles dans la jungle », sans états d'âme. De la même manière, à la demande de Yoweri Museveni et de Paul Kagame, l'homme fort du Rwanda, il accepte en octobre 1996 de prendre la tête de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL). Pour s'y imposer, il n'hésite pas à éliminer André Kisase Ngandu, le chef du seul mouvement armé anti-Mobutu, le Conseil national de résistance. Mais, comme les Rwandais et Ougandais se proposent comme bailleurs de troupes et de fonds...

Le renversement de Mobutu, condamné de toute façon par un cancer de la prostate, a été un « deal » : pour sa marche triomphale sur Kinshasa, Kabila a livré les réfugiés hutus aux soldats tutsis auxquels il a promis son pays, par ailleurs, comme butin de guerre à partager. Quand il est revenu sur cet engagement, un an plus tard, Paul Kagame a revendiqué, dans le *Washington Post*, la victoire sur Mobutu pour ses troupes. Kabila ne pouvait alors

que se soumettre au « commandant » James Kabarehe ou démettre son chef d'état-major général rwandais. Il a opté pour la seconde solution, la moins mauvaise, à condition de trouver de nouveaux alliés, moins gourmands.

Aspirant à un rôle de gendarme dans la région, l'Angola et le Zimbabwe ont joué ce rôle. Leurs contingents expéditionnaires se trouvent aujourd'hui en porte-à-faux. Car le Congo s'est transformé en une peau de léopard, dont chaque tache était le fief d'un chef de guerre, qu'il soit « envahisseur », commandant rebelle plus ou moins téléguidé ou « force amie invitée par le gouvernement ». Au moment de la disparition de Kabila, le seul héritage valable de Mobutu a ainsi été dilapidé : l'intégrité territoriale et l'unité nationale n'existent plus.

En définitive, quelle trace Laurent-Désiré Kabila laissera-t-il dans l'histoire de son pays ? Pour beaucoup, celle d'un liquidateur, dans tous les sens du mot.

Stephen Smith

Une ombre de plus sur un sommet France-Afrique officiellement consacré à la « mondialisation »

Laurent-Désiré Kabila était attendu jeudi à Yaoundé

« L'AFRIQUE face à la mondialisation » : le thème du 21^e sommet France-Afrique, qui va se tenir du 18 au 20 janvier à Yaoundé (Cameroun) en présence de 34 chefs d'Etat et de gouvernement, risque d'apparaître bien loin des préoccupations immédiates du continent noir et de ses dirigeants. En témoignage jusqu'à la caricature les informations confuses données mardi soir sur la mort du président Kabila, tué par des éléments de sa garde rapprochée. Le chef de l'Etat de la République démocratique du Congo était attendu jeudi à Yaoundé.

Les participants au sommet auraient volontiers fait l'économie de cet assassinat, qui va peser sur un sommet déjà fourni en sujets délicats. Ainsi, lorsqu'ils écouteront le président Jacques Chirac évoquer, jeudi, les « nouvelles technologies de l'information et de la communication », les dirigeants africains auront sans doute à l'esprit qu'à Paris l'affaire sur les ventes d'armes à l'Angola secoue l'opinion et malmène la « France-Afrique », cette nébuleuse d'hommes d'affaires et de politiciens d'où ont émergé à nouveau ces dernières semaines les noms de Charles Pasqua et Jean-Christophe Mitterrand. Le fils de l'ancien président de la République était un homme en vue au Cameroun.

A la veille du sommet, l'Afrique n'offre pas l'image d'un continent apaisé. La guerre s'éternise dans la région des Grands Lacs et singulièrement en République démocratique du Congo. Elle est presque cachée mais réelle entre la Guinée et le Liberia, tandis que la violence est endémique dans d'autres pays, comme le Tchad, le Soudan, voire l'Algérie. Un constat donne la mesure du climat actuel : moins d'un Etat africain sur deux a signé la convention internationale contre la torture.

La déconfiture du continent noir se lit aussi dans quelques chiffres. Un Africain sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté tel qu'il est défini par les organisations internationales. Le revenu par habitant est inférieur aujourd'hui à ce qu'il était à la fin des années 60. Ne serait-ce que pour le maintenir à son niveau actuel, il faudrait que l'Afrique enregistre une croissance économique de l'ordre de 5 % par an sur une longue période. Même le Cameroun, pourtant servi par ses ri-

chesses pétrolières et une gestion presque honorable, est en deçà de ce chiffre. A un sommet consacré officiellement à la mondialisation, les participants pourront également méditer sur une autre statistique : la part de l'Afrique dans le commerce mondial est passée de 3 % il y a trente ans à moins de 2 % aujourd'hui.

Jamais sommet France-Afrique n'a réuni autant de participants. Tous les chefs d'Etat ou de gouvernement d'Afrique ont été invités à Yaoundé, sauf celui des Comores, coupable d'être arrivé au pouvoir par des voies non démocratiques. Car le sommet a fait sien la nouvelle règle en vigueur au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qu'un conseiller de l'Elysée résume ainsi : « Inviter tout le monde, sauf les chefs d'Etat issus d'un coup d'Etat non encore régularisé. »

La déconfiture du continent noir se lit dans une statistique. Un Africain sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté

Outre le secrétaire général des Nations unies, Kofi Anan, et celui de l'OUA, 34 chefs d'Etat et de gouvernement seront présents, une participation record qui illustre « le caractère unique des relations entre notre pays et l'Afrique », souligne-t-on à l'Elysée. Des dirigeants des grandes organisations financières internationales (FMI, Banque mondiale, Banque africaine de développement) seront également présents dans la capitale camerounaise.

Parmi les heureuses surprises figure la venue à Yaoundé du président Abdelaziz Bouteflika, alors que l'Algérie boudait jusqu'à présent ce type de rencontres, jugées trop colonialistes. Le Maroc sera de son côté représenté par le roi Mohammed VI, dont ce sera la première participation officielle à un sommet France-Afrique.

En revanche, plusieurs défections ont été enregistrées. Certaines étaient prévisibles comme

celle d'Olusegun Obasanjo, le président du Nigeria, pays qu'un conflit frontalier oppose au Cameroun. D'autres absences en revanche résonnent comme un camouflet. Ainsi le « numéro un » rwandais, Paul Kagame, ne fera pas le déplacement à Yaoundé alors qu'un entretien avec le président français était prévu. Autre absent de marque, le chef de l'Etat d'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, qui a préféré réserver aux participants au sommet économique de Davos (Suisse), fin janvier, la primeur de son « Programme du millénaire pour l'Afrique », concocté, dit-on, de concert avec le Nigeria et l'Algérie.

Pour le chef de l'Etat ivoirien, le président Laurent Gbagbo, arrivé au pouvoir le 26 octobre à la suite d'une élection contestée, le sommet de Yaoundé va prendre l'allure d'un adoubement. Pour s'y préparer, le successeur du général Robert Gueï a décidé de faire un détour par Libreville (Gabon), où il devait être reçu par le président Bongo, lequel met la dernière main à un livre prochainement publié en France où il sera beaucoup question de l'affaire Elf. Son titre : *Blanc comme nègre*.

« Nous ne voulons pas montrer à la communauté internationale le visage hideux d'un pays torturé par des revendications intempêtes. » En une phrase, le ministre camerounais de la communication, Jacques Fame Nlongo, qui tenait, mardi 16 janvier, une conférence de presse en prélude au sommet, a mis les points sur les « i ». Si, comme il l'a répété, le Cameroun est un Etat démocratique où les mouvements d'opposition disposent de tribunes dans la presse, ceux-ci ne doivent pas gêner la

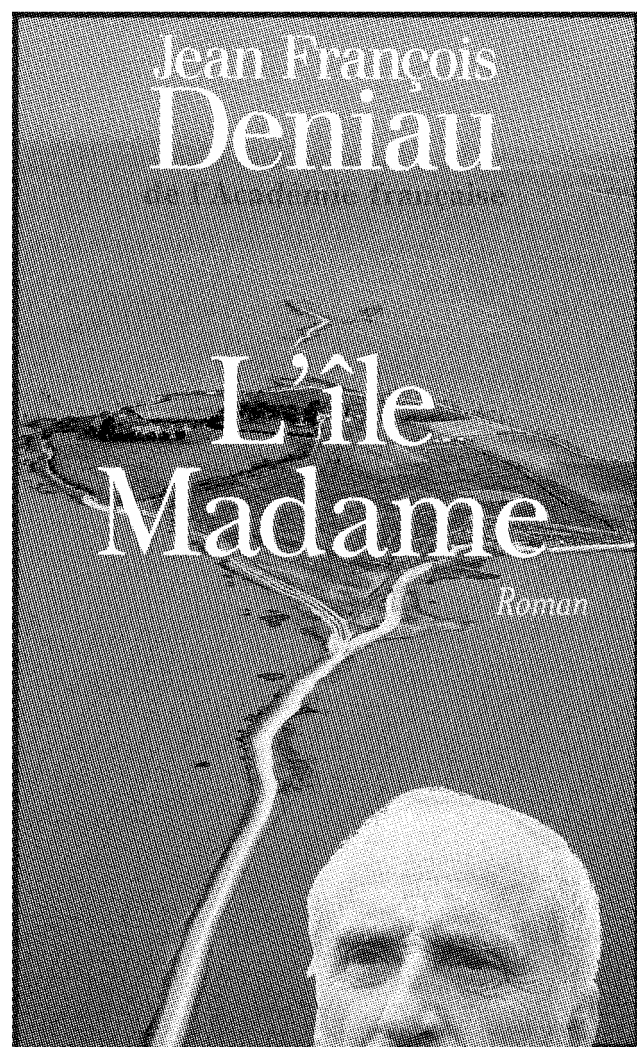
fête et offrir « le spectacle de la dissolution ». Toutes les dispositions ont donc été prises pour assurer la sécurité des délégations et interdire la tenue d'un contre-sommet aux accents contestataires. Les moyens mis en œuvre tiennent pourtant du secret d'Etat. Tout juste peut-on constater une omniprésence d'hommes en tenue dans toute la capitale. « Nous voulons que la réunion soit un succès », a ajouté le ministre. Il en va de la crédibilité du gouvernement et du peuple. »

Ce sommet, le gouvernement de Yaoundé y tient. Le pays avait été choisi au détriment du Mali, qui s'était porté candidat. Depuis près d'un an, les autorités préparent l'événement. En quelques semaines, la « ville aux sept collines » s'est métamorphosée. Sous un soleil de plomb, les ouvriers ont travaillé sans relâche pour rénover les chaussées, dessiner à la peinture blanche des passages piétonniers un peu incongrus. Des effets « collatéraux » n'ont pu être évités. Ainsi, le quartier de la briquetterie, un bidonville d'une centaine de bidonvilles, a été partiellement détruit pour faciliter le passage des cortèges.

La plupart des rénovations ont été financées grâce à des prêts consentis par l'Agence française de développement (AFD). Ils ne seront pas remboursés, puisque la France s'est engagée à annuler 100 % de la dette du Cameroun lorsque celui-ci aura terminé son programme de réduction de dette dans le cadre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE), d'ici deux ou trois ans.

Jean-Pierre Tuquoi avec Babette Stern, à Yaoundé

Après
Tadjoura
100 000 ex. vendus



L'INSÉCURITÉ PROGRESSE

L'insécurité a également progressé. L'assassinat, en janvier 2000, d'un ressortissant français résidant à Douala, la capitale économique, les agressions en février contre l'ambassadeur des Etats-Unis et le chargé d'affaires des Pays-Bas ont amené les autorités à renforcer leur dispositif de sécurité.

Menées avec violence (des rumeurs d'exécutions sommaires ont circulé), sans discernement, les opérations des forces de police ont provoqué la réaction de la communauté internationale. Dans une lettre au président Paul Biya, l'ambassadeur des Etats-Unis a fait état de 80 exécutions sommaires, tandis que l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture parle de plusieurs centaines.

Babette Stern

HACHETTE
Littératures

L'Amérique latine accueille favorablement l'entrée en fonctions de George W. Bush à la Maison Blanche

Le continent américain est l'une des priorités de sa politique étrangère

Les pays d'Amérique latine ont accueilli favorablement l'élection de George W. Bush à la présidence des Etats-Unis. L'ancien gouverneur du

Texas, qui entrera en fonctions samedi 20 janvier, a indiqué que l'Amérique latine était l'une des priorités de sa politique étrangère. Il parti-

cipera, en avril à Québec, au troisième sommet des Amériques, où sera discuté le projet de création d'un grand marché sur le continent.

PARADOXALEMENT, les pays latino-américains, éprouvés par les guerres orchestrées par Washington, en particulier en Amérique centrale au cours des années 80, par les manœuvres de déstabilisation de gouvernements élus démocratiquement et par le soutien ouvert et complaisant à des régimes corrompus, n'éprouvent aucune appréhension, voire se sentent à l'aise avec l'élection du candidat républicain, George W. Bush, à la présidence des Etats-Unis.

Au cours de sa campagne électorale, il a déclaré que son expérience en politique étrangère commençait avec le Mexique et s'arrêtait avec lui. L'ancien gouverneur du Texas disait crûment tout de son inexpérience des questions internationales, et son véritable intérêt pour les pays d'Amérique latine. Il a assuré à Miami que « les Etats-Unis étaient destinés à avoir une relation spéciale avec le Mexique, comme celle qui existe avec le Canada ou la Grande-Bretagne ». Historiquement, ajoutait-il, « nous n'avons pas eu d'amis et d'alliés aussi proches ». Il a soutenu, par ailleurs, tout au long de sa campagne et dans le droit-fil de la nouvelle approche qu'il entend instaurer dans le monde et sur le continent, qu'il entend renoncer à tout interventionnisme des Etats-Unis dans le monde, ce qui, à ses yeux, à ceux de son secrétaire d'Etat Colin Powell et à ceux de sa conseillère pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice, a caractérisé la période de Bill Clinton à la Maison Blanche.

A la différence d'un Bill Clinton, indifférent à toute vie au sud du Rio Grande pour n'avoir pas visité un seul pays de toute l'Amérique latine au cours de son premier mandat (1992-1996), George W.

Bush a placé le continent américain au centre des priorités de sa nouvelle administration, et les pays concernés ne semblent pas en douter. Ils savent que les priorités quotidiennes des Etats-Unis passent par une normalisation des relations avec eux, en particulier dans les domaines du commerce, de l'immigration, de la lutte contre la drogue et de l'environnement, pour ne citer que les principales préoccupations qui à chaque réunion continentale alimentent leurs réflexions.

En avril prochain, à Québec, lors

de la troisième réunion de la conférence sans précédent, Bill Clinton renouait à demander au Congrès de lui accorder la possibilité de négocier des accords commerciaux avec d'autres pays par la voie rapide (*fast track*), c'est-à-dire sans en référer au Congrès, en raison de l'opposition des démocrates et en particulier des centrales syndicales et des groupes environnementalistes qui soutiennent que les pays du Sud ne respectent pas les conditions imposées au Nord et se livrent à une concurrence déloyale.

Cet échec de Bill Clinton reste l'un des plus cuisants des Etats-

Unis sur le continent au cours de ces dernières années. Il a montré que leur hégémonie sur le continent n'était plus ce qu'elle était et que le Brésil, qui à lui seul pèse 80 % du PIB du marché régional du Sud (Mercosur) et 60 % de celui de l'Amérique latine, s'imposait comme l'autre géant du continent. Les relations avec Brasilia seront déterminantes. C'est en filigrane ce que le président brésilien, Fernando Henrique Cardoso,

a souligné dans le message de félicitations qu'il a adressé à George W. Bush au lendemain de son élection. « En faisant des relations continentales l'une des priorités de la politique extérieure des Etats-Unis, vous nous donnez la certitude que tous ensemble nous pourrions faire de ce siècle celui des Amériques », écrivait M. Cardoso. Ce grand projet des Amériques ne doit pas pour autant occulter les problèmes d'une grande urgence comme la situation en Colombie, pays avec lequel Washington s'est engagé, au nom de la lutte contre la production et le trafic de drogue, dans une véritable escalade militaire qui suscite la réprobation quasi unanime de l'ensemble des pays du continent et de l'Europe. Parmi toutes les inconnues figure la politique de Washington envers le bouillant dirigeant vénézuélien Hugo Chavez, dont l'insistance au sein de l'OPEP à maintenir des prix élevés du pétrole, alors qu'il est le deuxième fournisseur de brut des Etats-Unis, et sa vive opposition au plan Colombie pourraient créer une tension réelle au sein du continent.

Le discours « bolivarien » du président Hugo Chavez, suspecté par les Américains de prôner l'émergence d'un monde multipolaire (entendre qui s'oppose aux Etats-Unis) avec la constitution d'une association régionale incluant des dirigeants comme le président cubain, Fidel Castro, inquiète passablement Washington. Cela étant, les responsables vénézuéliens ont déclaré à plusieurs reprises que « les relations entre les deux pays ne seront pas modifiées avec la victoire de George W. Bush ».

A. A.

Cuba redoute un durcissement de Washington

Si George W. Bush a obtenu les grands électeurs de Floride, il le doit, au-delà des polémiques sur le vote lui-même, aux voix des anti-castristes qui l'ont largement soutenu. De là à imaginer un retour aux pires années de la guerre froide il y a un pas que seul l'organe officiel du PC cubain *Granma* a franchi en annonçant au début de l'année que « les années à venir ne seront pas paisibles ». Le ministre cubain des relations extérieures, M. Roque, a déclaré plus simplement, lundi 15 janvier à Athènes, qu'il « n'était pas optimiste » sur l'avenir des rapports entre son pays et Washington après le départ du pouvoir de Bill Clinton. En réponse à une question sur l'avenir de ces relations, il assurait qu'« un lobby fort de l'extrême droite cubaine installé aux Etats-Unis a des amis influents comme M. Helms », le président de la commission des affaires étrangères du Sénat. « Ces gens ont aidé Bush à remporter les élections et maintenant ils vont lui demander à durcir ses positions envers nous », a-t-il expliqué.

du troisième sommet des Amériques, George W. Bush prendra la mesure des attentes des pays du continent et livrera, pour la première fois, sa vision des Etats-Unis au sein des Amériques. Parviendra-t-il à les convaincre de constituer au plus vite (dès 2003) un marché ouvert qui, de la Terre de Feu à l'Alaska, en ferait la première zone de libre-échange du monde ? Bill Clinton a échoué dans ce dessein.

En octobre 1997, après une of-

ferme avec la mobilité de la main-d'œuvre, des fonds de cohésion sociale, des mécanismes de financement compensatoires, d'infrastructures, etc.

« Comment concevez-vous votre rôle avec les autres pays de l'Amérique latine ? »

« Dans le domaine politique, il y a une recherche de convergence, d'affinité avec le Chili, l'Argentine et le Brésil, parce que ce sont des gouvernements et des présidents qui ont des points de vue, des approches, des comportements, avec lesquels le président Fox s'identifie. Dans le domaine de l'action, la Colombie et le Venezuela sont importants dans la mesure où il y a un conflit entre ces deux pays. Concernant la Colombie, ce conflit peut avoir des répercussions au Mexique. Nous pensons que nous pouvons être utiles, non pas à l'intérieur du Venezuela, mais entre le Venezuela et la Colombie et dans les négociations de paix en Colombie. »

« Vous êtes issu de la gauche et vous participez à un gouvernement soutenu par un parti conservateur. Le Mexique, dirigé par Vicente Fox, est-il l'incarnation d'une alternative de gauche au Mexique, voire en Amérique latine ? »

« On ne peut pas aller si loin, mais on peut faire quelques pas dans cette direction. Je crois que nous avons un gouvernement diversifié, de coalition, de transition en ce moment. Ma présence dans ce gouvernement est tout à fait logique et je me sens bien dans ma peau. Je vous en donne deux exemples. En premier lieu, le fait que le budget ait été voté à l'unanimité, sans aucun populisme, signifie que c'est le début d'un mode de gouvernement qui reflète la volonté de négociation qu'a montrée le président. Cela se vérifiera encore dans les grands projets qui vont être discutés. »

« C'est un effet de l'état de grâce ? »

« Cela montre que l'on va dans le bon sens, c'est-à-dire que l'on ne peut rien faire sans réunir de larges majorités, dans ce pays. Par ailleurs, avec la gestion du conflit au Chiapas, il y a un changement radical dans la position du gouvernement par rapport au précédent. Le fait de dire qu'il faut négocier, qu'il faut faire des concessions et donner des droits aux minorités indiennes, tels qu'ils ont été élaborés dans les accords de San Andrés, cela est un changement énorme. »

« La politique que j'ai annoncée, sur instruction du président Fox, concernant les droits de l'homme et la défense de la démocratie, sera effective »

« Qu'est-ce qui va caractériser la nouvelle diplomatie mexicaine ? »

« Dans le domaine purement politique, nous allons être plus actifs au sein de l'ONU. Nous avons posé notre candidature, pour être membre permanent latino-américain au conseil de sécurité pour la période 2002-2003 ; c'est la pre-

Le mandat de Bill Clinton s'achèvera sans un accord au Proche-Orient

Israéliens et Palestiniens continuent de discuter

LES ETATS-UNIS ont annoncé, mardi 16 janvier, l'annulation d'un voyage de l'émissaire pour le Proche-Orient, Dennis Ross, en Israël et en Palestine, admettant qu'il ne pourrait pas obtenir un accord israélo-palestinien avant le départ du président Bill Clinton. Le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, a indiqué qu'il n'y avait désormais « pas assez de temps » pour que M. Ross parvienne à formaliser un accord avant la fin du mandat présidentiel, le 20 janvier. Les Etats-Unis « restent en étroit contact avec les deux parties » et « n'abandonnent pas leurs efforts pour les aider à parvenir à un accord », a ajouté M. Boucher.

Israéliens et Palestiniens ont repris néanmoins mardi leurs négociations sur le plan de paix américain, mais se sont quittés sans faire de progrès, tout en décidant simplement de continuer leurs discussions. « Nous avons eu des discussions sérieuses et très approfondies, mais je ne peux pas dire que des progrès aient été accomplis », a déclaré le négociateur palestinien, Saëb Erakat. « Les divergences perdurent », a-t-il ajouté. Un haut responsable israélien, cité par la radio publique, a lui aussi qualifié cette réunion de positive.

Sur le terrain, des chars israéliens ont tiré des obus sur une localité palestinienne, près de Netzarim (nord de la bande de Gaza), en

riposte à des tirs, ont indiqué des témoins palestiniens. Les tirs ont visé une position tenue par une unité d'élite de la garde du président Yasser Arafat, sans faire de victime. Des colons se sont livrés à de nouveaux actes de vandalisme contre des Palestiniens dans le sud de la bande de Gaza, après le meurtre la veille de l'un d'entre eux. Ils ont rasé avec un bulldozer sept hectares de vergers appartenant à des Palestiniens, endommagé une mosquée et brûlé des tapis à l'intérieur du bâtiment. Plusieurs Palestiniens, hommes et femmes, ont également été battus par des colons qui ont détruit deux serres et une pompe à eau, selon des témoins palestiniens.

Parallèlement, la pression sur les Palestiniens accusés de collaboration avec Israël s'accroît, après l'exécution samedi de deux d'entre eux condamnés à mort par un tribunal militaire. Un cadavre de collaborateur présumé a été découvert en Cisjordanie près d'une route du village d'Adjja, près de Jérusalem. Lundi, le corps d'un autre Palestinien soupçonné de collaboration avait été retrouvé devant son domicile dans un village près de Naplouse (nord de la Cisjordanie). De leur côté, les services de sécurité palestiniens ont arrêté ces derniers jours, dans la région d'Hébron, une quarantaine de Palestiniens soupçonnés de collaboration. - (AFP)

Joschka Fischer minimise son rôle au procès de l'ex-terroriste Klein

FRANCFORT

de notre envoyé spécial

La cour s'amuse. La déposition de Joschka Fischer mardi 16 janvier au procès du terroriste Hans-Jochim Klein tenait du show médiatique. Le ministre des affaires étrangères allemand est sous le feu des critiques depuis que des photos le montrant tabassant un policier en compagnie de M. Klein en 1973 ont été publiées et que Bettina Röhl, la fille de la terroriste de la Fraction armée rouge (RAF) Ulrike Meinhof, l'accuse d'être responsable du jet de cocktail Molotov qui a brûlé un policier en 1976. Le procureur titille M. Fischer sur sa jeunesse : Bettina Röhl, commence-t-il, estime que les membres de la RAF se trouvaient dans son squat « comme un poisson dans l'eau ». Le ministre s'agace : « Bien sûr, on va me reprocher avec Daniel Cohn-Bendit d'avoir préparé dans notre squat la troisième guerre mondiale. » Le procureur cite un témoignage selon lequel M. Fischer aurait préconisé le recours aux cocktails Molotov pour se défendre. « Avez-vous déjà essayé de défendre un squat en jetant de l'intérieur des cocktails Molotov ? », rétorque le ministre. Le président intervient : « Il s'agit du procès de M. Klein et pas de M. Fischer. »

Depuis deux heures, Joschka Fischer décrit les milieux d'extrême gauche de Francfort, où il a rencontré Klein au début des années 70. « La scène s'est développée avec les premiers squats, lorsque l'on a tiré les conséquences de l'échec de la révolution ouvrière », explique M. Fischer, qui s'est fait licencier au printemps 1971 des usines Opel pour avoir appelé à la grève. « Notre principe fondateur était de vivre la vraie vie dans cette société qui était dans l'erreur. » Dans cette société, les jeunes ont le sentiment d'être agressés injustement : Fischer se plaint d'avoir été tabassé avec sa femme par des policiers en 1968, bastonnade dont les photos s'étaient dans la presse. « Nous étions obligés de nous défendre », explique-t-il, pour justifier plus tard la création des Putzgruppen, bandes de casseurs censés protéger les squats. Rien à voir avec le terrorisme. « Jamais nous n'avons envisagé une action dans le but de blesser ou de tuer quelqu'un », affirme M. Fischer. « La ligne rouge, c'était : "Nous tuons pour rendre la liberté possible". Cela n'avait rien à voir avec

la liberté, cela ne pouvait que conduire à la catastrophe et cela y a conduit. »

Le ministre minimise le rôle des Putzgruppen. Ainsi, le passage à tabac du policier, en compagnie de Klein, « n'était pas une action des Putzgruppen, mais une décision personnelle. Pour la première fois, je n'ai pas voulu fuir ». Fischer semble soudain devenu un gauchiste anodin. Le président de la cour s'en étonne, d'autant que M. Fischer vient de déclarer au Spiegel qu'il jouait « un rôle important, peut-être central » sur la scène de Francfort. « Si j'avais dit le contraire, on m'aurait accusé de réduire mon rôle et de ne pas assumer mon passé. »

SECOURS ROUGE

Fischer ne pouvait pas être maître d'une organisation centrale qui n'existait pas. « Il y avait des pans de la scène de Francfort avec lesquels je n'avais pas de contact. Il ne faut pas la voir comme un ensemble homogène. » Il ne fréquentait pas comme Klein les associations comme la Rote Hilfe, le Secours rouge, qui venait en aide aux terroristes emprisonnés. Et dans ce monde, on a beau vivre ensemble, on ne sait pas vraiment où chacun en est.

« Si on m'avait demandé si Klein était candidat au basculement dans le terrorisme, j'aurais dit non », explique Fischer, dont la mémoire flanche. Il ne sait plus exactement quand il a connu Klein, mais précise qu'il n'a « jamais habité avec lui » et qu'il n'a pas été sollicité pour l'aider à sortir du terrorisme. Pour couper court à une vieille accusation selon laquelle la voiture de M. Fischer aurait servi à transporter en 1973 l'arme utilisée en 1981 pour assassiner le ministre de l'économie du Land de Hesse, M. Fischer explique qu'il a donné à Klein « deux fois [sa] voiture à réparer, mais je ne lui ai jamais prêtée pour transporter des armes et je ne sais pas s'il l'a fait ». Soucieux d'aider un peu Klein, Fischer rappelle en revanche combien il l'aimait, comme tout le monde d'ailleurs. D'origine modeste, Klein n'était pas du monde des étudiants intellectuels de Francfort. Comme vous ? demande le président à l'autodidacte Fischer. « Je ne le dirais pas. J'ai beaucoup lu, j'ai parfois compris quelque chose », répond un Fischer mi-offensé.

Arnaud Leparmentier

Jorge G. Castañeda, ministre des affaires étrangères du Mexique

« Nous avons lancé une campagne en Europe pour attirer les investisseurs »

MEXICO

de notre envoyé spécial

« L'administration du républicain George W. Bush vous semble-t-elle être une meilleure opportunité pour le Mexique que celle qu'aurait constituée le démocrate Al Gore ? »

« Ce qui est clair, c'est que le président élu, George W. Bush, a une sympathie pour le Mexique et une connaissance qu'il n'a pas forcément pour d'autres pays. Il a un faible pour le Mexique et je le constate dans le dialogue fluide, très facile, que j'ai avec ses collaborateurs. Cela, c'est un acquis. Comment cela va-t-il se traduire dans la politique réelle ? Nous verrons, mais nous avons beaucoup d'espoirs. »

« Plus de 90 % des échanges commerciaux du Mexique se font avec les Etats-Unis qui totalisent plus de 60 % de l'investissement direct dans votre pays. Dans ces conditions, comment appréhendez-vous le ralentissement annoncé de l'économie américaine ? »

« Il est évident que cela va avoir un effet sur le Mexique. On ne sait pas lequel, car c'est la première récession américaine depuis l'entrée en vigueur du marché nord-américain qui nous unit avec les Etats-Unis et le Canada (Alena) depuis janvier 1994. C'est pour cela que le président Fox veut faire un grand effort vers l'Europe. En premier lieu, parce que nous avons signé récemment un accord de libre-échange avec les Quinze. Ensuite, parce que nous avons perdu beaucoup vis-à-vis de l'Europe, en matière d'investissement et de commerce extérieur, depuis une quinzaine d'années. Pour toutes ces raisons, le président a donné des instructions très précises. »

« Concrètement ? »

« Nous avons lancé une campagne en Europe dans trois domaines : attirer les investisseurs européens au Mexique, en leur expliquant que les doutes qu'ils ont pu avoir sur le Mexique quant à la démocratie, aux droits de l'homme, à l'Etat de droit, à la corruption,



JORGE G. CASTAÑEDA

n'ont plus de raison d'être. Ensuite, nous allons donner des facilités et des soutiens aux entrepreneurs mexicains pour qu'ils exportent en direction de l'Europe. Enfin, et cela est très important, nous devons convaincre les investisseurs japonais ou asiatiques et même américains, que grâce à notre accord avec l'Europe ils peuvent exporter vers l'Europe à partir du Mexique. Notre volonté est de tout mettre en œuvre pour rattraper en Europe ce que nous risquons de perdre avec les Etats-Unis. »

« Votre nomination à la tête de la diplomatie mexicaine a été accueillie fraîchement par certains républicains américains. Pour certains, vous seriez « anachronique » et « anti-américain ». »

« La plupart des critiques qui me visent viennent de deux positions que j'ai eues. La première concernait la responsabilité de Washington dans les guerres en Amérique centrale pendant les années 80 ; la seconde avait pour objet le débat aux Etats-Unis sur la conclusion de l'Alena. Sur le premier point, je n'étais pas anti-américain, mais contre la politique du président Reagan. Et c'est à peu près la même chose en ce qui concerne l'Alena : j'étais en désaccord avec la position du gouvernement mexicain du président Salinas, sur la manière dont le traité avait été négocié et sur son contenu. »

« Vous souteniez quand même que le Mexique allait être livré à son grand voisin du nord ? »

« J'étais pour un accord à l'euro-

Philippines : le procès en destitution du président Estrada a été ajourné

Les procureurs de la Chambre des représentants ont démissionné

Des milliers de manifestants sont descendus, mercredi 17 janvier, dans les rues de Manille pour protester contre une décision du Sénat

qui empêche d'apporter la preuve de la corruption du président philippin, Joseph Estrada. Les procureurs, membres de la Chambre

des représentants, ont démissionné et le procès a été ajourné. La Bourse de Manille a chuté brutalement.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le procès en destitution du président Joseph Estrada a implosé. Par onze voix contre dix, mardi 16 janvier, le Sénat, transformé en Haute Cour de justice, a refusé l'examen de comptes bancaires qui auraient pu prouver l'accusation de corruption portée contre le chef de l'Etat. Les procureurs, membres de la Chambre des représentants, ont aussitôt démissionné. Le président du Sénat, Aquilino Pimentel, en a fait tout autant, en expliquant que « le vote supprimait une preuve qui aurait révélé la vérité. »

Aussitôt le résultat du vote connu, tard dans la soirée, les gens sont descendus dans les rues des grandes villes pour manifester contre un président qui a appelé, de son côté, « au calme » et « à la prière » pour éviter « de nouvelles violences », une référence aux explosions qui ont fait plus de vingt morts à Manille le 30 décembre.

Fidel Ramos, président de 1992 à 1998, a estimé, pour le déplorer, que le vote rendait probable un

acquiescement de son successeur. Joker Arroyo, procureur en chef, a parlé plus directement d'un « vote d'acquiescement ». De quoi s'agit-il au juste ?

L'accusation avait notamment réclamé l'examen du compte d'un certain Jose Velarde. Des banquiers ont témoigné, devant le Sénat, avoir vu le président Estrada signer lui-même des transactions sur ce compte, dont l'examen, ainsi que celui de trois autres comptes sous pseudonymes, aurait établi, selon Joker Arroyo, que le chef de l'Etat avait amassé une fortune illicite de près d'un demi-milliard de francs depuis son élection en 1998.

LE SÉNAT SANS PRÉSIDENT

La majorité des sénateurs a, cependant, fait valoir que la Chambre des représentants, en votant la procédure en destitution du chef de l'Etat en novembre, n'avait pas réclamé l'examen de ces comptes. Ce qui est exact, puisque, à cette date, leur existence était ignorée.

La pirouette ainsi effectuée par

les onze sénateurs demeurés favorables à Estrada – lequel est notamment accusé de corruption et de viol de la Constitution – débouche sur un chaos juridique. Le Sénat se retrouve sans président. La Chambre des représentants, pour sa part, va-t-elle se réunir pour désigner de nouveaux procureurs ? Dans l'immédiat, le procès, dont le terme a été fixé au 12 février, a été ajourné. De toute façon, la majorité des deux tiers des vingt-deux sénateurs sur vingt-quatre (deux sièges sont vacants), nécessaire à la condamnation du président, étant de moins en moins acquise.

Le risque est donc que la partie se joue de plus en plus en dehors de l'enceinte du Sénat. Mercredi, en milieu de journée, le cardinal Jaime Sin, qui a accusé les sénateurs favorables à Estrada d'« immoralité », a dit une messe en présence de l'ancienne présidente Cory Aquino, qui reste le symbole du soulèvement populaire contre Ferdinand Marcos en 1986, et Fidel Ramos, revenu à la hâte de Hongkong.

La puissante hiérarchie catholique et l'establishment philippin sont carrément hostiles à Estrada, ancien acteur populaire et dont ils dénoncent le style de vie dissolu. Une chute brutale de la Bourse de Manille et du peso philippin a souligné, de son côté, la défiance des milieux d'affaires et la peur de troubles. Le sort d'Estrada pourrait, en effet, se décider dans la rue plutôt que sur les bancs d'un tribunal.

Pour sa part, la vice-présidente Gloria Macapagal-Arroyo, qui hériterait de la présidence en cas de vacance et a pris la tête de l'opposition politique à Estrada, a déclaré que « la lutte était entrée dans une nouvelle phase ». Comme Joseph Estrada affiche l'intention, de son côté, de se battre, la situation pourrait s'envenimer, surtout si la police ou l'armée prennent parti. Le chef de l'Etat a en effet estimé que la décision du Sénat était « le premier parmi les votes majeurs dans le procès en destitution ».

Jean-Claude Pomonti

L'Irak espère un « mieux » de la position française

BAGDAD. Le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, a affirmé, mardi 16 janvier, que Bagdad souhaitait « une évolution vers le mieux » de la position de la France à son égard au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. « Nous ne considérons pas la France comme faisant partie du front hostile à l'Irak. Elle essaye d'aider et nous espérons que la position française va évoluer vers le mieux mais nous comptons avant tout sur nous-mêmes », a déclaré M. Aziz lors d'une conférence de presse à Bagdad.

Bagdad ne porte en revanche aucun espoir sur la future administration américaine pour la levée de l'embargo et espère que la résistance du peuple irakien forcera la communauté internationale à le résilier, a déclaré au Caire le vice-président irakien, Taha Yassine Ramadan. Il a appelé les pays arabes à suivre « l'exemple de l'Egypte » qui, à l'occasion de sa visite, doit signer avec l'Irak un accord sur l'établissement d'une zone de libre-échange. – (AFP)

Uranium appauvri : l'OTAN lance une enquête épidémiologique

BRUXELLES. Tout en refusant d'admettre l'existence d'un lien entre les munitions à uranium appauvri et les divers symptômes dont se plaignent des soldats ayant servi dans les Balkans, l'OTAN a annoncé, mardi 16 janvier, le lancement d'une étude épidémiologique destinée à examiner, de façon plus approfondie, les causes de ces maux. « Il est normal de faire une enquête, a expliqué un porte-parole de l'Alliance atlantique, en récitant l'expression de « syndrome des Balkans », mais, a-t-il ajouté, « cela prend du temps et nous avons besoin de calme pour aboutir à des conclusions ». L'objectif est de mener des comparaisons, dans chaque pays, sur le taux de mortalité entre les soldats qui ont ou non servi dans les opérations engagées, de même qu'entre les combattants et la population civile. « Il faut voir s'il y a d'autres causes » aux symptômes observés, a ajouté le porte-parole, et « pas seulement se concentrer sur l'uranium appauvri ». – (AFP, Reuters.)

Bill Clinton traité avec succès

pour une tumeur cancéreuse de la peau

WASHINGTON. A quatre jours de son départ définitif de la Maison Blanche, le président Bill Clinton a eu confirmation, mardi 16 janvier, qu'il avait eu un cancer de la peau, mais la petite lésion maligne découverte sur son dos, vendredi dernier à l'hôpital naval de Bethesda, a été immédiatement traitée et ne présente plus de danger pour lui, selon ses médecins. Durant ses huit années de présidence, M. Clinton, âgé de cinquante-quatre ans, n'a souffert que de problèmes de santé relativement mineurs, comme des allergies pour lesquelles il recevait un traitement régulier sous forme de piqûres tous les dix jours. Pendant ce temps, l'état de santé de l'ancien président Ronald Reagan continue de s'améliorer, a annoncé sa porte-parole, mardi 15 janvier. Reagan, qui aura quatre-vingt-dix ans début février, a été opéré samedi au Saint John's Health Center de Santa Monica, en Californie, d'une fracture à la hanche droite. Le président des Etats-Unis de 1981 à 1989 est atteint de la maladie d'Alzheimer, une dégénérescence irréversible du système nerveux, diagnostiquée il y a sept ans. – (AFP)

DÉPÊCHES

■ **TUNISIE** : le procès intenté à la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH), la plus ancienne du genre dans la région arabe et en Afrique, a été renvoyé au 29 janvier, à l'issue d'une brève audience lundi 15 janvier, à Tunis. Le dernier congrès de la LTDH, qui avait élu fin octobre une direction de tendance autonomiste, est contesté par quatre membres battus lors du scrutin, un journaliste, une ex-députée de l'opposition légale et deux militants du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD, au pouvoir). – (AFP)

■ **Reporters sans frontières** dénonce la saisie par les autorités tunisiennes de l'hebdomadaire politique *El Mawkiif* comme une « violation flagrante de la liberté de la presse ». Dans une lettre adressée au ministre tunisien de l'intérieur, RSF lui demande de « revenir sur cette décision » et souligne que « les autorités n'ont fourni aucune explication à cet acte grave ». Le numéro saisi contenait notamment des articles sur les récents procès en Tunisie des défenseurs des droits de l'homme.

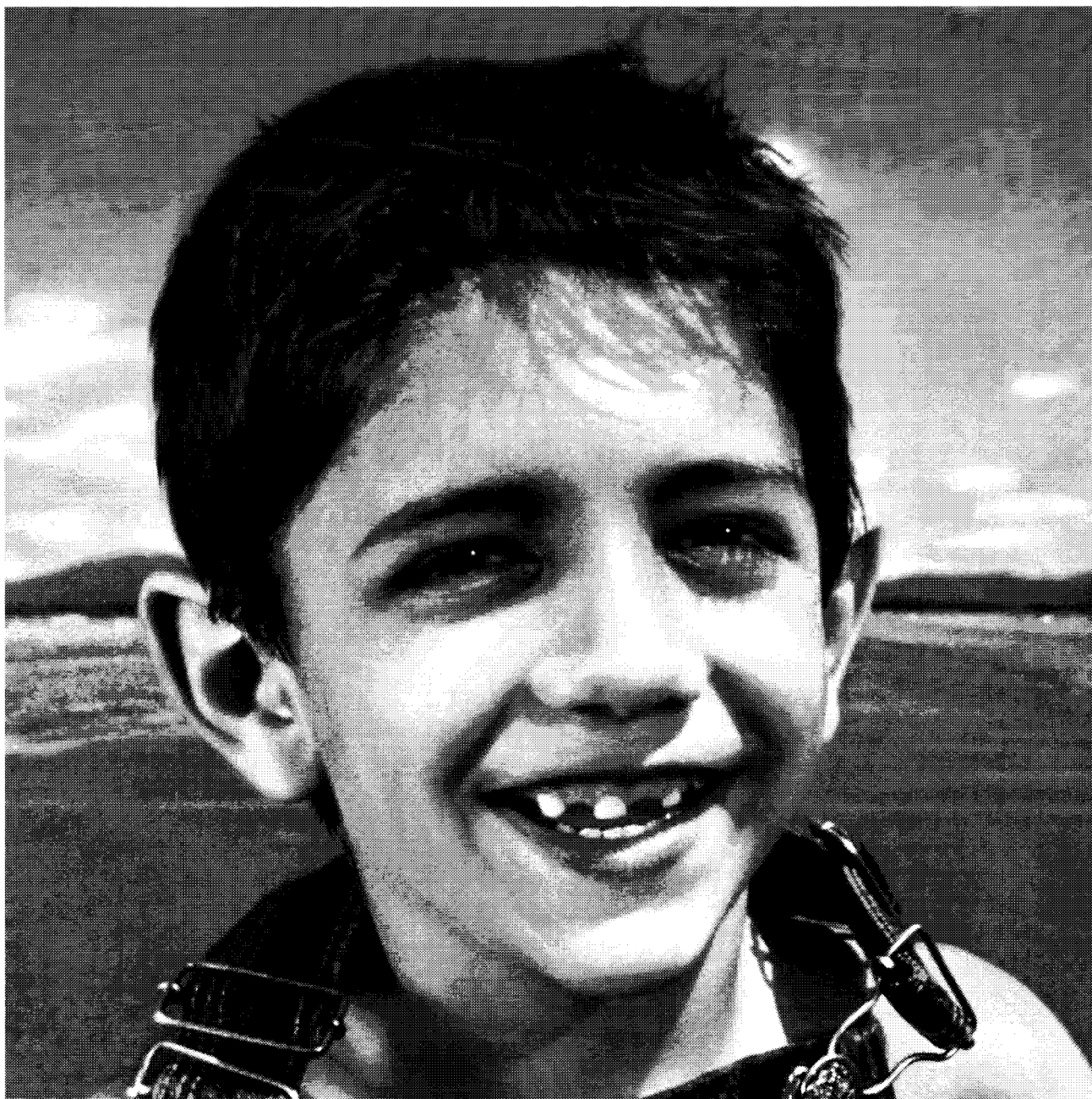
■ **MAROC** : un procureur de Casablanca a remis le 16 janvier au journaliste Ali Lamrabet un « récépissé » l'autorisant à créer un nouvel hebdomadaire, *Demain Magazine*, en remplacement de *Demain*, interdit début décembre. Cette autorisation intervient après celle accordée le 12 janvier au journaliste Aboubakr Jamaï pour la création du *Journal hebdomadaire et Assahifa Al Ousbouya*. – (AFP)

■ **INDE** : une tentative d'attaque contre l'aéroport de Srinagar, capitale d'été du Cachemire indien, a fait 12 morts, mardi 16 janvier, dont les six militants du Laskar-i-Taiba, organisation islamique qui se bat pour la fin de la souveraineté indienne sur cet Etat à majorité musulmane. Cette nouvelle attaque intervient alors que des initiatives sont en cours pour tenter de renouer le dialogue entre New Delhi et Islamabad. Les forces de sécurité indiennes observent depuis le 27 novembre, et pour l'instant jusqu'au 26 janvier, un cessez-le-feu unilatéral au Cachemire. – (Corresp.)

■ **SRI LANKA** : l'armée sri-lankaise a lancé une nouvelle offensive, mardi 16 janvier, pour tenter de récupérer la passe des Eléphants, qui relie la péninsule de Jaffna au cœur du pays. L'armée avait perdu cette passe, pour la première fois en dix-sept ans de guerre, en avril dernier. Forte de nouvelles armes et d'un commandement réorganisé, l'armée a déjà réussi à desserrer l'étau du LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul) autour de la ville de Jaffna. Cette offensive intervient alors que le facilitateur norvégien tente d'organiser des discussions directes entre le gouvernement et les rebelles tamouls. – (Corresp.)

Déjà des nuages sur la visite du pape en Ukraine

VATICAN. La visite du pape en Ukraine a été définitivement confirmée, mardi 16 janvier, et même prolongée d'une journée. Elle aura lieu du 23 au 27 juin. Mais l'agence missionnaire du Vatican Fides vient de révéler que, selon des indiscrétions, « le conseil du saint-synode de l'Eglise orthodoxe russe, le métropolitain Vladimir, représentant du patriarche russe à Kiev, a été chargé d'adresser une lettre officielle au pape pour tenter de le faire renoncer à son projet de visite en Ukraine ». Dans le monde orthodoxe, on craint en effet que la visite de Jean Paul II serve de détonateur à de nouveaux conflits interconfessionnels en Ukraine. Depuis l'effondrement de l'URSS, les communautés catholique et orthodoxe se disputent le contrôle de plusieurs paroisses, surtout en Galicie (ouest de l'Ukraine) où les tensions ont souvent dégénéré en batailles rangées. – (AFP)



Les nouvelles Classes Business d'Iberia. Plus d'espace.

www.iberia.com

Voyager et se relaxer peuvent être une seule et même chose. Surtout si vous disposez d'un siège ergonomique qui s'incline davantage vous offrant plus d'espace. En outre, vous pouvez compter sur plus de 300 salles VIP dans les aéroports du monde entier et sur la possibilité d'accumuler des points et de les utiliser en volant sur toutes les compagnies du réseau oneworld. Les nouvelles Classes Business d'Iberia. Souriez.

Business

IBERIA

N°1 VERS L'ESPAGNE ET L'AMÉRIQUE LATINE.



MUNICIPALES À Toulouse, la liste Motivé-e-s, soutenue par le groupe de rap Zebda, est l'une des seules qui progressent dans les sondages. Elle se réclame à la fois de la gauche, de la jeunesse et des ban-

lieues. Magyd Cherfi, le chanteur de Zebda, croit que les gens ont « besoin d'air ». ● LE 21 JANVIER, Motivé-e-s a invité les listes de toute la France, qui se reconnaissent dans sa démarche, à se réunir à Tou-



louse. Autour d'une association, d'un réseau de salles de cinéma, d'un éducateur, d'un artiste, d'un « citoyen lambda », des listes rassemblent déçus de la gauche, jeunes des cités ou exclus de la politique

officielle. ● L'HUMORISTE Dieudonné, qui se présente à Dreux avec le soutien des Verts, juge que « l'utopie des artistes peut être le relais entre deux façons complètement différentes d'exercer le pouvoir ».

A Toulouse, les rappeurs de Zebda font concurrence à la gauche

La liste qu'ils soutiennent s'appelle « Motivé-e-s », titre de leur plus célèbre tube. Elle ne cesse de progresser dans les intentions de vote pour les élections municipales des 11 et 18 mars. Le 21 janvier, tous ceux que cette démarche intéressent sont invités dans la capitale de Midi-Pyrénées

TOULOUSE
de notre correspondant régional
Magyd Cherfi, le chanteur de Zebda, y croit : « *Le besoin d'air des gens est tel que notre liste peut arriver en tête des listes de gauche au premier tour.* » Les sondages ne lui donnent pas totalement raison (12 % des intentions de vote contre 23 % à la liste de la gauche plurielle) mais pas tout à fait tort non plus : la liste Motivé-e-s est en progression constante depuis deux mois. C'est même la seule, avec celles de l'extrême gauche trotskiste, qui progresse à Toulouse.

On est loin de ce à quoi on s'attendait dans les cercles politiques : une joyeuse bande de potes venant lâcher, le temps d'un petit tour de figuration électorale, leur couplet sur l'exclusion et les cités, des jeunes gens sympathiques mais marginaux dans la ville de l'A-380 et des hautes technologies, où le problème majeur est de savoir si Philippe Douste-Blazy succédera comme prévu à Dominique Baudis ou si la gauche, menée par le socialiste François Simon, prendra la quatrième ville de France à la droite.

Mais, surprise, la mayonnaise a pris là où on ne l'attendait pas. Les Motivé-e-s constituent une vraie liste électorale, intervenant sur tout le champ municipal et présentant

une alternative crédible aux yeux de nombre d'habitants, en particulier les jeunes, dans cette ville où un habitant sur quatre est un étudiant. La liste associative pour la démocratie participative – c'est comme ça qu'elle se définit – mobilise une multitude d'initiatives et organise, autour d'un noyau de militants des cités – Tactickollectif, l'association soutenue par Zebda qui, pour sa part, « *fournit les paillettes* » –, un métissage général.

DES CHÔMEURS ET DES AVOCATS

Au gré des commissions de travail, des réunions publiques ou des soirées de concerts, on rencontre à la fois des chômeurs et des avocats, des retraités et des beurs, des fonctionnaires et des intermittents du spectacle, des catholiques et des homosexuels. Leur point commun ? Tout le monde se revendique de gauche – « *de toute la gauche, pas de l'extrême gauche* », précise Salah Amokrane, la tête de liste –, mais il n'y en a pas un pour en être satisfait. Les « déçus » forment bloc et sont décidés, cette fois, à ne pas s'en laisser compter au nom du vote utile ou des complications amicales.

Le succès que recueillent pour l'instant les Motivé-e-s tient largement à leur ton et à leur style. Des valeurs simples, exprimées en mots de tous



les jours ; un look d'aujourd'hui ; une attitude ouverte, loin des certitudes ; une forte exigence morale, en même temps qu'une volonté de prendre en compte le réel ; une motivation extrême, trempée dans des années de militantisme de terrain, et une bonne dose d'humour. L'alchimie fonctionne. Motivé-e-s catalyse

à la fois les déceptions anciennes et les aspirations nouvelles. « *Les Toulousains ont compris que la prise de pouvoir ne structurerait pas notre démarche* », explique M. Amokrane. « *Chaque habitant commence à se rendre compte qu'une alternative existe* », renchérit M. Cherfi.

L'absence de programme consti-

tue le cœur de la démarche des Motivé-e-s et marque leur différence avec les autres listes de gauche ou écologiste. « *On veut porter le débat, pas des mots d'ordre* », explique Elisabeth Heysh, deuxième de liste. Il s'agit de rendre la parole aux habitants pour qu'ils recensent leurs besoins et élaborent leurs solutions. L'expression démocratique prime sur les orientations, et c'est cela qui crée la dynamique. « *On est parti sans programme pour arriver à un programme* », résume M. Amokrane. Lequel ? On n'y est pas encore mais on en approche.

Les Motivé-e-s ont organisé plusieurs commissions de travail qui plangent depuis deux mois sur toutes les questions de la ville et qui ne semblent rien laisser au hasard, ni la taille des évier de cuisine dans les HLM, ni l'éducation sexiste des employés municipaux.

ÉTATS GÉNÉRAUX

Les 3 et 4 février, lors des états généraux auxquels sont invités des listes d'autres villes de France, la synthèse programmatique sera opérée. Et Motivé-e-s repartira pour une deuxième étape devant les Toulousains. Avec des propositions, cette fois. « *Il ne s'agit pas seulement de décrire* », affirme M. Cherfi.

C'est à partir de là que les pro-

blèmes pourraient commencer. Que fera Motivé-e-s de son programme ? Le négociera-t-il avec la gauche dans le cadre d'une fusion des listes au second tour ? L'affirmera-t-il de manière autonome en se maintenant au deuxième tour ? Appellera-t-il ou non à voter pour la gauche ? Les avis sont très partagés et le débat fait rage, d'ores et déjà. Grosso modo, deux tendances s'affrontent qui présentent les mêmes caractéristiques que celles qui agitaient les Verts allemands. D'un côté, les « *fondamentalistes* » refusent toute « *compromission* » avec la gauche de gouvernement et en pincet déjà pour un « *troisième tour* ». Pour leur part, les « *réalos* » veulent « *mouiller la chemise* », « *mettre les mains dans le quotidien* » et envisager des alliances politiques.

Les positions sont tellement vif qu'un éclatement de la liste n'est pas à exclure, ce qui mettrait fin, prématurément, à l'aventure. Pour l'instant, les Motivé-e-s partagent tous le même rêve qui pourrait tourner au cauchemar pour la gauche et les Verts à Toulouse : transformer la liste et son succès électoral espéré en mouvement politique national. Ni parti, ni association, mais quelque chose d'autre. Qui reste à inventer.

Jean-Paul Besset

« La politique n'appartient pas qu'aux énarques et aux technocrates »

ELLES s'appellent « 100 % citoyens », « Les Utopistes », « Sans frontières », « Action et initiatives républicaines », « Union des citoyens pour l'égalité des droits », ou déploient des acronymes compliqués comme Decil, Démocratie et citoyenneté locales. On les trouve à Chartres, Gagny, Strasbourg, Mantes-la-Jolie, Avignon ou Saint-Etienne, listes déjà constituées, ou en voie de l'être, pour les municipales. Alternatives, citoyennes, motivé-e-s, quel que soit le nom qu'on leur donne, ce ne sont sans doute pas cent listes qui fleurissent, mais le fait est là.

Petites cousines de la liste toulousaine soutenue par Zebda (*lire ci-dessus*), elles ont bel et bien fait leur entrée dans la campagne. Si l'on usait d'un concept que leurs promoteurs abhorrent sans doute, on dirait qu'elles ont un « cœur de cible » : les jeunes, les exclus, les générations issues de l'immigration et, d'une façon générale, les déçus de la politique, mal représentés par les partis au point de grossir, le plus souvent, le camp de l'abstention. Parfois, elles ont un message célèbre, descendu de l'Olympe du showbiz, comme Zebda ou Dieudonné, moins connu comme Steevie Gustave, ou carrément anonyme bien qu'issu du

monde du spectacle. Mais c'est aussi, d'un mot qu'ils affectionnent, le « *citoyen lambda* ».

« *Ce qui est sûr, c'est qu'on est de gauche* », affirme d'emblée Isabelle Portefaix, présidente de l'association Pour une cité citoyenne, Avignon en 2001. « *Mais la gauche a trahi ce pour quoi nous avions voté* », ajoute cette ingénieure, licenciée économique d'un bureau d'études spécialisé dans les déchets. L'association compte des membres d'Attac, d'AC!, des anciens du PCF ou du PS, des associatifs écolos ou autres. Quelques membres de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), aussi, « *mais ils laissent leur carte au vestiaire* », assure-t-elle. « *On se bat pour les déshérités, et la commune est l'une des rares unités de base où l'on peut encore agir localement* », explique M^{me} Portefaix. Forte d'un listing de trois cents personnes venues assister aux débats organisés le samedi matin au café d'Utopia, elle raconte, à titre d'exemple, le ralliement d'une institutrice, nommée à Avignon, « *qui ne votait plus depuis dix ans et qui ne parvenait pas à s'intéresser à un duel Roig-Guigo* ».

Utopia ? C'est la bonne fée incontournable pour ce petit milieu combatif de la cité des Papes. Connu

des cinéphiles, ce réseau de salles de cinéma, créé au milieu des années 70, à Avignon, par une ancienne infirmière en psychiatrie, Anne-Marie Faucon, et un étudiant en histoire, Michel Malacarnet, a essaimé à Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Toulouse et Bordeaux. « *Le cinéma, c'est un moyen de retrouver un tas de gens qui sont sur la même longueur d'onde que nous* », dit M^{me} Faucon, fière des 55 000 exemplaires que *La Gazette d'Utopia* diffuse dans les grandes villes où les salles sont implantées. « *On parle des films que l'on aime, que l'on diffuse parce qu'ils ont un sens, on explique le système Vivendi et UGC et on l'étend à tout le reste, c'est un peu la démarche Bové* », explique-t-elle.

« INTERCULTURELLE »

A Bordeaux, Utopia soutient Couleur bordelaise, la liste « interculturelle » menée par Diallo Karfa, président de l'association Diver-cités. « *On mène une liste blanc-black-beur, en dehors des logiques d'appareil, parce que la politique n'appartient pas qu'aux énarques et aux technocrates. Elle est à tout le monde* », soutient ce conseiller en emploi-formation. Militant pour un travail de la mémoire sur la traite des Noirs, que Bordeaux s'ingénie à oublier

selon lui, M. Karfa déplore que « *l'histoire des gens d'origine immigrée ne soit pas reconnue, alors qu'ils veulent être dans l'espace national* ».

Une démarche un peu différente anime Steevie Gustave, le chorégraphe de France Gall, d'origine antillaise, qui s'était affronté au RPR Jean de Boishue dans un procès pour complicité de diffamation raciale, finalement réglé à l'amiable. « *J'y vais parce qu'un des barons de la liste de gauche m'a contacté et m'a dit : "Ta liste, ce sera juste des Noirs et des Arabes, laisse tomber, on va gagner au premier tour"* », raconte M. Gustave, habitant depuis son enfance Brétigny-sur-Orge, dans l'Essonne, où il se présente. Il « y va », aussi, parce qu'il en « *assez des parachutés, des magouilles et des deals gauche-droite* ». Il a déjà rassemblé une assistante sociale, un chercheur, un agent de sécurité, des étudiants « *qui veulent se mettre à la vie politique* ». « *Bien sûr, les insultes et les menaces racistes ont commencé à pleuvoir sur mon répondant dès que j'ai annoncé ma candidature* », ajoute-t-il.

Une autre forme de rage anime Fathi Benarbia – « *comme le joueur de foot* », trente-deux ans, éducateur sportif à Bondy, écarté de voir que d'anciens travailleurs

sociaux de gauche, devenus conseillers municipaux, « *ne sont jamais revenus dialoguer avec nous sur le terrain* ». « *On habite le bas Chesnay, c'est le fin fond de la ville, la cave, si vous voulez, et tout le monde nous y oublie* », ajoute-t-il. Un seul moyen pour faire entendre Les Ronsards, Molière, Les Peupliers, les « *cités oubliées* », pense M. Benarbia, encouragé par le Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB) : « *Montrer qu'on a du potentiel en électeurs et faire une liste.* »

Mohamed Goulham, qui vient de créer, à Saint-Etienne, l'Union des citoyens pour l'égalité des droits, y

songe aussi, pour « *pointer du doigt toutes les inégalités liées à la discrimination, en évitant le misérabilisme et le communautarisme* ». Vaste programme, dont il irait bien discuter, le 21 janvier, à Toulouse, à l'assemblée générale organisée par Motivé-e-s, en attendant, les états généraux des 3 et 4 février. Kamel Benmaklouf, vieil ami des Zebda et membre fondateur de Caravanes 92, avec Noir Désir, Mano Negra et Les Têtes raides, s'y rendra aussi, pour parler de la liste qu'il monte à Mantes-la-Jolie et « *donner un coup de pouce à ceux qui hésitent encore* ».

Beatrice Gurrey

A Dreux, le Black Dieudonné se veut l'héritier de Coluche

À L'HEURE où les politiques n'hésitent plus à se laisser interviewer par des animateurs et où les chanteurs se lancent en politique, Dieudonné, acteur et politicien, s'est fiancé avec les Verts. Pour les élections municipales, il viendra les soutenir à Lille, à Rouen, à Paris 18^e, aux Ulis, dominant de sa médiatique personne. En échange, les Verts le soutiennent à Dreux (Eure-et-Loir).

Entre le parti écologiste et l'humoriste, les relations ne sont pas si simples. Venu aux Verts par Marc Jolivet, à l'occasion des élections européennes de juin 1999, pour soutenir Daniel Cohn-Bendit, Dieudonné s'était montré si intéressé par la « troisième gauche verte » qu'il s'était laissé persuader par le porte-parole Stéphane Pocrain, de participer aux journées d'été de Lorient qui ont suivi. Il fait aussi partie du club de réflexion de Noël Mamère, dont il pense qu'il ferait un bon candidat Vert à la présidentielle. Mais il travaille à recueillir les signatures nécessaires pour être lui-même candidat. « *Je pensais qu'il me prévenirait, j'ai été un peu fâché de l'apprendre comme ça, mais s'il veut profiter de son audience auprès des jeunes pour faire progresser de bonnes idées, c'est tout à fait son droit* », admet le maire de Bègles.

Il n'empêche. M. Pocrain, « *joyeux et enragé, à la fois* », de voir le développement de toutes les listes « citoyennes », pour les municipales, puisant leur public dans les banlieues et s'appuyant ça et là sur des locomotives médiatiques. « *J'étais sûr que cela finirait par arri-*

ver, mais j'enrage parce que les Verts n'ont pas su saisir l'occasion. Quand Dieudonné est venu chez nous, c'était pour donner une représentation politique à la France des banlieues », explique le jeune porte-parole des Verts, ex-partisan de M. Mamère. Pour se consoler, il essaie de monter avec Dieudonné un « Mouvement des droits civiques ». « *Ça fait MDC, comme le Mouvement des citoyens* », rigole M. Pocrain, qui a bien relevé l'appel de Jean-Pierre Chevènement à prendre sur les listes municipales des candidats issus de l'immigration. « *Parfois, les Verts ne voient pas la société dans laquelle ils vivent, c'est étonnant* », se désole le complice de l'humoriste, avec qui il a souvent évoqué l'hypothèse d'une candidature « du premier Black à la présidentielle », qui les a rapprochés.

Dieudonné, qui se sent, avec ses amis de Zebda, l'héritier de Coluche, pense que la confiance des Français dans la classe politique ne sera pas si facile à reconquérir. « *L'utopie des artistes peut être le relais entre deux façons complètement différentes d'exercer le pouvoir, dit-il, ajoutant : "On ne peut pas vivre grassement du malaise social, il faut s'engager."* A la façon du très « *people* » comité de soutien du socialiste Bertrand Delanoë à Paris ? « *Non, c'est une autre façon de faire, que je respecte, mais cela n'a rien à voir avec notre liste Les Utopistes motivé-e-s* », conclut le chanteur de la cause des Blacks.

B. G.

PLACE AUX FEMMES

La course d'obstacles des femmes dans les petites communes

EN PRÉSENTANT ses vœux, le 13 janvier, le maire de Castelnaud-la-Chapelle, et député de Dordogne, Germinal Peiro (PS), a lancé un « *appel aux candidates* ». Dans sa commune de 436 habitants, son conseil municipal ne compte que deux femmes sur onze élus. Cette année, deux hommes ne se représentent pas. « *C'est l'occasion : j'ai décidé de les remplacer par des femmes* », dit-il.

Tous les maires n'ont pas cette opportunité. La loi sur la parité, qui oblige les partis à présenter autant de femmes que d'hommes sur les listes aux municipales, ne s'applique pas aux communes de moins de 3 500 habitants, qui représentent les deux tiers des 36 000 communes de France et un tiers de la population. Le législateur a voulu tenir compte du mode de scrutin particulier dans les petites communes, où l'électeur a le droit de rayer le nom d'un candidat ou de modifier son ordre de présentation sur la liste (panachage). « *Quand vous avez une assemblée de mecs qui se sentent bien entre eux, c'est difficile de les faire partir. Alors, on profite des places qui se libèrent* », pour cause de démission ou de décès, résume Gérard Pelletier, maire de Raze (Haute-Saône) et président de la Fédération des maires ruraux (FMR). S'il y a davantage de

femmes maires dans les communes de moins de 3 500 habitants (8,4 %, au lieu de 4 % entre 5 000 et 10 000 habitants) que dans les grandes villes – trois maires seulement de villes de plus de 50 000 habitants sont des femmes ! –, c'est que l'enjeu de pouvoir est moindre.

Dans les petites communes, le mode de scrutin est un verrou résistant. Il n'est pas rare qu'un maire présente une liste « ouverte », comprenant davantage de candidats que de conseillers à élire. C'est l'électeur qui choisit en cochant les noms. Ainsi, avant chaque élection, Charles de Courson (UDF), maire de Vanault-Dames, commune de 350 habitants dans la Marne, « *envoie un petit mot* » à ses électeurs, leur proposant de s'engager. Tous les volontaires sont inscrits sur sa liste. Le député de la Marne reconnaît que ce système « *favorise moins* » l'entrée des femmes que les listes « *bloquées* », comprenant le nombre exact de conseillers à élire, sachant que l'électeur peut toujours panacher ; mais, explique M. de Courson, il n'est pas facile d'« *imposer ses femmes et ses hommes* ». « *Quand je démarche une candidate, je prends toujours rendez-vous avec le couple. Un jour, un mari a fait une crise de jalousie parce que j'avais contacté sa femme !* », raconte-t-il.

Les femmes ne sont pas toujours disponibles. Andrée Rabilloud, maire de Saint-Agnin-sur-Bion, dans l'Isère, a eu beaucoup de mal à convaincre les femmes de trente-cinq à quarante ans. « *Les femmes dont les enfants sont relativement grands ont besoin de penser à elles. Comme il y a très peu d'équipements culturels et sportifs chez nous, les mères passent leur temps à amener les petits à droite, à gauche. Quand ils ont la Mobylette, elles ont envie de souffler. L'une des femmes que j'ai contactées m'a dit : "Moi, maintenant, je prends des cours de théâtre"* », explique la vice-présidente de la FMR. En revanche, « *deux jeunes de vingt et un et vingt-trois ans* » se sont présentées « *spontanément* », ainsi qu'une femme de quarante et un ans « *qui y pensait depuis longtemps, mais qui n'osait pas* ».

Au-delà de la parité, Pascal Clément (DL), maire de Saint-Marcel-de-Félines, dans la Loire, souligne le problème du recrutement. « *Il y a douze ans, j'avais fait la tournée pour trouver des femmes. J'ai eu beaucoup de refus. Aujourd'hui, ce sont les hommes qui disent non. Ce n'est plus un problème de sexe, mais de candidats* », explique ce député.

Clarisse Fabre

L'intransigeance du Medef sur les retraites conforte l'unité des confédérations syndicales

Le PS et la CGC pressent le gouvernement d'intervenir pour garantir les départs à soixante ans

Un tollé général des syndicats a accueilli, mardi 16 janvier, les déclarations des dirigeants du Medef sur les retraites complémentaires. A

l'issue de son assemblée générale, l'organisation patronale a proposé d'ouvrir une nouvelle séance de discussion, mais sur les bases de son seul

projet. Elle a également confirmé l'arrêt de la levée des cotisations ASF et menacé de se retirer des régimes complémentaires.

L'UNANIMITÉ, encore. Les déclarations des dirigeants du Medef sur les retraites complémentaires, mardi 16 janvier, ont provoqué un nouveau tollé général des syndicats. « L'unanimité contre les propositions du Medef, ce n'est pas très difficile », notait d'ailleurs assez étrangement son président, Ernest-Antoine Seillière. L'assemblée générale de l'organisation patronale a validé les orientations prises par ses négociateurs : allongement progressif de la durée de cotisations jusqu'à 45 ans, calcul des pensions en fonction de l'espérance de vie moyenne, le tout à prendre ou à laisser, le Medef n'envisageait une séance de « discussion » supplémentaire que sur ces seules bases. Son numéro deux, Denis Kessler, a averti les syndicats : « Sans relèvement de l'âge d'activité, c'est inutile de revenir s'asseoir ! »

Ce dernier a confirmé dans la foulée que les cotisations de l'Association pour la structure financière (ASF), qui financent le surcoût pour les régimes complémentaires des retraites à 60 ans, ne seraient pas levées. « Dans le droit français, on ne lève des cotisations que s'il y a accord », a indiqué M. Kessler. « Avec cette découverte, on a l'impression que tout le monde a trouvé la fève ! », a-t-il ironisé, tandis que M. Seillière faisait planer une menace supplémentaire : « Sans accord, bien entendu, ce sera la fin du paritarisme dans les régimes complémentaires. »

« Du chantage », a aussitôt réagi la CGT. « Une telle attitude est contraire à tout esprit de négociation. Elle est inacceptable », a ajouté le centrale de Bernard Thibault. « Le Medef fait encore une fois le travail de l'opposition et veut contraindre le gouvernement à une intervention pour le rendre impopulaire », a estimé le secrétaire général de FO, Marc Blondel. Pour Jean-Marie Toulisse, responsable des retraites à la CFDT, « le Medef veut qu'on se retrouve autour d'une table de négociations pour regarder ses seules propositions. C'est impensable. Nous lui renvoyons la pareille : qu'il regarde les nôtres ! ». « Il est hors de question de signer quoi que ce soit aujourd'hui », affirme Solange Morgenstern, de la CGC, qui inflige un « carton rouge » au Medef.

Comme le PS (*Le Monde* du 17 janvier), la CGC réclame l'« intervention du gouvernement » afin de garantir les retraites à 60 ans. « Ce n'est pas à nous de donner un coup de main au patronat pour faire pression sur la réforme des retraites », juge prudemment Bernard Devy, chargé du dossier à FO. Toutes les organisations syndicales dénoncent l'« incohérence » du projet du Medef, alors que plusieurs de ses fédérations concluent des accords de branche sur les pré-retraites. « C'est du passé », a tenté de justifier M. Seillière. « La retraite à soixante ans a été un slogan, une réalité pendant vingt ans mais les choses ont changé (...). Tout le monde regrette ses vingt ans, on

peut également regretter la retraite à soixante ans », a-t-il insisté, mardi soir, sur France 2.

Si aujourd'hui il y a péril sur l'application de l'âge légal de départ à la retraite dans les régimes complémentaires, la faute en incombe, pour le Medef, aux syndicats. « Ils

« Sans relèvement de l'âge d'activité, c'est inutile de revenir s'asseoir », a averti Denis Kessler

ont pris en toute connaissance de cause la responsabilité de conduire à un abattement des retraites avec l'ASF. S'ils avaient signé, rien ne se serait produit », a expliqué M. Seillière. Ce dernier, à tour de rôle avec M. Kessler, a multiplié les charges violentes contre leurs partenaires syndicaux, accusés de refuser des « propositions réalistes, raisonnables et de bon sens ».

La journée nationale d'action du 25 janvier organisée conjointement par la CGT, la CFDT, la CFTC, FO et la CGC est balayée d'un revers de main. « La démonstration des syndicats ne peut en

aucune manière nous impressionner. Nous ne sommes pas comme les politiques qui se préoccupent de la rue », a lancé le patron des patrons, en dénonçant l'« influence lourde et profonde de la fonction publique ». « Si les cheminots défilent, il y a de quoi s'inquiéter ! », s'est-il indigné. Mardi, toutes les fédérations des transports routiers ont également appelé leurs adhérents à se joindre aux actions.

A gauche, les réactions ne se sont pas fait attendre. « L'intransigeance du Medef se confirme bien qu'elle suscite l'incompréhension générale », a estimé le PS à l'issue de son bureau national. Tout en se félicitant « qu'un front syndical uni se soit constitué », le PCF a dénoncé « les objectifs du Medef, qui bafouent un droit fondamental acquis de haute lutte ». La droite, elle, a saisi l'occasion : « Depuis des mois et des mois, et malgré nos demandes, le gouvernement ne fait rien » sur les retraites, un dossier « qui devient urgent », a déclaré Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, sur RTL.

Les 560 délégués du Medef, « munis d'une machine à voter » selon M. Seillière, ont adopté, à plus de 90%, comme toutes les résolutions soumises à l'assemblée générale, celle concernant les retraites complémentaires. « C'est une unité de façade, mais elle fonctionne », assure un participant.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Le gouvernement veut limiter le « droit à l'expérimentation » locale

QUE de non-dits sous cette apparente unanimité entre les socialistes et la droite ! L'examen de la proposition de loi UDF prévoyant d'inscrire le « droit à l'expérimentation pour les collectivités territoriales » dans l'article 72 de la Constitution, mardi 16 janvier à l'Assemblée nationale, n'a pas permis de clarifier le débat sur la décentralisation. Il l'a même rendu un peu plus confus, alors que la droite et le PS se sont lancés – après les plaidoyers répétés de Jacques Chirac en faveur de la démocratie locale – dans une sorte de course à l'échalote sur un thème qui sera probablement central dans la campagne présidentielle.

Qu'importe ces faux-semblants, le PS, le RPR, l'UDF et DL ont voté le texte en première lecture, alors que le PCF et le Mouvement des citoyens (MDC) s'y opposaient, campant sur leur Avenir républicain. L'examen de ce texte n'était qu'une mise en jambe, avant le débat sur la décentralisation que Lionel Jospin devait ouvrir – et clore – mercredi. Cette proposition de loi constitutionnelle a d'ailleurs plus de vertus pédagogiques que de portée politique, puisque la voie de son adoption est semée d'obstacles : un vote conforme du Sénat, un référendum et une loi organique précisant les conditions de sa mise en œuvre (domaines concernés, durée des expériences, évaluation...).

Le RPR, en service minimum, n'a envoyé

qu'un député dans l'Hémicycle, Michel Hunault (Loire-Atlantique). Il ne peut faire moins qu'abonder dans le sens des déclarations de Jacques Chirac en faveur d'une démocratie « plus proche des citoyens », tout en précisant que son vote en faveur d'un droit à l'expérimentation « ne vaut en aucun cas approbation du processus de Matignon sur la Corse ». La Corse ? José Rossi (Corse-du-Sud), porte-parole du groupe DL sur ce texte, ne l'évoque pas : il préfère des considérations générales sur l'Etat, qui « va devoir partager les responsabilités avec un véritable pouvoir local ».

LE MDC EN VIGIE RÉPUBLICAINE

Les deux chevènementistes en séance contiennent leur irritation. Jean-Pierre Chevènement, qui réserve ses contre-attaques pour le débat du lendemain sur la décentralisation, a fait donner Georges Sarre (Paris). Voter un tel droit à quelques semaines de l'examen du projet de loi sur la Corse est « dangereux », assène le président délégué du MDC, qui ne voit dans la proposition UDF que « le fruit de surenchères de démagogues irréfélchés et de petits tacticiens à l'esprit fumeux ». Seuls les élus centristes sont venus en nombre pour soutenir la proposition de Pierre Méhaugnerie.

Le député d'Ille-et-Vilaine se félicite de l'ouverture du premier ministre, tout en regret-

tant qu'en commission la gauche ait strictement encadré ce droit à l'expérimentation. La formule qu'il propose aura, selon lui, deux vertus : « Mieux faire la loi et tester des réformes qui suscitent des craintes au niveau national. » Mais l'ancien garde des sceaux prend deux exemples – police de proximité et réforme de la carte judiciaire – qui ont le don d'irriter une gauche très sourcilieuse sur la défense des missions régaliennes de l'Etat.

Dès l'ouverture des débats, le ministre de l'intérieur a d'ailleurs posé les bornes de ce droit nouveau. Daniel Vaillant a quelques mots pour l'expérimentation, « facteur de progrès », et contre l'uniformité, souvent « source d'inégalité ou d'inéquité ». Mais il préfère en appeler à la « sagesse » des députés plutôt que de les inciter à voter un texte qui, à ses yeux, « n'est pas dépourvu d'ambiguïtés ». Il souhaite, notamment, exclure clairement du champ de l'expérimentation les domaines régaliens (police, justice, défense, nationalité...) et limiter la faculté donnée aux collectivités d'« adapter les lois et les règlements » aux seules questions de leurs compétences (social, transports, éducation...). Rien ne presse, et la seconde étape de la décentralisation n'interviendra pas avant l'élection présidentielle.

Jean-Michel Bezat

La promotion sortante dénonce dans une pétition l'« esprit de caste » à l'ENA

Quatre-vingt-seize élèves sur cent trois s'élèvent contre la sélectivité et la « médiocrité » de la formation

LE MOUVEMENT de fronde qui anime depuis quatre ans les promotions sortantes de l'Ecole nationale d'administration (ENA) s'amplifie. A quelques semaines de leur accession aux plus hautes fonctions de l'administration, 96 sur 103 élèves de la promotion Nelson-Mandela (1999-2001) ont signé une pétition fustigeant la « médiocrité » de la scolarité à l'ENA, dont la finalité « est de sélectionner la vingtaine d'élèves qui intègrent chaque année les corps prestigieux » de l'Etat. Loin de sa vocation interministérielle initiale, l'ENA serait ainsi devenue, pour les signataires, « une machine à classer », qui « renforce les corporatismes » de la haute administration.

Dans un texte envoyé à la directrice de l'école, Marie-Françoise Bechtel, et au ministre de la fonction publique, Michel Sapin, les contestataires déplorent l'« échec total » de leur école au regard des ambitions affichées lors de sa création, en 1945. Entre la « soumission » au conformisme des cours et l'absence de réflexion sur les enjeux de l'avenir, « la formation

dispensée ne répond toujours pas aux exigences des besoins de l'Etat et la légitimité de l'école est plus que jamais contestée », écrivent-ils en préambule de leur projet de « réforme ambitieuse de l'ENA ». L'ordonnance de 1945 entendait-elle démocratiser le recrutement de la haute fonction publique ? « Dans les promotions où ils sont représentés, les élèves issus des classes défavorisées peuvent se compter sur les doigts d'une main », assure la quinzaine de frondeurs réunis, mardi 16 janvier, dans une brasserie parisienne où ils ont invité la presse, à l'initiative de la section CFDT de l'école, ajoutant que les élèves issus de l'immigration « font figure de curiosité ». Les pères fondateurs rejetèrent-ils « un esprit de caste qui pervertirait l'administration » ? Loin de disparaître, « les corporatismes semblent s'être renforcés au sein de l'ENA », corrigent les futurs hauts fonctionnaires, pour qui celle-ci est destinée à sélectionner avant tout les conseillers d'Etat, les membres de la Cour des comptes ou les inspecteurs des finances.

Pour les 96 signataires de la pétition, les deux causes de cet échec sont « évidentes » et connues depuis longtemps. La première tient au classement final des élèves, qui « pervertit l'enseignement (...), conçu dans un but utilitariste pour préparer à l'épreuve de sortie ». A ce titre, les matières « utiles » mais difficiles à évaluer, comme la négociation ou la communication, ne comptent pratiquement pas dans le classement, qui repose presque exclusivement sur l'art de rédiger des notes de synthèse. Le classement interdirait ainsi « toute ambition de formation, toute ambition intellectuelle et tout rayonnement international » à l'ENA, en y imposant une scolarité « dénaturée, qui frustrer la large majorité de ses élèves depuis cinquante ans ».

« GÂCHIS HUMAIN »

La seconde cause réside dans l'accès direct des vingt meilleurs élèves aux grands corps, qui contribue à « figer les situations de chaque fonctionnaire issu de l'ENA en fonction de son rang de sortie, en dehors de toute logique de compé-

tence, d'intérêt (...) ou d'adaptation aux besoins de l'Etat ». Les ministères comme ceux de la santé, de la justice ou de l'éducation nationale « arrivent toujours en queue de classement à l'ENA », rapporte un des élèves, outré par cette « mauvaise répartition des ressources humaines ».

Bref, « avec un tel bilan, toute autre école aurait disparu », estiment les signataires, qui préconisent la suppression de ces deux maux, inlassablement revendiquée par leurs prédécesseurs. Pour retrouver l'ambition des fondateurs de l'ENA et mettre fin au « gâchis humain », ils proposent la création de trois corps (administrateurs civils, magistrats financiers, magistrats administratifs) regroupant tous les débouchés de l'école, au sein desquels les primes seraient uniformisées et les déroulements de carrière centralisés au niveau interministériel... A leurs yeux, il s'agit du seul moyen de lutter contre l'« esprit de caste » inhérent à leur formation.

Alexandre Garcia

Municipales : le PS tente de régler ses contentieux internes

LE BUREAU national du Parti socialiste a rendu son arbitrage dans le conflit opposant pour les élections municipales à Caen Louis Mexandeau, député du Calvados, à Philippe Duron, également député, et François Geindre, maire d'Hérouville-Saint-Clair. M. Mexandeau a été confirmé tête de liste du PS mais, en cas de victoire, M. Duron sera maire de Caen et M. Geindre prendra la présidence de la communauté d'agglomération. La députée Laurence Dumont, proche de M. Mexandeau, devra être sur la liste. Cette « solution », qui ne satisfait aucun protagoniste, a été adoptée à une large majorité, malgré les votes contre de Louis Mermaz, d'Henri Emmanuelli et ses amis, et l'abstention de la Gauche socialiste.

Le bureau national a également décidé de « suspendre » du PS quatre militants qui ont passé outre aux décisions nationales et décidé de présenter des listes : François Bernardini à Istres (Bouches-du-Rhône), Jacky Lecourtiller à Plaisir (Yvelines), Philippe Brun à Reims et Alain Goze à Chalons-en-Champagne (Marne). S'ils déposent des listes, ils seront exclus du PS. Les emmanuelistes se sont abstenus sur la suspension de M. Bernardini, ancien « patron » de la fédération des Bouches-du-Rhône.

Le Sénat s'oppose à l'inversion du calendrier électoral de 2002

LES SÉNATEURS ont commencé, mardi 16 janvier, l'examen de la proposition de loi organique fixant les élections législatives après la présidentielle de 2002, adoptée par les députés le 20 décembre 2000. Le matin, la commission des lois du Sénat a rejeté cette réforme et adopté, comme alternative, un amendement du rapporteur, Christian Bonnet (DL), instaurant un délai minimal entre les élections législatives – qui auraient lieu les 10 et 17 mars – et la présidentielle – les 21 avril et 7 mai. Le président du groupe centriste, Jean Arthuis, a indiqué qu'une « majorité » de son groupe soutenait, comme lui, l'inversion du calendrier. L'examen du texte, que les sénateurs entendent faire durer, devait reprendre mercredi après-midi.

DÉPÊCHES

■ **VERTS : Lionel Jospin et Dominique Voynet ont déjeuné en tête à tête**, mardi 16 janvier. Le premier ministre et la ministre de l'environnement ont fait un tour d'horizon politique et parlé des élections municipales. La chef de file des Verts, en mauvaise posture à Dole (Jura), a obtenu que Lionel Jospin vienne la soutenir.

■ **VILLIÉRISTES : les six députés européens villiéristes ont annoncé leur intention de démissionner du groupe** de l'Union de l'Europe des nations, présidé par Charles Pasqua, dans un communiqué diffusé à l'AFP, mardi 16 janvier. Elizabeth Montfort, Nicole Thomas-Mauro, Georges Berthu, Thierry de La Perrière, Dominique Souchet et Alexandre Varaut estiment qu'« en fonction des nouvelles informations en leur possession, il ne leur est plus possible d'en demeurer membres aussi longtemps que M. Pasqua en est président ». – (Corresp.)

■ **CORSE : Dominique Bussereau et Claude Goasguen, députés (DL) de Charente-Maritime et de Paris, ont annoncé**, mardi 16 janvier, leur démission de la mission parlementaire d'information sur la Corse. M. Bussereau a déclaré à Europe 1 que cette mission était « bidon » tandis que M. Goasguen explique sa démission par un « manque de temps ».

■ **CONSEIL CONSTITUTIONNEL : le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a renoncé** à soutenir l'amendement visant à supprimer les exonérations d'impôts des membres du Conseil constitutionnel qui avait été présenté par trois de ses élus (MM. Colombat, Dosière et Montebourg) et adopté par la commission des lois (*Le Monde* du 12 janvier). Le groupe PS a, en effet, décidé d'adopter conforme le projet de loi relative à l'élection du président de la République, examiné jeudi 18 janvier, et qui servait de prétexte à cet amendement.

■ **ÉPARGNE SALARIALE : les députés ont adopté en deuxième lecture**, mercredi 17 janvier, le projet de loi sur l'épargne salariale. Le PCF, qui avait voté pour en octobre, s'est finalement abstenu, seuls Jean-Pierre Brard (Seine-Saint-Denis) et Daniel Feurtet (Seine-Saint-Denis) restant favorable au texte. A l'inverse, Yves Cochet (Verts, Val-d'Oise), qui s'était abstenu en première lecture, a voté pour. A droite, l'UDF Jean-Jacques Jégou (Val-de-Marne) est resté sur son abstention de la première lecture, et le RPR Jacques Godfrain (Aveyron) l'a rejoint, alors qu'il avait voté contre en première lecture.

BOSS
HUGO BOSS

SOLDES

Boutiques BOSS Sport

352, rue Saint-Honoré PARIS 1 ^{er}	Atrium du Palais des Congrès Place Porte Maillot PARIS 17 ^{ème}
3, rue du Casino DEAUVILLE	Chez Madelios 23, Boulevard de la Madeleine PARIS 1 ^{er}
Centre Commercial Belle Epine THIAIS	Place Jean Macé DIJON
12/14, Rond-Point des Champs Elysées PARIS 8 ^{ème}	

JUSTICE Domaine de compétences partagées entre le président de la République et le premier ministre, les nominations dans la haute magistrature donnent lieu à une lutte d'in-

fluences entre les deux têtes de l'exécutif. ● LE GOUVERNEMENT a dû déprogrammer du conseil des ministres de mercredi 17 janvier l'examen d'un premier train de

nominations de magistrats, devant les « réserves » émises par l'Elysée. ● LE REMPLACEMENT du procureur général de Paris, Alexandre Benmakhlof, un ancien collaborateur de

Jacques Chirac, est notamment en question. A la direction des affaires criminelles et des grâces, la succession d'Yves Charpenel, remercié après deux années de dissensions avec le

cabinet d'Elisabeth Guigou, pose aussi problème. ● L'ANCIENNE garde des sceaux a finalement renoncé à être présente aux vœux de la nouvelle ministre de la justice, Marylise Lebranchu.

L'Elysée et Matignon s'opposent sur des nominations dans la haute magistrature

Les tensions se cristallisent autour de postes politiquement exposés, au parquet général de Paris et à la chancellerie. Elles ont pour effet de bloquer un mouvement plus vaste de nominations de magistrats

UNE ÉPREUVE de force s'est engagée entre le gouvernement et l'Elysée sur la question des nominations dans la haute magistrature. Alors qu'un premier train de nominations de magistrats, inscrit dans un mouvement plus vaste, devait être soumis, mercredi 17 janvier, à l'approbation du conseil des ministres, le gouvernement a dû brusquement le déprogrammer devant les « réserves » émises par l'Elysée. Le président de la République, Jacques Chirac, a ainsi fait savoir qu'il souhaitait avoir « plus de visibilité » sur le mouvement global de magistrats qui se dessine. Celui-ci concerne des fonctions sensibles, en contact direct avec les affaires politico-financières, comme les postes de procureur général près la cour d'appel de Paris ou de directeur des affaires criminelles et des grâces à la chancellerie.

Domaine de compétences partagées entre le président de la République et le premier ministre, les nominations de procureurs généraux, qui se font par décret en conseil des ministres, sans l'aval du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), sont un traditionnel terrain d'affrontements en période de cohabitation. L'Elysée y est d'autant plus intéressé qu'il s'agit, en l'occurrence, de trouver un remplaçant au procureur général de Paris, Alexandre Benmakhlof, un ancien collaborateur de Jacques Chirac. Nommé en juillet 1996, sous le ministère de Jacques Toubon, M. Benmakhlof, qui fut notamment conseiller juridique à la

Mairie de Paris entre 1989 et 1991, a donné sa démission du poste de procureur général le 8 décembre 2000. Il invoquait des articles de presse qui auraient mis « gravement en cause » son impartialité à la suite de l'affaire Xavière Tiberi et de l'incarcération de Michel Rousin (*Le Monde* du 15 décembre).

Le remplacement de M. Benmakhlof devrait être à l'apogée discuté entre l'Elysée et Matignon. Le procureur général de la cour d'appel de Paris a en effet d'importantes prérogatives : il est le supé-

Le mouvement concerne des fonctions sensibles, en contact direct avec les affaires politico-financières

rieur hiérarchique des procureurs de Paris, Bobigny, Créteil et Evry et, à ce titre, l'interlocuteur direct de la chancellerie sur les affaires sensibles. Les deux têtes de l'exécutif sont facilement tombées d'accord sur le poste de sortie offert à M. Benmakhlof. Il devrait être proposé comme premier avocat général à la Cour de cassation, en sur-nombre, un poste qui doit recevoir l'aval du Conseil supérieur de la magistrature. La question de son remplacement est plus délicate. Le gouvernement a suggéré le nom de

Jean-Louis Nadal, actuellement inspecteur général des services judiciaires. Agé de cinquante-huit ans, M. Nadal, qui a été procureur général de Lyon puis procureur général d'Aix-en-Provence, est l'un des magistrats du parquet les plus gradés de sa génération.

La candidature de M. Nadal a déjà fait l'objet de discussions. Relevant qu'il a été reproché à M. Benmakhlof un parcours proche du RPR, l'Elysée a fait remarquer que M. Nadal a été – même brièvement – conseiller de l'ancien garde des sceaux socialiste Robert Badinter, entre 1983 et 1985. Sur-tout, l'Elysée souhaite que l'avenir de M. Benmakhlof soit assuré avant d'envisager son remplacement. La présidence de la République demande donc que le gouvernement soumette sa candidature au CSM, avant toute discussion sur son successeur. Ce n'est pas la position de Matignon qui, a contrario, fait un préalable d'un accord sur le nom du futur procureur général de Paris. « On lancera la consultation du CSM quand un accord sur un successeur de M. Benmakhlof sera obtenu », fait-on valoir à Matignon.

Si elle perdurait, la situation pourrait tourner au blocage. D'autant que l'Elysée, pour marquer sa réprobation, a refusé d'avaliser un premier jeu de chaises musicales, qui devait être présenté en conseil des ministres, mercredi 17 janvier. Il s'agissait de nommer le procureur général de Toulouse, Jean Wolff, au poste de procureur général de Douai et le directeur des affai-

res criminelles et des grâces à la chancellerie, Yves Charpenel, au poste de procureur général de Reims (*lire ci-dessous*). Le ministère de la justice souhaitait désigner, pour remplacer M. Charpenel à l'administration centrale, l'actuel procureur de Bordeaux, Jacques Beaume. Mais l'Elysée, qui signe chaque décret de nomination des magistrats, a décidé de suspendre le processus. Informé de toutes les affaires signalées, qu'il fait remonter au garde des sceaux, le directeur des affaires criminelles et des grâces est un poste sensible sur lequel l'Elysée pourrait décider de peser.

Une étrange partie d'échecs devrait donc se jouer dans les semaines à venir entre les deux têtes de l'exécutif. Pour l'Elysée, l'enjeu est d'importance. Déjà, en

janvier 1998, la présidence de la République s'était opposée, avec succès, à la candidature de Jean-Pierre Dintilhac au poste de procureur général d'Aix-en-Provence, estimant que la carrière du magistrat, qui avait été directeur de cabinet de l'ancien garde des sceaux socialiste Henri Nallet, était « trop politique ». Ce choix ne s'était pourtant guère révélé tactique. Quelques semaines plus tard, le poste de procureur de Paris ayant été libéré, l'ancienne garde des sceaux Elisabeth Guigou nommait seule, après aval du CSM, M. Dintilhac à ce poste-clé. Les nominations de procureurs de la République échappent en effet largement au président de la République, puisqu'elles ne sont pas soumises en conseil des ministres.

L'Elysée le sait bien, qui réclame, si nécessaire, un droit de regard sur les nominations de procureurs. C'est ainsi que la présidence de la République a bloqué la nomination de Laurent Davenas, actuellement procureur à Evry, au poste d'avocat général à la Cour de cassation. Le CSM a donné son feu vert pour cette nomination mais l'Elysée refuse de signer le décret tant qu'un candidat ne sera pas proposé pour le remplacer au parquet d'Evry. Il est vrai que la procédure diligentée contre Xavière Tiberi, qui devait inaugurer une longue série d'en-nuis judiciaires pour les proches du président de la République, était partie, en novembre 1996, de ce même parquet d'Evry.

Cécile Prieur

Le directeur des affaires criminelles et des grâces remercié après deux ans de dissensions avec le cabinet de la garde des sceaux

UNE PAGE se tourne au ministère de la justice. Yves Charpenel, le directeur des affaires criminelles et des grâces, est sur le départ. M. Charpenel, qui avait été nommé à ce poste exposé en novembre 1998 par l'ancienne garde des sceaux, Elisabeth Guigou, a été remercié par l'actuelle ministre de la justice, Marylise Lebranchu, qui a entériné une décision de sa prédécesseur. Il devrait partir comme procureur général de Reims dès que le processus de nominations dans la magistrature sera débloqué. A cinquante ans, celui qui reste le plus jeune procureur général de France semble avoir pâti des dissensions internes à la chancellerie, pris en tenaille entre son administration et le cabinet de l'ancienne ministre de la justice.

Quand il est arrivé Place Vendôme, Yves Charpenel a trouvé une direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) en ordre dispersé, encore traumatisée par le ministère de Jacques Toubon. Sous l'ancienne majorité, la DACG s'était vue cantonnée dans un rôle de transmission des instructions politiques dans les affaires judiciaires. Succédant à Marc Moïnard, qui avait été jusqu'à dépêcher un hélicoptère dans l'Himalaya pour éviter l'ouverture d'une instruction contre Xavière Tiberi, Yves Charpenel avait une feuille de route : réorganiser la direction des affaires criminelles et substituer à la politique des instructions individuelles,

désormais proscrite, une véritable politique pénale.

D'emblée pourtant, des divergences sont apparues entre le nouveau directeur et l'équipe d'Elisabeth Guigou. Sur les nominations internes à la DACG d'abord. Le cabinet de M^{me} Guigou, qui ne fait guère confiance aux magistrats nommés par les prédécesseurs de la ministre, est très sourcilieux sur les changements d'affectation. A plusieurs reprises, M. Charpenel n'est pas suivi dans le choix de ses collaborateurs. En revanche, il prend leur parti plus souvent que ne le voudrait l'entourage de M^{me} Guigou : il s'est ainsi employé à trouver un point de chute honorable à plusieurs d'entre eux, comme Michel Dobkine, ancien directeur des affaires économiques et financières, devenu sous-directeur aux douanes à Bercy. Entre-temps, la réforme de la DACG, qui devait officialiser la suppression de la sous-direction aux affaires financières, n'a jamais vu le jour.

UNE MESURE JUGÉE « VEXATOIRE »

Plus grave aux yeux des collaborateurs d'Elisabeth Guigou est le peu d'empressement dont aurait fait preuve M. Charpenel en matière d'information du garde des sceaux sur les affaires sensibles. Si la consigne de non-intervention dans les dossiers judiciaires a été scrupuleusement respectée, M^{me} Guigou exigeait de la DACG une information régulière, parfois en temps réel, sur

les affaires politico-financières. A de nombreuses reprises, les services de M. Charpenel ont été épinglés par le cabinet de l'ancienne garde des sceaux qui s'estimait peu, voire pas, renseigné sur les dossiers signalés. Jusqu'à la publication dans *Le Monde* du 11 février 2000 du réquisitoire visant Roland Dumas, avant même qu'Elisabeth Guigou n'en ait eu connaissance. Suspectée d'avoir permis la « fuite » du document, la DACG a fait l'objet d'une inspection des services judiciaires, une mesure qui a été jugée « vexatoire » par les fonctionnaires concernés.

« Elisabeth Guigou souhaitait un directeur politique dans l'âme pour la DACG et Charpenel n'est pas un politique », résume un magistrat de la Place Vendôme, qui parle d'« erreur de casting ». Avant de quitter le ministère de la justice, M^{me} Guigou avait donc décidé de se séparer de M. Charpenel, en faisant valoir « des approximations juridiques » dans la gestion des dossiers techniques. Cette décision aurait pu ne pas être entérinée par Marylise Lebranchu, mais l'actuelle ministre souhaite se doter d'un nouveau collaborateur, pour « reverter la DACG ». Depuis son arrivée pourtant, l'atmosphère s'était quelque peu détendue au sein de la direction : la pression semble s'être ainsi nettement relâchée à propos de l'information du garde des sceaux sur les affaires sensibles.

C. Pr.

L'an 2000 à la loupe



Le Monde

L'analyse de l'actualité économique, sociale et politique de 174 pays. Une vision précise et originale de la France et une analyse détaillée de ses 26 régions. De plus, cette année, le Bilan du monde vous offre une nouveauté avec le classement régional des entreprises les plus performantes.

Le Bilan du monde édition 2001, est l'outil

indispensable pour avoir toujours sous la main les derniers chiffres et les commentaires les plus récents sur l'économie mondiale.

En compagnie des meilleurs spécialistes de la rédaction du Monde et de ses correspondants locaux et à l'étranger, la dernière année du siècle n'aura plus de secret pour vous.

200 pages BILAN DU MONDE 50F (7,62 €)

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Elisabeth Guigou a du mal à quitter la Place Vendôme

L'AFFICHAGE a été jugé très maladroit. Le premier ministre lui-même s'en est mêlé et a mis fin à ces dangereux enfantillages. Elisabeth Guigou ne viendra pas, place Vendôme, mercredi 17 janvier, comme elle l'avait si étrangement annoncé, assister la nouvelle garde des sceaux, Marylise Lebranchu, dans la présentation de ses vœux devant la presse, après avoir offert les siens Rue de Grenelle. Ministre de l'emploi et de la solidarité, elle a voulu être, elle est, elle doit être, et non plus ex-ministre de la justice, a estimé Matignon, inquiet de ce nouveau mal qui guette le gouvernement depuis le départ de Martine Aubry à Lille, celui du droit d'inventaire, des querelles d'héritage et des nettoyages de placards entre... anciens ministres de Lionel Jospin.

Lancée dans une compétition de « premières ministrables », Elisabeth Guigou s'était d'abord méfiée de Martine Aubry. Elle a réclamé le périmètre exact de son empire, continuant à refuser, malgré la crise de la vache folle, un vrai ministère de la santé pour Bernard Kouchner. A ses secrétaires d'Etat, elle n'a pas souhaité laisser d'avantage d'autonomie que sa prédécesseur. Nouveau secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, Guy Hascoët en a fait les frais, qui, dans son agenda, a dû transformer son projet de vœux à la presse en un déjeuner, vendredi 19 janvier, autour de ses « perspectives pour 2001 ».

Il y a d'abord eu les débuts laborieux à l'Assemblée nationale, pour lesquels Martine Aubry lui a proposé, évidemment sans succès, son aide et ses conseils (*Le Monde* du 28 décembre 2000). Il y a eu ensuite les interventions régulières de M^{me} Aubry, « au PS ou ailleurs, sur ses anciens dossiers », comme on le déplore Rue de Grenelle. Puis M^{me} Guigou a compris qu'elle devait aussi se garder de Marylise Lebranchu. « On savait qu'on avait deux défis, la Rue de Grenelle et Avignon. On ne savait pas qu'on allait devoir devenir ex-ministre de la justice à plein

temps », résume un collaborateur de M^{me} Guigou. Tandis que les avocats manifestaient leur colère, une querelle a été lancée sur les « moyens » mis en œuvre pour la réforme de la présomption d'innocence. M^{me} Lebranchu a ensuite souligné elle-même, le 9 décembre, le « déficit majeur de dialogue social » entre la chancellerie et les professions judiciaires. L'éviction d'Yves Charpenel de la tête de la direction des affaires criminelles et des grâces, programmée par M^{me} Guigou, n'a rien arrangé.

« Elle n'a rien contre Marylise, mais elle a voulu adresser un message aux deux cabinets : le sien, et celui de la ministre de la justice », assure un proche de la nouvelle ministre de l'emploi. Le 7 janvier, pour parer à tout nouveau mauvais coup, la ministre avait donc choisi de « signaler » solennellement, dans « France Europe Express », sur France 3, que sa collègue l'avait « invitée à venir à [ses] vœux au ministère de la justice », et qu'elle s'y rendrait « volontiers » pour « rétorquer de concert » à « tous ces articles de presse qui disaient – certains – pardonnez-moi, n'importe quoi sur cette question des moyens » de la réforme de la présomption d'innocence.

La riposte a donc été annulée. Le reste du programme est resté inchangé. Tandis que, mardi soir, la maire de Morlaix recevait plus de trois cents Bretons de Paris autour d'un joyeux bagad, Place Vendôme, et en profitaient, entre deux crêpes, pour redire très professionnellement sa compassion aux victimes de l'Erika et des inondations, M^{me} Guigou réunira mercredi soir les socialistes qui lui sont proches : Cécile Helle, sa suppléante dans le Vaucluse, Eric Besson, député de la Drôme, Bruno Le Roux (Seine-Saint-Denis) et André Vallini (Isère). Au menu de ce rendez-vous de travail : un plan de contre-attaque.

Ariane Chemin

Le MRAP se déclare à son tour favorable à la libération de Maurice Papon

SOUTENANT la prise de position de l'ancien garde des sceaux Robert Badinter (*Le Monde* du 13 janvier), le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) s'est déclaré à son tour favorable à la libération de Maurice Papon, incarcéré depuis quinze mois à la prison de la Santé pour purger sa peine de dix ans de réclusion pour « complicité de crimes contre l'humanité ».

Dans un communiqué publié mardi 16 janvier, le MRAP, qui dit « comprendre l'émotion ressentie par les familles des victimes », estime que « la prolongation de la détention d'un homme de quatre-vingt-dix ans et malade de surcroît n'est pas satisfaisante pour une démocratie » et que « notre démocratie s'honorera à faire preuve d'humanité à l'égard précisément de celui qui (...) en a été totalement dépourvu ».

Reprenant l'argumentation de Robert Badinter, qui estimait que « maintenir [Maurice Papon] en prison à cet âge-là [n'avait] plus de portée », le MRAP abonde en ce sens, en affirmant : « La prison, qui, dans le cas de Maurice Papon, n'a aucune vocation de réinsertion ni de mesure de sûreté, a en tout état de cause marqué définitivement dans la conscience des Français l'ancien préfet et ministre du sceau de l'indignité et du déshonneur ».

De son côté, Pierre Méhaignerie, ancien garde des sceaux, député et maire (UDF) de Vitry (Ille-et-Vilaine), a lui aussi indiqué, mardi, « partager les propos de Robert Badinter » en faveur d'une libération anticipée, dont le débat lui paraît « justifié ».

ÉMOTION DES PARTIES CIVILES

A l'inverse, le président (PS) de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, a estimé, mardi, au cours de la présentation de ses vœux à la presse, que « huminement, on peut se poser la question de savoir, comme Robert Badinter, si Maurice Papon devait être libéré ». « Mais, a-t-il ajouté, compte tenu des crimes de Maurice Papon, sa libération n'est pas envisageable. Je ne suis pas favorable à [cette] libération ».

La prise de position de M. Badinter avait suscité, depuis jeudi 11 janvier, l'émotion de la plupart des parties civiles au procès et du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIJF).

Incarcéré depuis le 22 octobre 1999 à la prison de la Santé, Maurice Papon avait été condamné le 2 avril 1998 par la cour d'assises de la Gironde pour s'être rendu complice d'arrestations illégales et de séquestrations arbitraires dans la déportation de quatre convois de juifs, de Bordeaux vers Drancy, entre 1942 et 1944. L'octogénaire avait été interpellé en Suisse, où il avait fui la justice et la prison à la veille de son pourvoi en cassation.

Jean-Michel Dumay

Disparues de l'Yonne : Emile Louis est revenu sur ses aveux

Son avocat a déposé une demande de mise en liberté

Emile Louis, le chauffeur de bus qui avait avoué le meurtre de sept jeunes femmes disparues dans l'Yonne, est intégralement revenu sur ses aveux, mardi

16 janvier, à Auxerre, lors de sa première audition par le juge d'instruction. Il a expliqué avoir reconnu les faits en raison de la pression des gendarmes.

EMILE LOUIS, le chauffeur de bus qui avait avoué le meurtre de sept jeunes femmes disparues dans l'Yonne entre 1977 et 1979, est entièrement revenu sur ses aveux lors de sa première audition par le juge d'instruction, mardi 16 janvier à Auxerre. Il avait été mis en examen le 14 décembre pour « enlèvements et séquestration » ; deux corps et des vêtements féminins avaient été retrouvés sur ses indications, près de Rouvray, dans l'Yonne. Les aveux d'Emile Louis étaient passablement flous ; ses rétractations ne le sont pas moins et la situation juridique, en raison de la prescription, quasi inextricable. Son avocat, le bâtonnier Alain Thuault, a déposé mardi une demande de mise en liberté.

Emile Louis, soixante-six ans, avait avoué très vite, le 12 décembre. Les gendarmes de la section de recherche de Paris avaient sonné à la maison du retraité de Dranguignan (Var), à 18 h 15 ; il les avait longuement interrogés, pendant la perquisition, sur les délais de prescription – dix ans pour les meurtres. Il avait ensuite reconnu sur photo trois des disparues, puis admis, vers 23 h 15, qu'il avait fait l'amour avec Françoise Lemoine et l'avait tuée. Il ne se souvenait ni quand, ni comment. La suite est encore moins nette. « A proximité de cet endroit, à cinq ou six mètres à l'intérieur du bois, côté champs, j'ai enterré une seconde jeune fille,

avait indiqué Emile Louis. Je ne me souviens plus de son nom ni de son prénom ». Puis « j'ai également enterré une troisième personne dans les environs des deux premières », mais il n'arrivait pas « à situer son visage ». « Les trois autres jeunes filles ont également été tuées et enterrées par moi, est convenu le gardé à vue ; je n'arrive pas à me les remettre en mémoire ». Le lendemain matin, à propos de Christine Marlot, il déclare aux gendarmes : « Si vous cherchez sept jeunes filles, je pense qu'il doit s'agir de la septième jeune fille que j'ai enterrée dans le même coin que les six autres ».

SOUS LA PRESSION

Présenté devant le juge, Emile Louis avait demandé à s'expliquer plus tard. Il a donc été entendu mardi pour la première fois par le juge d'instruction, Benoît Lewandowski, pendant près de cinq heures. Il a expliqué qu'il avait avoué sous la pression des gendarmes, et qu'il s'était attendu à être libéré le soir même, en raison de la prescription. Il a certes reconnu avoir connu toutes les disparues, les avoir accompagnées pendant des années et avoir eu des relations sexuelles avec nombre d'entre elles, mais jamais contre leur gré.

Il a évidemment dû s'expliquer sur la découverte, grâce à ses indications, de deux squelettes à Rouvray, les 18 décembre et 4 janvier, qui sont en cours d'identification.

Emile Louis a expliqué qu'il avait découvert par hasard un trafic de prostituées autour d'un bar, près duquel les deux sœurs Lemoine ont d'ailleurs disparu, et qu'il avait vu des gens transporter des corps près de Rouvray pour les enterrer.

Le moyen de défense est mince, mais le mis en examen compte sur les difficultés juridiques du dossier. Son avocat a déposé le 8 janvier une demande de reconnaissance de prescription. Le juge doit statuer, après avis du parquet, avant le 7 février et son ordonnance est susceptible d'appel. Par ailleurs, si le juge d'instruction se refuse à mettre en liberté Emile Louis avant lundi prochain, c'est un juge des libertés et de la détention qui sera saisi.

Enfin, une autre jeune femme disparue a donné de ses nouvelles la semaine dernière. Le parquet d'Auxerre avait saisi le juge, le 8 janvier, de trois nouveaux cas de disparues : l'une d'elles, Marinette Chauffournier, serait morte en couches avec son bébé le 7 mars 1982 et aurait été enterrée à Metz. Martine Bouillot s'est, elle, présentée au commissariat d'Orléans, indique mardi *La République du Centre*. Elle a deux enfants, n'a jamais eu à se plaindre du comportement d'Emile Louis. La semaine commence ainsi plutôt mal pour les gendarmes, d'autant que la pelleteuse des fouilles est tombée en panne mardi.

Franck Johannès

Corse : Canal+ proteste contre la garde à vue d'un de ses journalistes

LE JOURNALISTE DE CANAL+ Dominique Paganelli était toujours placé en garde à vue, mercredi 17 janvier au matin, dans les locaux de la division nationale antiterroriste (DNAT) (*Le Monde* du 17 janvier). Il avait été interpellé, la veille, dans le cours de l'enquête sur le double attentat commis, le 25 novembre 1999 à Ajaccio (Corse-du-Sud), contre les bâtiments de l'Urssaf et de la direction départementale de l'équipement. Dans cette enquête conduite par les juges antiterroristes Jean-Louis Bruguière, Laurence Le Vert et Gilbert Thiel, le journaliste est notamment interrogé sur ses relations avec un responsable nationaliste, Jean-François Luciani, incarcéré, le 27 novembre 2000, après avoir reconnu être le commanditaire politique de ces attentats. Les enquêteurs soupçonnent M. Paganelli d'avoir prévenu M. Luciani de l'imminence de son arrestation et recherchent, par ailleurs, l'origine « policière » de son information.

La direction de Canal+ a dénoncé l'arrestation de M. Paganelli, mardi 16 janvier, dans un communiqué, en protestant « énergiquement contre cette interpellation à l'encontre d'un journaliste agissant dans le cadre de ses activités professionnelles ». Mercredi matin, le directeur de l'information de Canal+, Erik Gilbert, nous a déclaré avoir été « choqué par les conditions d'interpellation du journaliste » de sa rédaction. « Une convocation suffisait, a ajouté M. Gilbert. L'arrestation en pleine rue relève de méthodes théâtrales. Dominique Paganelli n'allait pas s'enfuir. Il aurait répondu à toute convocation. Une fois de plus, la justice tente de découvrir, par ce type d'initiative, les sources d'un journaliste en faisant pression sur lui ».

Dominique Paganelli est chargé de suivre les affaires de police et de justice au sein de la rédaction de Canal+. Ancien membre de la rédaction d'Europe 1, il suit depuis plusieurs années les affaires liées au dossier corse. Les policiers disposent d'écoutes téléphoniques

attestant qu'il était en relation, comme de nombreux journalistes, avec Jean-François Luciani, alors porte-parole et cadre dirigeant du mouvement nationaliste Corsica Viva. Les soupçons des policiers portaient sur certaines discussions qualifiées « d'ambiguës » entre le journaliste et le nationaliste. Elles laisseraient penser que M. Paganelli aurait alerté son interlocuteur sur les risques d'arrestations dans l'affaire du double attentat. Jean-François Luciani a été mis en examen et écroué, en novembre 2000, pour « coaction » dans ce dossier, sans que son interpellation par les policiers ait été entravée par des manœuvres de diversion. Les fuites malencontreuses de deux autres nationalistes, Yvan Colonna et Baptiste Canonici, recherchés dans des affaires distinctes, paraissent avoir échaudé les autorités judiciaires.

CONNAÎTRE SES SOURCES D'INFORMATION

La justice semble, par ailleurs, curieuse de connaître les sources d'information du journaliste, qui lui auraient permis d'envisager une proche arrestation de Jean-François Luciani. Cette éventualité était pourtant de notoriété publique parmi les spécialistes des affaires corses au sein des médias. Une dizaine de membres de Corsica Viva, dont plusieurs cadres dirigeants, avaient déjà été écroués au cours de l'année 2000.

Les termes de la nouvelle loi sur la présomption d'innocence indiquent qu'une garde à vue ne peut être décidée sans que des éléments sérieux et concordants soient réunis à l'encontre de la personne concernée. Il est donc probable qu'au terme de son interrogatoire, le journaliste soit présenté aux juges antiterroristes afin de se voir notifier une mise en examen pour « recel de malfaiteur en liaison avec une entreprise terroriste ».

Jacques Follorou

Les militants de Greenpeace évacués du terminal Cogema de Valognes

LES GENDARMES MOBILES ont libéré, mercredi 17 janvier, l'accès principal du terminal ferroviaire de la Cogema à Valognes (Manche), qui était occupé depuis samedi matin par des militants de Greenpeace enchaînés aux grilles. Cette intervention s'est produite quelques heures après la décision du tribunal de Cherbourg d'interdire aux représentants de l'organisation écologiste d'approcher à moins de 100 mètres les convois de combustible Mox (mélange d'uranium enrichi et de plutonium) circulant entre l'usine de la Hague et la zone portuaire. La Cogema a donc pu procéder, mardi soir, au transfert de trois conteneurs depuis son usine de la Hague vers le port de Cherbourg. La cargaison quittera le port de la Manche le vendredi 19 janvier, à destination du Japon, a annoncé mercredi la Cogema. Greenpeace devait organiser mercredi soir une manifestation devant les grilles du port. – (Corresp.)

La réforme de l'accouchement sous X... en conseil des ministres

SÉGOLÈNE ROYAL, ministre déléguée à la famille et à l'enfance, devait présenter mercredi 17 janvier, en conseil des ministres, son projet de loi de réforme de l'accouchement anonyme, qui transforme ce dernier en accouchement secret, avec une possibilité de réversibilité du secret (*Le Monde* du 15 décembre 2000). Les femmes venant accoucher anonymement seront fortement incitées à confier leur identité, ainsi que celle du père de l'enfant, sous le sceau du secret. Un Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (Cnaop) est créé, qui conservera et centralisera ces données. Lorsque l'enfant en fera la demande, le conseil fera « procéder à la recherche des parents de naissance afin de solliciter leur accord pour la levée du secret ».

Avigolfe refuse de répondre aux parlementaires

HERVÉ DESPLAT, président de l'association Avigolfe, a refusé, mardi 16 janvier, de répondre aux parlementaires qui voulaient recueillir son témoignage. Avigolfe, créée en juin 2000, regroupe des militaires ayant participé à la guerre du Golfe et souffrant de pathologies qu'ils attribuent aux produits utilisés par les armées occidentales lors de ce conflit. M. Desplat était convoqué pour être auditionné, comme l'ont déjà été de nombreux responsables militaires, devant la mission d'information parlementaire sur les risques encourus par les militaires engagés en 1991 dans le Golfe. Mercredi 10 janvier, son champ a été étendu « aux opérations menées ultérieurement dans les Balkans ». M. Desplat a justifié son refus par le fait que plusieurs de ses demandes antérieures n'ont pas été prises en considération.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : la cour d'appel de Douai a réduit, mardi 16 janvier, à 30 mois d'emprisonnement, dont 4 ferme, la peine de 36 mois, dont 12 ferme, que le tribunal correctionnel de Béthune avait infligé au sénateur communiste et ancien maire d'Auchel (Pas-de-Calais), Jean-Luc Bécart, pour faux en écriture publique, atteinte à la législation sur l'attribution des marchés publics et abus de confiance (*Le Monde* du 18 février 2000). La cour a condamné M. Bécart à 4 000 francs d'amende et à cinq ans d'inéligibilité. – (Corresp.)

■ **Le criminel de guerre Aloïs Brunner, 88 ans, sera jugé par contumace à partir du 2 mars** par la cour d'assises de Paris pour « crimes contre l'humanité ». La plainte, déposée en 1987 par l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, présidée par Serge Klarsfeld, concerne la déportation, le 31 juillet 1944, de 250 enfants juifs de la région parisienne.

■ **SANG CONTAMINÉ** : le parquet général de la cour d'appel de Paris a décidé, mardi 16 janvier, de se pourvoir en cassation contre la décision de la chambre de l'instruction de renvoyer le dossier du volet « non ministériel » de l'affaire du sang contaminé au juge d'instruction. Ce pourvoi suspend le retour du dossier au juge Marie-Odile Bertella-Geffroy et retarde l'issue de l'affaire.

■ **PÉDOPHILIE** : la ministre déléguée à la famille, Ségolène Royal, a reçu, mardi 16 janvier, le prêtre Stanislas Lalanne, porte-parole de l'épiscopat, et l'évêque d'Evreux, Jacques David, afin d'aider les responsables catholiques à lutter contre la pédophilie. D'autres rencontres sont prévues.

■ **ÉDUCATION** : les enseignants du collège-lycée Paul-Valéry, dans le 12^e arrondissement de Paris, ont repris les cours, mercredi 17 janvier, après une semaine de grève. Le rectorat a attribué à l'établissement quatre postes et demi de surveillants et deux postes d'agents de service.

■ **PAUVRETÉ** : un SDF âgé de cinquante-sept ans a été découvert mort, mardi 16 janvier, à Dunkerque (Nord), dans une serre d'un institut médico-éducatif où il vivait depuis une dizaine d'années. A Arras (Pas-de-Calais), le corps sans vie d'une femme de quarante-trois ans a été retrouvé, dimanche matin, par sa mère avec laquelle elle vivait dans un abri de carton sur un quai désaffecté de la gare de triage.

■ **SANTÉ** : l'épidémie de gastro-entérite qui a déjà touché 1,85 million de personnes en France, est en régression, selon le bulletin du réseau Sentinelles-Inserm publié mardi 16 janvier. Cette épidémie de diarrhées a atteint quasiment toutes les régions, avec une incidence élevée en Alsace et en Picardie.

Jack Lang promet « l'accélération des changements » en 2001

IL JURE qu'il n'est ni « Merlin l'enchanteur » ni « le marchand de sable de "Bonne nuit les petits" ». Lors de la présentation de ses vœux à la presse, mardi 16 janvier, Jack Lang, le ministre de l'éducation nationale, défendant sa conception d'une « culture élitaine pour tous », s'est référé à Jean Vilar, Bertolt Brecht, Antoine Vitez et Jean-Luc Godard. Comme il n'est plus ministre de la culture, il a ajouté à la liste les auteurs du plan Langevin-Wallon, inventeurs du système éducatif d'après-guerre.

« Pour 2001, je ne vous promets pas une année de tout repos. Je ne sais si elle sera utile ou inutile, mais elle sera celle de l'accélération des changements », a affirmé M. Lang. Sans craindre la contradiction, il a aussi précisé : « J'agis comme si nous étions là pour très longtemps. » Le programme des mois à venir a été énuméré sans calendrier précis : « rénovation des collèges, transformation de la formation des maîtres, éducation physique et sportive, santé scolaire, architecture scolaire, année européenne des langues... ».

Avant juin, des horaires plus précis seront affectés à chaque discipline de l'école primaire. L'enseignement supérieur, un domaine sur lequel il compte s'« engager plus personnellement », devrait avoir fait l'objet de multiples réflexions. Elles concerneront l'autonomie des universités, la lisibilité des diplômes, la transformation des premiers cycles, les études médicales (pour lesquelles un texte vient d'être voté à l'Assemblée nationale), l'ouverture internationale des établissements et l'évolution du métier des enseignants.

LYCÉE DES MÉTIERS

Sur ce dernier point, les universités espèrent que le statut des universitaires changera rapidement afin de prendre en compte leurs nouvelles tâches (tutorat d'étudiants, suivi de stages ou création d'outils pédagogiques multimédias).


Jack Lang, sans céder la parole à Jean-Luc Mélenchon, son ministre délégué à l'enseignement professionnel, a aussi évoqué le projet de lycée des métiers défendu par ce der-

nier. Il ne lui a pas davantage laissé l'occasion de défendre le dossier de la validation des acquis professionnels, un sujet « extraordinairement important », juge pourtant M. Lang, et « dont on n'a pas assez parlé ».

Parmi les réalisations des neuf mois qui viennent de s'écouler, la réforme des lycées engagée par son prédécesseur, Claude Allègre, figure en première place. Sur la rénovation des programmes, « il faut encore passer aux actes » ; le plan pluriannuel de recrutement des enseignants, « il faut le mettre en application » ; sur l'innovation, « là encore il va falloir travailler » ; développer les internats réclame « de convaincre les départements et les régions ». Autant dire que « l'application généralisée des réformes », promise pour cette année, exigera des ministres qu'ils soient de « bons machinistes ». « Je souhaite entreprendre ici ce que j'ai entrepris comme ministre de la culture en 1981, a conclu M. Lang. Une transformation pacifique et profonde. »

Nathalie Guibert et Stéphanie Le Bars

PROGRESSION DES VENTES DE CLIO : +56% EN 4 ANS.
ON AIMERAIT TOUS EN AVOIR UNE DANS SON PORTEFEUILLE.



DISPARITIONS

■ **ABDELMADJID MÉZIANE**, président du Haut Conseil islamique (HCI) en Algérie, est mort lundi 15 janvier à Alger à l'âge de soixante-quinze ans. Ancien responsable du FLN, Abdelmadjid Méziane avait été, après l'indépendance, en 1962, préfet et directeur de cabinet du président Ahmed Ben Bella. A la suite du coup d'Etat, en juin 1965, qui a porté au pouvoir le colonel Boumediène (1965-1978), il s'était retiré dans sa ville natale de Tlemcen pour enseigner la sociologie. Il avait été, en 1981, recteur de l'université d'Alger, avant de devenir ministre de la culture et du tourisme de 1982 à 1986. C'est en janvier 1998 qu'Abdelmadjid Méziane avait été nommé à la tête du Haut Conseil islamique par le président Zeroual. Là, il avait signé une *fatwa* controversée autorisant l'avortement des femmes enceintes à la suite de viols par des groupes islamistes armés. Il avait animé en 1997, sur France 2, une série d'émissions sur la connaissance de l'islam. Il fut un des fondateurs du Groupe de recherche islamo-chrétienne (GRIC) en France et de la revue *Islamochristiana*, publiée par l'Institut pontifical des hautes études arabes du Vatican.

■ **VICTOR BRAUN**, baryton canadien, est mort samedi 6 janvier à Ulm, en Allemagne, des suites d'une maladie neurodégénérative. Il vivait à Bruxelles, en Belgique. Né le 4 août 1935 à Windsor (Ontario), Victor Braun fait des études de géologie, puis de musique à Toronto. En 1957, il y débute dans un petit rôle de *Tosca*, de Puccini. Primé dans différents concours, Victor Braun est bientôt invité à chanter dans de nombreux théâtres européens, notamment à Francfort, Munich et Londres. Il est également l'hôte de la Scala de Milan, du Metropolitan Opera de New York. Son répertoire comprend une centaine de rôles, dont les barytons straussiens, Golaud, Germont, et un de ses emplois fétiches, celui d'Eugène Onéguine. Braun a également participé à des créations, dont celle de l'opéra de Hans Werner Henze *We Come to the River*. La dernière apparition sur une scène française de Victor Braun remonte à juillet 1999, au

Festival d'Aix-en-Provence, dans le rôle de l'Agamemnon de *La Belle Hélène*, de Jacques Offenbach. Après la reprise de cette dernière production, au Festival de Salzbou, pendant l'été 2000, il avait décidé de se retirer de la scène.

■ **PIERRE-OLIVIER WALZER**, écrivain et critique littéraire suisse, est mort le 26 novembre 2000 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Auteur de nombreux articles critiques dans divers journaux et revues, notamment dans le *Journal de Genève*, Pierre-Olivier Walzer avait occupé durant trente ans (1955-1985) la chaire de littérature française à l'université de Berne. Spécialiste de Mallarmé, sur lequel il avait publié un volume de la collection « Poètes d'aujourd'hui » en 1963, et de Valéry, il avait aussi dirigé en 1970, dans la « Pléiade », les éditions des *Œuvres complètes* de Lautréamont et de Germain Nouveau, d'une part, et de Charles Cros et de Tristan Corbière, d'autre part. Enfin, Pierre-Olivier Walzer fut le responsable de la monumentale édition des *Œuvres* de Jules Laforgue à L'Age d'homme, dont le troisième et dernier volume vient de paraître. Sa bibliographie compte en outre de nombreux ouvrages sur la littérature et sur la culture suisses francophones.

■ **LAURENT-DÉSIRÉ KABILA**, président de la République démocratique du Congo, a été tué mardi 16 janvier à Kinshasa. Il était âgé de soixante et un ans (*lire pages 2 et 3*).

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 15-mardi 16 janvier sont publiés :

● **Polynésie française** : une loi organique destinée à améliorer l'équité des élections à l'Assemblée de la Polynésie française.

● **Associations** : un décret fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations.

● **Assemblée nationale** : un décret chargeant Michel Charzat, député de Paris, d'une mission temporaire auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Michèle et Raymond WILLEMS ont la joie d'annoncer que

Justine

est arrivée le 9 janvier 2001,

chez

Pierre et Pauline.

Sa sœur Camille est ravie.

Marie-Anne GEOFFROY-BERGER et

Patrick BERGIER

sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit-fils,

Paul,

chez

Anne BERGIER

et

Juan ALONSO,

le 15 janvier 2001.

Décès

– Gilberte Rivet, Roland et Frédéric Bargeon, Les familles Delcamp et Brasseur, ont la tristesse de faire part du décès de

Lucien BARJON, comédien,

survenu le 31 décembre 2000.

Les obsèques civiles ont eu lieu à Sète, le 4 janvier 2001.

– Michèle et André Clair, Monique et Alain Guérin, Jacques et Véronique Ferber, Mélanie, Chloé, Thibault et Héloïse, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Renée FERBER,

survenu le 15 janvier 2001.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 19 janvier, à 10 heures, au temple de Pentemont, 106, rue de Grenelle, Paris-7^e.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :

01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

e-mail: carnet@mondepub.fr

– Gérard Fuchs a la douleur d'annoncer le décès de son père,

René FUCHS,

chevalier de la Légion d'honneur,

survenu dans sa quatre-vingt-onzième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière nouveau de Neuilly-sur-Seine, le 18 janvier 2001, à 10 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

René LORACH,

capitaine de réserve, chevalier du Mérite, croix de guerre 1939-1940,

est mort le vendredi 5 janvier 2001.

Selon sa volonté, l'inhumation s'est déroulée au cimetière de Sainte-Ruffine, près de Metz.

Lucette Lorach, son épouse, Jacques et Françoise Lorach, Séverine et Claire, Michèle et Bernard Janssen, Samuel Sara et Raphaël, Françoise et Dominique Muret, ainsi qu'Alban.

Un premier avis est paru le dimanche 7 janvier dans *Le Républicain lorrain*.

– M. et M^{me} Albert Mergui, Le docteur et M^{me} Serge Dahan et leurs enfants, M. et M^{me} Eric Mergui et leurs enfants, M. Jacob Mergui, M^{me} veuve David Amar, ses enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Daniel Amar, M^{me} veuve M. Serrero, ses enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Charles Chouraqui, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Roger Levy, leurs enfants et petits-enfants, La famille R. Cohen, Parents, amis et alliés, ont la douleur de faire part du décès de leur cher

Bernard MERGUI,

dans sa quarante-troisième année, à la suite d'une longue maladie, le 16 janvier 2001.

Les obsèques auront lieu le jeudi 18 janvier, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

17, rue Parent-de-Rosan, 75016 Paris.
60, rue de la Tourelle, 92100 Boulogne.
4, rue Jules-Poussin, 92410 Ville-d'Avray.

– Marguerite, sa femme, Marcelle, sa sœur, Jacques, son fils, font part du décès de

M. Isaac NINIO, professeur de mathématiques au Caire et à Paris,

à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Rendez-vous au cimetière d'Arcueil, le 11 h 30, le vendredi 19 janvier 2001.

– Bernard et Joëlle Scheurer, Christian et Lori Scheurer, leurs enfants et petits-enfants, Marie-Paule Marchal, Les familles Scheurer, Le Guélinel de Lignerolles, parents et amis, ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Antoinette SCHEURER,

survenu le 5 janvier 2001, à l'âge de soixante-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

178, impasse de la Tuilerie, 74470 Saint-Jorioz.
115, rue Abbé-de-l'Épée, 33000 Bordeaux.
8, rue de l'Église, 75015 Paris.

CARNET DU MONDE

-TARIFS année 2001 -

TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS

141 F TTC - 21,50 €

TARIF ABONNÉS

119 F TTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS

600 F TTC - 91,47 €

FORFAIT 10 LIGNES

TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €

FORFAIT 10 LIGNES

La ligne suppl. : 60 FTTC - 9,15 €

THÈSES - ÉTUDIANTS :

85 FTTC - 12,96 €

COLLOQUES - CONFÉRENCES :

Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42

Fax : 01.42.17.21.36

e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

– Gudrun Vuillemin, née Diem, son épouse, Françoise et Christian Létoublon et leurs enfants, Jean et Nathalie Vuillemin et leurs enfants, Jeannette Courtois, Eléonore de Vitry, ses sœurs, et leurs familles, Suzanne Vuillemin, née Pagnier, Les familles Vuillemin, Courtois, Létoublon, de Vitry, ont la douleur de faire part du décès de

Jules VUILLEMIN,

le 16 janvier 2001, à l'âge de quatre-vingts ans, des suites d'une grave maladie.

Les obsèques auront lieu le jeudi 18 janvier, à 14 h 30, en l'église des Fourgs, à Pontarlier (Doubs).

– L'administrateur, Et les professeurs du Collège de France ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 16 janvier 2001, de leur collègue,

Jules VUILLEMIN,

professeur honoraire au Collège de France, titulaire de la chaire de philosophie de la connaissance de 1962 à 1990.

Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot, 75231 Paris Cedex 05.

– M. et M^{me} André Zagdoun, M. Claude Zagdoun et M^{me} Claire-Lise Boyer, ses enfants, M^{me} Annette Pic, amie fidèle, ont le regret de faire part du décès du

docteur Jacques ZAGDOUN, ancien chef de clinique chirurgicale, ancien chirurgien de l'hôpital de Rambouillet, membre associé national honoraire de l'Académie de chirurgie,

survenu le 5 janvier 2001, à son domicile.

Selon ses volontés, la crémation a eu lieu dans l'intimité familiale.

Ils rappellent le souvenir de son épouse, le

docteur Michelle ZAGDOUN-VALENTIN,

disparue le 14 avril 1990.

17, avenue de la Motte-Picquet, 75007 Paris.

– M^{me} Georges-Philippe Zambeaux, son épouse,

François-Emmanuel et Cécile, Edouard, Solenne et Didier, Alexandre, Victoire-Elisabeth (†), Marie-Liesse, Stanislas, ses enfants,

Jeanne et Lucie, ses petites-filles,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Georges-Philippe ZAMBEAUX,

survenu le 15 janvier 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Versailles, crypte de l'église Jeanne-d'Arc, place Elisabeth-Brasseur, le jeudi 18 janvier, à 9 h 45.

– La direction, Et le personnel des Parfums Rochas ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges-Philippe ZAMBEAUX,

secrétaire général, ancien juge au tribunal de commerce de Paris,

survenu le 15 janvier 2001, dans sa soixante-deuxième année, après plus de trente-quatre ans de présence au sein de la société.

Dans cette épreuve difficile, la direction et le personnel des Parfums Rochas s'associent à la douleur de la famille.

Remerciements

– M^{me} Yvette Bras, MM. Maxime et Edouard Bras, M^{me} Lucienne Bras, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Claude BRAS,

vous prient de trouver ici leurs sincères remerciements.

– Gaillon-sur-Montcient. Paris. Montpellier. Maurin-Lattes.

M^{me} Catherine Sanchez et ses filles,

M. et M^{me} Jean-Baptiste Sanchez, Jean-Marc Sanchez et sa compagne,

Serge Alexandre Sanchez, son épouse et ses enfants, très touchés par les marques d'affection et de sympathie qui leurs ont été témoignées lors du décès de

M. Alain Joël SANCHEZ,

avocat à la cour,

remercient toutes les personnes qui par leur présence, leurs messages, leurs envois de fleurs ou de plaques se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

Condolences

– Le Centre Ecriture et Communication, Les enseignants et formateurs, Les stagiaires, présentent à la famille et aux proches de

Claude POIZOT

leurs condoléances émues et toute leur sympathie, après le décès brutal de leur ami.

Hommages

– Wanda Diebolt, directrice de l'architecture et du patrimoine au ministère de la culture et de la communication,

Et l'ensemble du personnel de la direction de l'architecture et du patrimoine rendent hommage à la mémoire de

Pierre HARMEL,

jardinier en chef du domaine national de Champs-sur-Marne,

décédé le 14 janvier 2001 et s'associent à la douleur de sa famille et de ses proches.

Soutenances de thèse

– **Jacques Heude** a enfin soutenu sa thèse de doctorat, le 19 décembre 2000, en Sorbonne. Le sujet était : « **Les tremblements de terre dans la baie de San Francisco. Perception, prévention et gestion du risque sismique** ». Le jury, présidé par Jacques Malézieux, professeur à Paris-I, et composé des professeurs Gérard Dorel, inspecteur général, directeur de thèse, Yvette Veyret, Paris-X, Gérard Soutadé, Paris-X, l'a déclaré docteur ès géographie, et lui a décerné à l'unanimité la mention Très Honorabile avec félicitations. Jacques.Heude@sudam.uvsq.fr

Cours

Cours de piano haute qualité par professeur exceptionnelle Rens. : 01-43-54-73-26

Communications diverses

La Maison des écrivains, 53, rue de Verneuil, 75007 Paris

Cycle *D'ailleurs* parmi nous

Jeudi 25 janvier, 19 heures.

Ali Erfan, écrivain iranien, rencontre

Jean-Luc Moreau.

Cycle *Ecrire, traduire*

Mardi 30 janvier, 19 heures.

Jean-Yves Masson et **Michel Orcel**.

Entrée : 20 francs (gratuit pour les adhérents, les étudiants, les chômeurs). Renseignements au 01-49-54-68-87.

VIENT DE PARAÎTRE

Le Monde

MARS LA PLANÈTE ROUGE REVÈLE SES MYSTÈRES AUX PHOTOGRAPHES DE LA NASA. S'IRVÈN L'AFFAIRE ELF ET LES VALISES DE BILLETS CONVOCÉES PAR LE RÉSEAU « OSCAR ». LE DÉCÈS D'UN JEUNE HOMME. LES APPRENTIS-SORCIERS ATTENDENT LEUR HEURE. LES IMAGES DE MA VIE. ENTRETIENS AVEC UNE ACTRICE EN LIBERTÉ.

Une paix si difficile

ISRAËL-PALESTINE

Enquête au cœur des négociations dans 5 ans de guerres israélo-arabes

LIRE ET VOIR

ET RUSSIE. EUROPE : LA FIN DU JARDIN À LA FRANÇAISE. RELIGIONS : LE PAISIBLE DÉPART DES CARMÉLITES DE NANCY. L'ÉNIGME JEUVE. COÛTE D'AVOIR LA NUIT. ABDIYAN. L'ENVIE À YOPRICAN. CHARLES DE GAULLE. ROMAN D'UN BATEAU MAUDIT. GÉOGRAPHIE : LE PAS DE TUB WILSON. RÉALITÉ OU FICTION. VISIONS IMAGE NÉES DE LA FRANCE DU FUTUR.

N°3

20 F

MAGAZINE MENSUEL - 20 F

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS LITTÉRAIRES

Chateaubriand

Une personnalité double et complexe. Chateaubriand, nageur entre deux rives, à redécouvrir dans ce dossier spécial.

L'art de l'éloquence

L'art de parler n'est plus un art à la mode. Pourtant il a joué tout au long de l'histoire un rôle considérable dans la formation de l'esprit et de l'intelligence.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le débat sur la décentralisation s'amplifie dans les régions

Lionel Jospin devait s'employer à répondre aux attentes des élus de tous bords, devant les députés, mercredi 17 janvier. Le premier ministre devait annoncer un projet de loi sur la démocratie locale à brève échéance, tout en insistant sur la nécessité de nouvelles avancées après 2002

LIONEL JOSPIN veut « rendre » la décentralisation à la gauche : lors de son intervention dans le débat organisé sur ce thème à l'Assemblée nationale, mercredi 17 janvier, le premier ministre devait donc insister sur l'héritage des grandes lois de 1982 et 1983, avant d'évoquer la nécessité de lancer une « deuxième étape de la décentralisation ». Après avoir pris soin de rappeler qu'aucune avancée décisive n'a pu et ne peut se faire sur ce sujet en période de cohabitation, M. Jospin devait distinguer le faisable et le souhaitable ; traduire : l'avant et l'après 2002.

Pour le « faisable » : le projet de loi sur la démocratie locale, qui devrait être débattu en première lecture au premier semestre 2001, avec des dispositions nouvelles relatives au statut des élus, que M. Jospin se réserve d'annoncer aux députés. Mais c'est sur le « souhaitable » que le premier ministre entendait concentrer son propos. En lançant plusieurs pistes sur la fiscalité locale, sur les transferts de compétence, sur l'expérimentation – sans évoquer la Corse – M. Jospin, qui s'est souvent montré réticent sur ce sujet, inscrit officiellement la décentralisation à l'agenda des campagnes de 2002.

Du côté des élus, l'ouverture du débat sur le droit à « l'expérimentation » (Le Monde du 16 janvier) n'a fait qu'ajouter une nouvelle dimension à des interrogations récurrentes. Dans les régions, le débat a pris un nouvel essor depuis la remise du rapport Mauroy sur l'avenir de la décentralisation. Ainsi une journée de discussion doit-elle avoir lieu, fin janvier, au conseil régional de Bretagne. En faisant des propositions significatives aux élus corses, le gouvernement a suscité un regain de combativité en

Bretagne, et pas seulement chez les autonomistes. En septembre 2000, le député Jean-Yves Le Drian (PS), chef de file de l'opposition au conseil régional, a réagi le premier. En guise de contribution au congrès socialiste de Grenoble, ses troupes ont détaillé leur proposition de loi-cadre. Le texte suggère d'accorder des compétences réglementaires à la région, ce qui lui permettrait d'adapter certains textes

Il y a une « désinvolture de l'Etat face aux régions. (...) [Celui-ci] ne leur donne pas les moyens financiers de faire face à ces abandons de compétence »

Michel Vauzelle

de loi au contexte local. Elus locaux, parlementaires et, même, les ministres socialistes bretons demandent, unanimes, un droit à l'expérimentation, qui pourrait aboutir « de fait, à un statut particulier ».

Le président du conseil régional, Josselin de Rohan (RPR), a vite fait savoir qu'aucun parti n'ayant le monopole de la réforme de l'Etat, la « droite plurielle » bretonne plancherait à son tour sur ce thème.

C'est cette communication qui doit être débattue. Culture, éducation, aménagement du territoire, développement économique : la majorité régionale réclame, pour ces gros dossiers, une « délégation de services publics nationaux » et va jusqu'à détailler le budget et les effectifs nécessaires pour régionaliser, par exemple, la protection de l'environnement, Conservatoire du littoral compris.

« Vue d'Alsace, la France a des structures obsolètes. Elle doit prendre conscience qu'en Europe, ça bouge ! », s'empare le président (UDF) d'Alsace, Adrien Zeller. La discussion sur la Corse, dit-il, devrait s'élargir à toutes les régions, et notamment à la sienne. Il dresse un inventaire des compétences à transférer (politique des PMI-PME, tourisme, patrimoine, politique hospitalière...). Catherine Trautmann, maire (PS) de Strasbourg, attend surtout une « simplification » des relations Etat-collectivités locales.

En Poitou-Charentes, la présence de Jean-Pierre Raffarin (DL) à la tête de la région et de l'Association des régions de France (ARF) contribue au débat. L'ARF propose de séparer l'exécutif et le législatif régionaux, afin d'instaurer des contre-pouvoirs. « La peur du potentat est le seul motif de crainte des Français sur la décentralisation », selon M. Raffarin. L'ARF demande au moins 50 % d'autonomie fiscale. M. Raffarin fait d'ailleurs présenter la discussion et le vote de son budget régional d'un préambule intitulé « les échecs de la recentralisation ». Ses inquiétudes ne sont pas très éloignées de celles son voisin Alain Rousset, président (PS) d'Aquitaine. « A l'Etat de définir les grandes lignes, à nous de gérer », explique

M. Rousset. « L'appareil d'Etat fait preuve d'une grande frilosité. Qu'il se concentre sur ses compétences au lieu d'avoir peur de perdre du pouvoir et de nous obliger à payer sur nos propres deniers les améliorations du service public. »

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Vauzelle occupe seul le terrain de la décentralisation. Le président (PS) du conseil régional tient des propos de plus en plus combatifs. Ayant découvert depuis trois ans « la recentralisation opérée par tous les corps de l'Etat », il préconise désormais une décentralisation « sérieuse et sincère, de l'ampleur de celle réalisée en 1982 ». Il dénonce la « désinvolture de l'Etat face

à la carte, comme le fait la Corse en ce moment, tenant compte des besoins des régions et leur assurant une fiscalité propre ». Les régions choisiraient, en concertation avec l'Etat, leurs domaines de compétence, l'Etat demeurant le garant de l'unité de la République et l'arbitre de la solidarité entre les régions.

Martin Malvy, président (PS) de Midi-Pyrénées, se concentre, lui, sur la fiscalité locale. Selon M. Malvy, il faut donner des moyens supérieurs aux régions, « à la hauteur des enjeux ». « Une augmentation ici de 1 % de la fiscalité régionale rapporte 10 millions de francs, soit le dixième du coût de la construc-

tion à la carte, comme le fait la Corse en ce moment, tenant compte des besoins des régions et leur assurant une fiscalité propre ».

Paradoxalement, dans la région de Pierre Mauroy, la décentralisation ne donne pas matière à débat. « Si l'on élimine les extrêmes », les élus du conseil régional, toutes tendances confondues, seraient d'accord pour l'expérimentation de responsabilités nouvelles, estime son président (PS), Michel Delebarre. C'est en partie grâce à la décentralisation que la région rattrape ses retards historiques, en matière d'éducation, de santé, de prévention. Selon Michel Delebarre, « l'espace territorial français est mûr pour la décentralisation ». Les seuls opposants à cette évolution sont « quelques jacobins et une partie des services de l'Etat ». Mais les moyens financiers doivent, évidemment, suivre. « Je crois que si, à un moment donné, on ne révisé pas leurs critères de financement, les collectivités territoriales vont aller dans le mur. Il faudra que le parlement se prononce clairement là-dessus. Mais Pierre Mauroy l'avait mentionné dans son rapport. »

Le même Pierre Mauroy a apporté son appui à Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes – qui a demandé un projet de loi sur « la démocratisation » de la décentralisation lors d'un débat au bureau national du PS, mardi – dans une intervention jugée « flamboyante ». Le premier secrétaire du PS, François Hollande, a souhaité pour sa part que le projet de loi porte, non seulement sur les conseils de quartier, mais aussi sur l'élection au suffrage universel des conseils d'agglomération.

De nos correspondants avec les services France et Régions

M. Barre et « l'évanouissement du département »

A Lyon, la campagne municipale est l'occasion d'un débat, en filigrane, sur la décentralisation : tous les candidats ambitionnent de faire de la ville une métropole européenne capable de rivaliser avec Stuttgart, Milan ou Barcelone. Or, Lyon, 445 274 habitants, ne peut concrétiser ses ambitions qu'en tant qu'agglomération (1,3 million d'habitants), et son maire, Raymond Barre (app. UDF), s'est efforcé de réactiver la Région urbaine de Lyon (RUL), à cheval sur quatre départements (Le Monde du 19 septembre 2000). L'ancien premier ministre, opposant de toujours au « mille-feuille français », se dit convaincu que l'avenir de l'organisation territoriale repose sur la constitution de neuf à dix grandes régions et sur des réseaux de grandes agglomérations, et juge inéluctable « l'évanouissement du département ».

« La peur du potentat est le seul motif de crainte des Français sur la décentralisation », selon M. Raffarin. L'ARF demande au moins 50 % d'autonomie fiscale. M. Raffarin fait d'ailleurs présenter la discussion et le vote de son budget régional d'un préambule intitulé « les échecs de la recentralisation ». Ses inquiétudes ne sont pas très éloignées de celles son voisin Alain Rousset, président (PS) d'Aquitaine. « A l'Etat de définir les grandes lignes, à nous de gérer », explique

aux régions car [celui-ci] se décharge de plus en plus sur elles de ses responsabilités dans tous les domaines, y compris social, et ne leur donne pas les moyens financiers de faire face à ces abandons de compétence ». Pour renforcer l'identité des régions, il propose – comme en Italie et en Espagne – l'élection au suffrage universel de leurs présidents. Mais il plaide en même temps pour une « idée révolutionnaire dans notre pays : une régionalisa-

LES JOURS IRRESISTIBLES C'EST MAINTENANT ET C'EST CHEZ FIAT

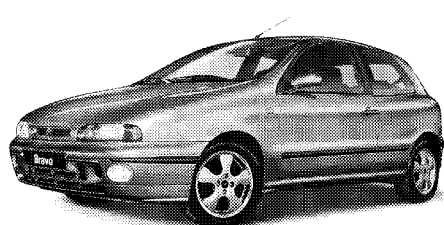
LES NOUVELLES SERIES STEEL

4 Airbags Fiat®, ABS et Radio CD



PUNTO 60 STEEL
A PARTIR DE 62 900F*
GRACE À L'OFFRE FIAT DE 7 000F

Autoradio 6 HP + chargeur 5 CD intégré dans la console centrale, Lève-vitres AV électriques, Direction assistée Dualdrive™, Peinture métallisée, Système d'éclairage Follow-me-home™...



BRAVO JTD STEEL
A PARTIR DE 99 500F*
GRACE À L'OFFRE FIAT DE 14 000F

Autoradio CD 6 HP, Climatisation, Lève-vitres électriques, Jantes alliage, Direction assistée, Peinture métallisée, Projecteurs antibrouillard...



BRAVA JTD STEEL
A PARTIR DE 99 500F*
GRACE À L'OFFRE FIAT DE 11 000F

Autoradio CD 6 HP, Climatisation, Lève-vitres AV électriques, Direction assistée, Peinture métallisée, Banquette AR rabattable 2/3-1/3, Intérieur velours...



MULTIPLA JTD STEEL
A PARTIR DE 119 900F*
GRACE À L'OFFRE FIAT DE 8 000F

Autoradio 6 HP + chargeur 10 CD, Climatisation, Lève-vitres AV électriques, Direction assistée, Peinture métallisée, 6 places (3 à l'AV, 3 à l'AR), Siège central AR coulissant...



*Tarifs conseillés au 02.01.01. Offres non cumulables réservées aux particuliers dans la limite des stocks disponibles, valables jusqu'au 31.01.01 dans les points de vente participants.

www.fiat.fr



Dominique Baudis, la tentation de l'imprévu

TOUT commence dans les yeux ébahis d'un gamin de onze ans, quand son père, Pierre Baudis, décide de se présenter aux élections législatives à Toulouse, sous l'étiquette du Centre national des indépendants. Nous sommes en 1958 ; avec le général de Gaulle, la France va changer de régime. Le petit Dominique, qui s'ennuie à mourir en internat, découvre soudain à la maison des discussions passionnées autour de la table, du mouvement, des cris, des rires, de l'agitation. L'ère glaciaire de la communication dont le futur maire de Toulouse deviendra un as redouté n'a pas encore sonné. La politique se fait sur le terrain. L'enfant accompagne son père sous les préaux d'école et court derrière les colleurs d'affiche. A cinquante-trois ans, Dominique Baudis s'en souvient comme d'un « western », une alternative « à la grisaille et à la tristesse ». « J'étais fasciné ». Et c'est cette fascination d'enfance qui, comme un virus, va s'introduire en lui et l'imprégner définitivement. La politique, plus tard, prendra des couleurs moins ragoutantes, mais l'essentiel demeure. Dominique Baudis ne connaîtra pas d'autre passion. Pour lui, seule la politique a ce goût fort et imprévisible de l'aventure qui change de la routine des jours ordinaires.

Le voici quelques années plus tard jeune adolescent à Paris. Que fait-il le jeudi, jour de congé ? Il vient, tout seul, s'asseoir sur les bancs du public de l'Assemblée nationale et reste là, toute la nuit s'il le faut, pour écouter, observer. Pas une commission dont il ne suive le compte rendu, pas un président de groupe dont il ne connaisse le nom, pas un journal des séances dont il ne devore les pages... Le virus se développe.

Evidemment, le jeune Dominique Baudis entre à Sciences-Po. Mais, alors que la jeunesse de l'époque commence à lorgner du côté de la Chine rouge ou des barbous de la Sierra Maestra, lui découvre Lecanuet. « Un homme jeune, différent, moderne, ancré sur l'idée européenne » dont il garde toujours le modèle en tête. Il adhère aux Jeunes démocrates et commence à envisager de « faire de la politique ».

Mais papa veille. « Apprends d'abord un métier », lui intime-t-il. Les origines aveyronnaises de ce haut fonctionnaire font qu'on ne plaisante pas avec la vie. Et la vie, c'est d'abord le travail. « Mon père m'a souvent raconté avec gravité que le matin, à Decazville, il entendait les mineurs qui partaient au boulot. Leur pas était léger. Le soir, quand ils revenaient, leur pas était lourd, fatigué. »

Pas de politique donc mais quelque chose qui, quand même, lui ressemble : le journalisme. Les circonstances, dont Dominique Baudis aime l'imprévisibilité – « Je n'ai jamais fait de plan de carrière », assure-t-il –, l'amènent à partir en coopération à Beyrouth. Il est détaché à Radio-Liban, il vit avec femme et enfant chez un prêtre maronite et découvre l'Orient. Il devient correspondant de l'ORTF, apprend la télévision et, en 1975, assiste au déclenchement de l'atrocité guerre civile du Liban. « La guerre amène à relativiser bien des choses, même les péripéties de la politique », glisse-t-il. Dominique Baudis est maintenant revenu à Paris. C'est l'époque des grands reportages à la télévision et le début du présentateur unique du journal télévisé. Quand il s'agit de trouver un remplaçant de vacances ou de week-end pour les Gicquel, Mourousi ou Bourret, on pense à ce grand jeune homme blond aux yeux bleus qui parle clair, qui se méfie des adjectifs et qui ne s'emballa pas. Ce sera lui le remplaçant attiré du présentateur du JT. « Le service public m'a appris une conception de la vie publique que j'ai ensuite scrupuleusement appliquée en politique : ne pas heurter les gens, chercher le consensus, respecter les convictions de chacun », reconnaît-il aujourd'hui.

Lui dont les valeurs familiales et les convictions personnelles participent d'un univers plutôt conserva-



Dominique Baudis à la mairie de Toulouse le 13 janvier.

Après dix-huit ans passés à la mairie de sa bonne ville de Toulouse, l'ancien journaliste Dominique Baudis a été nommé par M. Chirac président du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Jean-Paul Besset raconte le parcours d'un homme libre, virtuose du consensus, fasciné par la politique et toujours prêt pour d'autres vies

teur se tient à distance de tout engagement trop prononcé. Quand il invite au JT un leader politique, il n'intervient pas et laisse au spécialiste le soin de mener l'interview. Prudence ? Calcul ? Pusillanimité ? Il y gagne en tout cas une image lisse, polie, souriante, sympathique. Pour tout dire, centriste. Plus qu'une attitude pondérée et un positionnement modéré – choses plutôt naturelles à ses yeux –, le centre devient un moyen d'occuper une position centrale. Garantissant, pour un long bail, son succès télévisuel.

Mais c'est sans compter avec le bondissant et impertinent caractère de l'imprévu. L'imprévisible, en ce début des années 80, se présente sous la forme de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. A la télévision, on règle les comptes. Baudis n'est pas sur la même longueur d'onde que son chef direct, Maurice Séveno, et son tempérament centriste le tient à l'écart du bouillonnement qui s'empare des étranges lucarnes. La valse des placards commence. Il y est promis. Il part. Ça tombe bien. Son père qui, entre-temps, a été élu par deux fois maire de Toulouse, cherche un jeune pour le remplacer et s'opposer à la montée en puissance du Parti socialiste qui présente une nouvelle tête, Gérard Bapt. Le virus politique qui semblait endormi renaît immédiatement : à trente-six ans, Dominique se présente et est élu, dès le premier tour,

avec 56 % des voix, un score qui restera à peu près le même pendant dix-huit ans. Il est élu et sera réélu à la tête d'une coalition de droite contre la gauche. Mais tout son savoir faire consistera à faire oublier cette donnée de base. Pense, polie, souriante, sympathique. Pour tout dire, centriste. Plus qu'une attitude pondérée et un positionnement modéré – choses plutôt naturelles à ses yeux –, le centre devient un moyen d'occuper une position centrale. Garantissant, pour un long bail, son succès télévisuel.

DÈS son premier mandat, une phrase, habilement ciselée, fait son succès : « Je n'ai pas d'autre carte que celle de journaliste. » Ce ne sera pas vrai longtemps puisque Dominique Baudis devient le patron local du centre droit et de la droite tout court, et une figure nationale des formations centristes successives. Mais il va appliquer à la gestion de Toulouse la méthode de présentation de son journal télévisé : éviter de heurter. Consensus devient le maître mot : « On ne peut pas diriger une ville en s'appuyant sur une moitié contre l'autre. » On marche au compromis plutôt qu'à la machette mais on marche. « C'est la seule façon de faire avancer les choses, de recueillir l'adhésion de la population et donc de réussir en politique », con-

fie-t-il. « On peut être de gauche ou de droite et d'accord pour mener à bien le métro. »

Le bilan est là. Si Dominique Baudis a été désigné par ses pairs « meilleur maire de France », ce n'est pas par hasard. Si, à 80 %, les Toulousains plébiscitent l'action de leur maire, ce n'est pas non plus par aveuglement. Si l'opposition n'est jamais parvenue à dresser quelqu'un contre lui – un moment pressenti, Lionel Jospin ne s'y est pas risqué –, ce n'est pas par faiblesse congénitale. Toulouse se porte bien et le jackpot de l'A 380 – « la plus belle réussite de l'Europe » – symbolise la success story. Dominique Baudis sait admirablement en faire « son » bilan : le métro, le dynamisme économique et démographique, les réalisations culturelles, la revitalisation des quartiers, la dette zéro, la baisse des impôts et le haut niveau d'investissement. « Ville forte, ville douce », c'est sa formule. Un cocktail magique : de l'emploi, de l'activité, de la richesse et, en même temps, des loisirs, du cadre de vie, de l'humain. Il faudrait bien sûr nuancer. Tous les succès ne sont pas à porter au crédit du maire qui a eu la chance que l'Etat ait la bonne idée de décentraliser l'aéronautique à Toulouse. Et puis il y a les zones d'ombre, les fractures, les tragédies de l'exclusion dans la société française qui sont aussi celles de Toulouse.

Mais le virus de la politique dans tout ça ? Il y déploie amplement ses aises. Dominique Baudis n'a que peu de goût pour les états-majors, les congrès et les petites phrases. Fidèle à son camp, la droite, il garde néanmoins ses distances avec la sphère politique. « Je n'ai jamais eu vraiment envie d'y participer. Je suis un homme politique, pas de parti politique », affirme-t-il. La vraie politique pour lui, c'est celle qui s'incarne dans une ville. Et ce n'est pas modeste de sa part : « Etre maire de la quatrième ville de France pendant dix-huit ans, c'est beaucoup plus important politiquement que ministre provisoire de ceci ou de cela. Et c'est beaucoup plus charnel. » A Toulouse, rien qu'à Toulouse, Dominique Baudis a fait la politique qu'il aime. Au plus près, loin de l'arène des grands affrontements.

Il se permet cependant « quelques escapades » dans l'arène. C'est chaque fois un échec : sa candidature au perchoir de l'Assemblée en 1993, la liste qu'il conduit pour la

droite aux élections européennes de 1994, la révolution avortée des quadras rénovateurs. Ses adversaires croient distinguer dans ces épisodes une ambition nationale contrariée et les limites du personnage. Lui en tire habilement profit. Il fait passer l'idée que, contrairement au reste du personnel politique, il n'a pas d'autre ambition que sa ville et qu'on peut lui faire confiance puisqu'il se consacre entièrement et uniquement à ses habitants. « D'ailleurs je ne sais pas faire deux choses en même temps », dit-il, rappelant que son souvenir le plus amer a été celui de ses deux ans de président de région Midi-Pyrénées.

Pendant dix-huit ans, cette forme d'action politique intra-muros nourrit abondamment son virus. Jusqu'au moment où apparaît le ras le bol « d'avoir la tête dans le guidon du matin au soir ». Premier magistrat d'une grande métropole n'est pas une sinécure. Au Capitole, Dominique Baudis ressent sou-

qui ne soit pas « bouloignée ». On l'imagine alors, père tutélaire de Toulouse, donnant du temps au temps et sacrifiant aux inépuisables aventures orientales des dynasties toulousaines.

Sa nomination à la présidence du Conseil supérieur de l'audiovisuel par Jacques Chirac, dont il est un ardent partisan, crée une deuxième surprise. Le virus n'est donc pas mort. Déjà, sa participation au *Figaro*, comme responsable éditorial, pouvait passer pour un signal. Dominique Baudis était las mais pas dégagé de la politique. En tout cas, prêt à saisir « les opportunités de la vie ». N'avait-il pas averti qu'il ne « se mettrait pas devant la télévision en charentaises » ? Accepter la présidence d'une institution aussi sensible et passablement lourde, au moment où doit être mis en place le numérique hertzien, implique une mobilisation personnelle totale. A Paris cette fois, et non plus à Toulouse,

« Le service public m'a appris une conception de la vie publique que j'ai ensuite scrupuleusement appliquée en politique : ne pas heurter les gens, chercher le consensus, respecter les convictions de chacun »

dain « la fuite inexorable du temps ». Il accuse « un rêve de liberté et de temps retrouvé ».

Il se met à écrire la saga des comtes de Toulouse en Orient. Des romans historiques (le troisième paraîtra au printemps) qui lui permettent de « s'évader » dans un travail sur l'imaginaire et de « vivre dans un autre monde ». A la surprise générale, il ne sera donc pas candidat à un quatrième mandat et désigne son successeur : Philippe Douste-Blazy. « Le maire passe, la ville reste », lance-t-il en dernier ressort.

L'heure de la retraite politique a-t-elle sonné ? Le virus est-il définitivement dompté ? Quand on le questionne sur son avenir, Dominique Baudis reste évasif. Il a passé la cinquantaine, il veut se consacrer à sa seconde femme et à ses deux jeunes enfants, il souhaite continuer à écrire, tâter peut-être à nouveau du journalisme ou de l'enseignement, rester en tout cas « libre d'improviser ». Il envisage sereinement « une troisième vie »

il va falloir remettre « la tête dans le guidon » pendant six ans.

Ses amis font remarquer que si Dominique Baudis a accepté ce poste, c'est parce qu'il était non partisan, ouvert aux solutions consensuelles, pour le service de tous. Dans la continuité de sa philosophie politique donc. A moins que la force du virus politique de l'ex-maire de Toulouse lui ait conservé une ambition intacte et que le succès de l'itinéraire toulousain l'ait laissé sur sa faim. Au CSA, Dominique Baudis ne se retrouve-t-il pas positionné idéalement sur l'échiquier national, actif mais à l'écart des querelles ? En position d'attente, toujours disponible pour « l'imprévu ». Au cas où, par exemple, le champ de ruines de la droite appellerait, dans six ans, pour le prochain quinquennat, un homme neuf.

Jean-Paul Besset
Photo Emmanuel Grimault
pour « Le Monde »

Clinton manœuvre, Arafat se tait

par Edward W. Saïd

L'ULTIME tentative américaine pour amener Yasser Arafat à mettre fin à l'existence souveraine de son peuple porte la lourde empreinte non seulement du lobby israélien aux Etats-Unis mais du style politique de Bill Clinton. Dire des propositions de rapprochement de Clinton, comme on les a qualifiées par euphémisme, qu'elles sont une manière de paix bâclée, c'est diminuer et même sous-estimer la part de malveillance dans leur manque de préparation. Elles ressemblent surtout, par leur racolage à tout va, leur brutalité anti-historique et l'égotisme urgence de leurs façons, à Clinton à son bureau, une main tenant le téléphone contre son oreille, l'autre attrapant la part de pizza qu'il dévore à belles dents, alors même que ses divers collaborateurs, financiers, combinards, copains et partenaires de golf tournent autour de lui, distribuant (et recevant) faveurs, prêts, subventions, marchés, gages, potins.

C'est donc une fin qui convient mal à un combat qui a coûté des centaines de milliers de vies et des richesses inestimables en largement plus d'un siècle. L'exprimant dans un langage (je parle, pour ma part, en tant qu'enseignant des us et abus du langage) qui sent passablement la sottise dédaigneuse mêlée d'imprécision, Clinton propose ce plat réchauffé qu'est en fait la volonté israélienne de perpétuer son contrôle sur les hommes et la terre de Palestine dans un avenir prévisible. Le principe sous-jacent est qu'Israël a besoin de la protection des Palestiniens, et non le contraire.

C'est là qu'est la faille : non seulement pardonner à Israël son occupation depuis trente-trois ans, son oppression depuis cinquante-deux ans et la dépossession de tout le peuple palestinien, ses brutalités et ses actes innombrables de déshumanisation à l'encontre des mêmes Palestiniens individuellement et collectivement, mais lui octroyer encore en récompense, par exemple, l'annexion des meilleures terres de Cisjordanie, un bail à long terme (sans doute peu coûteux) sur la vallée du Jourdain, et le rattachement final de l'essentiel de Jérusalem-

Est, sans parler des postes avancés en territoire palestinien, du contrôle de toutes les frontières palestiniennes (qui n'ont lieu d'être qu'avec Israël, et nul autre Etat), de toutes les routes et réserves d'eau, et de la suppression pour tous les réfugiés du droit au retour et aux compensations, sauf avis contraire d'Israël.

Quant au fameux échange de terres par lequel Israël renonce de façon magnanime à un petit bout de désert du Néguev au profit des meilleures parcelles de la Cisjordanie, Clinton oublie que cette zone du Néguev qu'Israël nous réserve se trouve justement avoir aussi servi de décharge pour ses déchets toxiques ! Par ailleurs, étant donné le découpage particulier de Jérusalem-Est – tout entière illégalement annexée, de toute façon – et les 3 (au lieu des 4) cantons dans lesquels le territoire de Cisjordanie cédé sous condition par Israël sera divisé, tout ce qui a été présenté comme une grande percée améri-

Il me semble indécent que Clinton soit parti en guerre, entraînant avec lui toute l'OTAN et détruisant la Serbie au nom du droit au retour des Albanais du Kosovo, et qu'il demande ensuite aux Palestiniens de renoncer à leur propre droit au retour

caïne s'évanouit en grande partie. Il reste aux Palestiniens des sacrifices matériels qui font paraître les « concessions » israéliennes un jeu d'enfant.

Les sacrifices demandés par Clinton sont évidemment la suppression du droit au retour des réfugiés et – tout aussi capitale – une déclaration palestinienne de la fin du conflit avec Israël. D'abord, le droit au retour (celui de vivre en sécurité dans le lieu de son choix) est un droit garanti non seulement par les résolutions de l'ONU, mais aussi par la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La solution de Clinton pour tourner ce petit problème est révélatrice

de sa vision du monde : « Je crois qu'il nous faut adopter une formulation sur le droit au retour qui dise clairement qu'il n'existe pas de droit spécifique au retour en Israël, sans cependant nier l'aspiration du peuple palestinien à retourner dans la région ». Quelle région ? L'Irak, la Jordanie, la Syrie, par exemple, peuvent aisément figurer comme appartenant à « la région ». Qui renonce par lequel Israël renonce de façon magnanime à un petit bout de désert du Néguev au profit des meilleures parcelles de la Cisjordanie, Clinton oublie que cette zone du Néguev qu'Israël nous réserve se trouve justement avoir aussi servi de décharge pour ses déchets toxiques ! Par ailleurs, étant donné le découpage particulier de Jérusalem-Est – tout entière illégalement annexée, de toute façon – et les 3 (au lieu des 4) cantons dans lesquels le territoire de Cisjordanie cédé sous condition par Israël sera divisé, tout ce qui a été présenté comme une grande percée améri-

caïne s'évanouit en grande partie. Il reste aux Palestiniens des sacrifices matériels qui font paraître les « concessions » israéliennes un jeu d'enfant.

peut ni modifier ni supprimer aucun des grands droits de l'homme. Il est, en outre, impossible de s'opposer, par exemple, à la discrimination ou soutenir le droit au travail, dans certains cas et non dans d'autres. Les droits de l'homme fondamentaux ne sont pas des plats à la carte, qu'on choisit ou rejette à volonté ; ils doivent avoir la pérennité que confère une acceptation universelle, notamment des signataires de la Charte des Nations unies. En admettant même que la mise en application des droits soit toujours un problème majeur, ce qui n'a cependant rien à voir avec le fait qu'ils existent en tant que droits – respectés ou non –, il n'est donc pas possi-

ble de les abroger, de les modifier, ou, comme Clinton semble le penser, de les reformuler.

Il en va de même du droit d'un réfugié à choisir son lieu de résidence : ce droit est inaliénable, lui aussi, et non négociable. Ni Arafat, ni Clinton, ni, en tout cas, Barak n'ont le moindre droit de toucher à ce droit, ni de tenter par un stratagème grossier de le « reformuler » de façon qu'il convienne à Israël, ou de le supprimer de quelque manière que ce soit. Pourquoi Israël devrait-il toujours faire exception et les Palestiniens accepter des choses que l'on n'a jamais exigées de quiconque ? Il me semble indécent que Clinton soit parti en guerre, entraînant avec lui toute l'OTAN et détruisant la Serbie au nom du droit au retour des Albanais du Kosovo, et qu'il demande ensuite aux Palestiniens de renoncer à leur propre droit au retour.

Il convient ici de rappeler qu'Israël, qui s'obstine inlassablement à nier toute responsabilité dans la dépossession des Palestiniens, maintient une loi du retour incontestée s'appliquant à tout juif où qu'il soit. Le fait qu'Israël poursuive dans cette voie, tout en refusant avec une rudesse de ruffian de débattre même d'un semblable droit pour les Palestiniens, défie la logique, sans parler de l'élémentaire justice.

Il y a aussi la question des compensations, non seulement pour les pertes énormes de 1948, mais pour les trente-trois ans de spoliation et d'exploitation qui ont accompagné l'occupation militaire qui est toujours d'actualité. Bill Clinton veut oublier tout cela, comme si en ne parlant pas des réparations, le sujet tout entier pouvait disparaître. Il semble condescendant de dire aux Palestiniens qu'Israël marmornera quelques mots de compréhension ou reconnaîtra même leurs souffrances, et s'en tirera sans que soit évoquée sa responsabilité. Qui cette formule de propagande typique des années 1950 est-elle censée apaiser ? Israël, ou l'Agence juive ?

Mais Arafat est, de fait, venu à Washington sur les instances de Clinton, et parce qu'Arafat est ce qu'il est, il n'exprimera catégori-

quement sans doute ni refus ni acceptation. Il parlera pour ne rien dire, manœuvrera, effectuera des allers-retours, consentira sous condition, tandis que toujours plus de Palestiniens auront sacrifié leur vie et – presque aussi important – leur gagne-pain pour rien.

Depuis plusieurs semaines, par tous les moyens à ma disposition, je cherche à obtenir d'Arafat que, pour une fois durant sa longue domination des affaires palestiniennes, il s'adresse à son peuple avec honnêteté, simplicité, franchi-

Par tous les moyens à ma disposition, je cherche à obtenir d'Arafat que, pour une fois durant sa longue domination des affaires palestiniennes, il s'adresse à son peuple avec honnêteté, simplicité, franchise

se. Mais il persiste à se taire. Ses conseillers et associés aussi s'agitent autour de lui, impuissants à l'influencer ou à parvenir à quelque ce soit d'une autre manière. Pourtant, je veux le dire une fois de plus, il nous faut un autre type de dirigeant, un dirigeant qui mobilise et inspire l'ensemble de la nation palestinienne ; nous en avons assez des visites éclair au Caire, Rabat et Washington, assez des mensonges et des discours trompeurs, assez de la corruption et de l'incompétence criante, assez de cette façon de se conduire aux dépens du peuple, assez de la servilité face aux Américains, assez des décisions stupides, assez de l'impéritie et de l'incertitude criminelles. Il est clair que, quoi qu'il arrive à présent, les Palestiniens seront tenus pour responsables.

Notre premier devoir de Palestiniens est de clore ce chapitre d'Oslo aussi rapidement que possible et de retourner à notre grande tâche, qui est de nous doter d'une stratégie de libération claire dans ses objectifs et bien définie dans la pratique. Il nous faudra pour cela, à un moment donné, nous associer aux Israéliens et aux juifs de la

diaspora qui sont dans de semblables dispositions et qui comprennent qu'il ne peut y avoir occupation et dépossession en même temps que la paix avec le peuple palestinien. L'apartheid a été vaincu en Afrique du Sud parce que les Noirs comme les Blancs l'ont combattu. Que l'OLP ait longtemps pensé pouvoir faire la paix avec Israël et tolérer en quelque sorte l'occupation relève de ses nombreuses erreurs stratégiques aussi bien que tactiques. Une génération nouvelle se présente aujourd'hui, qui ne respecte plus les vieux tabous et n'acceptera pas la « souplesse » lamentable qui a donné à la libération palestinienne la forme d'un point d'interrogation et non d'un signe d'espoir.

Les énergies libérées par l'intifada ne seront pas faciles à contenir de quelque manière que ce soit dans un futur proche : la contestation par les Palestiniens de ce à quoi Oslo a conduit est une contestation de tous les aspects du statu quo. *Qu'on le veuille ou non, la Palestine historique est aujourd'hui une réalité binationale que l'apartheid dévaste. Cette situation doit cesser et une ère de liberté commencer sans tarder pour les Arabes et les Juifs. Il nous appartient d'essayer maintenant de poser les jalons de cette ère nouvelle. Sans quoi, il est facile de prévoir des années encore d'un combat stérile et coûteux.*

Edward W. Saïd est professeur de littérature comparée à l'université Columbia. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Sylvette Gleize. © Edward W. Saïd, 2001.

Edward W. Saïd est professeur de littérature comparée à l'université Columbia. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Sylvette Gleize. © Edward W. Saïd, 2001.

Jérusalem : il est urgent d'attendre

Suite de la première page

Mais aujourd'hui, il s'agit de Jérusalem, ce qui est différent. Son sort affecte non seulement les Israéliens, mais aussi les Juifs comme moi en diaspora. Le fait que je n'habite pas Jérusalem est secondaire ; Jérusalem m'habite. A jamais indissociable de ma judéité, elle reste au centre de mes engagements et de mes rêves.

Pour moi, Jérusalem se situe à un niveau plus haut que la politique. Plus de 600 fois mentionnée dans la Bible, Jérusalem est ancrée dans la tradition juive dont elle représente l'âme collective et le repère national. Existe-t-il une religion ou une histoire où Jérusalem joue un rôle plus continu et occupe une place plus exaltée ? C'est elle qui nous lie les uns aux autres. Aucune prière n'est plus belle, ni plus nostalgique que celle qui évoque sa splendeur passée et le souvenir accablant de sa destruction.

Un souvenir personnel : lorsque j'y vins pour la première fois, j'eus l'impression que ce n'était pas la première fois. Et depuis, chaque fois que j'y vais, c'est toujours la première fois. Ce que j'y éprouve, je ne le ressens nulle part ailleurs. Un sentiment de retour à la maison de mes ancêtres. Le roi David et Jérémie m'y attendent.

Et pourtant. Maintenant, dans les milieux politiques, on parle d'un plan selon lequel la majeure partie de la Vieille Ville de Jérusalem tomberait sous la souveraineté palestinienne. Le mont du Temple, sous lequel se trouvent les vestiges du temple de Salomon et de celui d'Hérode, appartiendrait

désormais au nouvel Etat palestinien.

Que les musulmans tiennent à conserver un lien privilégié avec cette ville à nulle autre pareille, on peut le comprendre. Bien que son nom ne figure point dans le Coran, elle est la troisième cité sainte de leur religion. Mais pour les juifs, elle reste la première. Mieux : elle est la seule. Pourquoi les Palestiniens ne seraient-ils pas satisfaits de garder le contrôle de leurs lieux saints, comme les chrétiens auraient droit au contrôle des leurs ?

Comment peut-on oublier que, de 1948 à 1967, pendant que la Vieille Ville était occupée par la Jordanie, les juifs n'avaient pas accès au mur des Lamentations, malgré l'accord signé entre les deux gouvernements ? A l'époque, les Palestiniens ne revendiquaient pas un Etat pour eux et ne mentionnaient jamais Jérusalem. Je défie quiconque de me prouver le contraire.

Pourquoi les Palestiniens s'obstinent-ils soudain à conquérir Jérusalem comme capitale, mettant en danger toutes les négociations internationales autour des accords d'Oslo ? Est-ce pour remplacer au moment voulu l'Egypte et l'Arabie saoudite dans la position de leadership du monde arabe tout entier ?

Yasser Arafat, pourtant aimé de certains officiels à Washington, a réussi à choquer les chefs de la diplomatie américaine lorsque, à Camp David, en juillet dernier, en repoussant les concessions ultragénéreuses d'Ehoud Barak, il déclarait qu'il n'y a jamais eu de temple juif à Jérusalem. Ignorance ou surprenance ? Possible. Mais on aurait tort de ne pas envisager cette déclaration sous son angle politique. Autrement dit : lorsque Arafat exige la Vieille Ville de Jérusalem pour en faire sa capitale, il prive en fait le peuple juif de sa légitimité sur la cité de David et son droit sur son passé historique.

On nous dit : si Israël a fait des

concessions sans précédent, y compris sur Jérusalem, c'est pour la bonne cause. C'est pour la paix. Argument qui ne manque pas de poids. La paix est la plus noble des aspirations ; elle mérite qu'on lui sacrifie ce qui nous est le plus précieux. Je veux bien. Ce précepte semble sage et généreux. Mais est-il applicable à toutes les situations ? Peut-on dire : « La paix à n'importe quel prix », toujours ? L'accord infâme de Munich n'était-il pas motivé chez les Anglais et les Français par un désir naïf de sauver la paix du monde ? Si céder des territoires semblerait, dans certaines conditions, concevable car politiquement pragmatique sinon impérialiste, peut-on en dire autant d'un plan qui entraînerait le renoncement à l'Histoire ou sa mutilation ?

Le fait que je n'habite pas Jérusalem est secondaire ; Jérusalem m'habite. A jamais indissociable de ma judéité, elle reste au centre de mes engagements et de mes rêves

En clair : y a-t-il un historien ou un archéologue qui nierait la présence juive trois fois millénaire au mont du Temple ? Mais alors, de quel droit Arafat le revendique-t-il ? Et pourquoi le président Clinton, pourtant ami d'Israël, lui donne-t-il son appui ? Mais alors, aussi, de quel droit le premier ministre israélien Ehoud Barak se soumettrait-il à ses pressions ? Et l'Histoire, pour lui, c'est quoi ? Un slogan de propagande, et rien d'autre ? Un procédé de relations publiques ? Mais, pour mes frères en Israël, ôter la dimension historique de Jérusalem et d'Israël, n'est-ce pas nier leur droit d'y résider et d'y bâtir leurs foyers ?

On me demandera : et la paix, là-dedans ? Je continue à y croire

de tout mon cœur. Mais je me méfie de tout ce qui me rappelle la tentative malheureuse des années 1930 connue sous le nom d'apaisement, car nous nous souvenons de ses conséquences. Donner la Vieille Ville de Jérusalem à Arafat et ses terroristes, n'est-ce pas les rassurer dans leur voie et, à la limite, les récompenser ?

Les Palestiniens insistent aussi sur « le droit de retour » de plus de 3 millions de réfugiés. Là-dessus, Israël est uni dans son refus. Les pacifistes les plus fervents, dont les grands écrivains Amos Oz, A.B. Yeoshua et David Grossman, s'y opposent publiquement. Et vigoureusement. La solution d'un retour massif est impensable. Amener 3 millions de Palestiniens en Israël signifie son suicide physique, ce qu'aucun Israélien de bonne foi ne peut admettre.

Le fait que je n'habite pas Jérusalem est secondaire ; Jérusalem m'habite. A jamais indissociable de ma judéité, elle reste au centre de mes engagements et de mes rêves

Dans le même ordre d'idées, ne peut-on pas dire qu'amputer Jérusalem de sa partie historique équivaldrait pour de nombreux juifs à une sorte de suicide moral ?

Lorsque, en 1967, le jeune colonel parachutiste Motta Gur s'écria dans son téléphone de campagne : « Le mont du Temple est entre nos mains », le pays tout entier se mit à pleurer. Allons-nous maintenant pleurer son abandon ?

Je le dis avec tristesse : ayant vu sur l'écran les visages tordus de haine des jeunes Palestiniens durant l'Intifada II, ayant entendu les discours enflammés de leurs dirigeants, ayant étudié les manuels scolaires publiés en 2000 sous l'Autorité palestinienne, il m'est aujourd'hui plus diffi-

le de croire en la volonté de paix chez les Palestiniens. Pour leurs militants, Israël représente une offense permanente. Ils ne veulent pas d'un Israël amoindri, il ne veulent pas d'un Israël tout court. C'est aussi simple que cela.

Et pourtant. Puisque toutes les options semblent avoir été épuisées, la paix reste notre unique rêve : des deux côtés, la violence et la guerre ont rempli trop de cimetières. Cela ne peut pas et ne doit pas durer.

Je le dis en tant que juif qui aime Israël : les Palestiniens sont des êtres humains. Ils ont le droit de vivre librement, dignement, sans peur ni honte. Et il incombe au monde et à Israël de tout essayer pour les y aider sans leur faire perdre la face.

Cela s'applique encore plus aux Arabes qui résident en Israël : citoyens, leurs droits civiques doivent être mieux protégés. Alors, ils ne seront pas tentés par les démons de la double loyauté.

Quant au problème de Jérusalem... Ne vaudrait-il pas mieux de régler les crises et les urgences dans une ambiance de confiance et de respect mutuels, tout en remettant le sort de Jérusalem à plus tard ? Entre-temps, des ponts humains pourraient être construits entre les deux communautés : visites réciproques d'écoliers, lycéens, étudiants ; échanges réguliers entre instituteurs, musiciens, écrivains, chercheurs, artistes, industriels, journalistes. Et plus tard, mettons dans vingt ans, leurs enfants seront mieux équipés pour aborder la plus brûlante des questions : Jérusalem.

Et tous comprendront mieux que leurs parents et grands-parents pourquoi l'âme juive porte en elle la blessure et l'amour d'une ville sans laquelle elle se sentirait mutilée, et dont les clés sont protégées par notre mémoire.

Elie Wiesel © Elie Wiesel, 2001.

AU COURRIER DU « MONDE » L'UNION EUROPÉENNE ET L'ALLEMAGNE

« La présidence française de l'Union européenne a été gâchée par les ratés politiques de Nice » titre *Le Monde* du 29 décembre 2000. Et Laurent Zecchini écrit : « La France a démontré que ses préventions historiques envers l'Allemagne ne sont pas complètement éteintes et qu'elle n'a pas accepté que celle-ci, forte de son poids démographique et économique, jouisse dorénavant d'une prééminence en Europe (...) »

Ainsi, ce que deux guerres mondiales n'ont pas réussi à établir, l'Union européenne le permettrait ? (...) De 1939 à 1945, l'Allemagne hitlérienne mit l'Europe à feu et à sang afin de la réunir sous la direction de la « race aryenne » dont elle se prétendait la principale dépositaire.

Le 16 avril 1942, dans *Le Soir* de Bruxelles, alors journal d'obédience nazie, Raymond de Becker, son rédacteur en chef, publiait l'éditorial intitulé « Reconnaître la force ». Il y affirmait notamment : « Une nation de 80 millions d'habitants a d'autres possibilités et donc d'autres droits qu'une nation de 40 millions ou un petit peuple de 7 millions de citoyens. »

Et il concluait : « C'est la grande tâche du présent que de nous libérer des chimères (...) qui nous empêchaient d'appeler un chat un chat, la France une puissance de deuxième ordre, la Belgique un petit pays, l'Allemagne la plus grande force européenne ».

On le voit à travers cet exemple, l'argument démographique en faveur de la « prééminence » de l'Allemagne date au moins du « Reich de mille ans », ce qui devrait le rendre définitivement irrecevable. (...)

Maxime Benoit-Jeannin Bruxelles

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Mort d'un despote

LA mort violente du président Laurent-Désiré Kabila - quels qu'aient été les mobiles de son assassin - laissera sans doute peu de regrets dans les cœurs du peuple congolais, accablé de misère et privé de démocratie. Personnage à la fois cruel et frivole, despotique et couard, l'ancien rebelle d'opérette autoproclamé chef de l'Etat il y a près de quatre ans laisse un héritage encore plus désastreux que celui de son prédécesseur et ennemi de toujours, Mobutu Sese Seko. L'Histoire retiendra comment, pour prix de son accession au trône à Kinshasa, il laissa cyniquement mourir dans la jungle une partie des 200 000 réfugiés hutus, femmes et enfants compris, qui avaient pour seul tort leur appartenance à l'ethnie des responsables du génocide antitutsi commis trois ans plus tôt au Rwanda.

Ses faiblesses et ses crimes n'ont jamais privé Mobutu d'une grande qualité politique, le sens de l'unité nationale, qu'il parvint à forger puis à maintenir, malgré de multiples tentatives de déstabilisation. C'est un souci qui n'a guère hanté Laurent-Désiré Kabila. Il n'a pas su - ou pas pu - protéger l'intégrité territoriale de l'ex-Zaïre, rebaptisé, de son vieux nom africain, République démocratique du Congo. Pis : il a contribué à transformer le « géant de l'Afrique centrale » en un champ de bataille régional, où s'affrontent, au gré des jeux d'alliance, plusieurs de ses voisins.

Que Kabila ait ou non renié certaines promesses secrètes faites à ses parrains rwandais et ougandais, peu importe : le jour où il

secoua leur tutelle, ceux-ci se vendèrent en fomentant une guérilla soutenue par leurs propres soldats. Pour la contenir, il préféra faire appel, pour l'essentiel, à l'aide militaire de deux Etats : le Zimbabwe, qui dépêcha 11 000 soldats, et l'Angola, visiblement alléchés par les prodigieuses richesses minières d'un pays dont on a pu dire que son sous-sol était un « scandale géologique ». Sur un continent où ce qu'on appelle la « politique du ventre » - l'intérêt purement matériel - sert souvent de doctrine aux dirigeants, les voisins de l'immense Congo, Zimbabwe et Rwanda en tête, contrôlent aujourd'hui une partie de l'exploitation de ses minerais. Ses amis affirmant ainsi financer leur effort de guerre, ses ennemis se vengent sans vergogne en prenant leur butin.

Pour ces alliés de fraîche date du Congo, et un peu trop intéressés, la mort de Kabila est une mauvaise nouvelle. C'est surtout un coup dur pour l'Angola, qui avait pu enfin trouver à Kinshasa un partenaire amical à un moment où sa propre armée marginalisait la vieille rébellion de Jonas Savimbi. Les forces armées « amies » du Congo maintiendront-elles leur aide à son régime ? Ses ennemis en profiteront-ils pour pousser leurs avantages ? Assistera-t-on à une redistribution des cartes régionale ? Une chose est sûre : quarante ans, jour pour jour, après l'assassinat, le 17 janvier 1961, de Patrice Lumumba qui le premier incarne l'identité congolaise et les espoirs de son peuple, ce dernier n'est pas prêt de jouir du bien-être auquel la richesse du Congo devrait lui donner droit.

Vladimir Poutine à la reconquête des terres de l'URSS

QUATORZE MOIS après avoir reçu des mains de son prédécesseur Boris Eltsine - selon l'expression - « la toge de Vladimir Monomaque » (grand prince de la Russie du XXII^e siècle), voici Vladimir Poutine parti à la reconquête de l'hégémonie de Moscou sur son « proche-étranger ». Le président russe a multiplié les tournées vers l'Asie centrale, la région riche en gaz et en pétrole. Plus récemment, il a séjourné en Azerbaïdjan sur les bords de la mer Caspienne, où aucun dirigeant russe ne s'était rendu depuis la désintégration de l'URSS en 1991. « Vladimir Poutine veut restaurer la grandeur passée de la Russie en tendant aux frontières de l'URSS », expliquait récemment Vitali Tretiakov, rédacteur en chef du quotidien *Nezavissimaïa Gazeta* et ardent partisan du nouveau maître du Kremlin.

Après la remise au goût du jour de l'hymne stalinien, la revalorisation en cours de l'ancien KGB et la militarisation graduelle de la société, l'ancien colonel des « organes », propulsé président, s'approprierait-il à restaurer l'URSS ?

L'idée, à première vue saugrenue, est caressée par quelques nostalgiques. Dernièrement, Evgueni Djougachvili, petit-fils de Staline et chef de file des « communistes réformateurs » géorgiens, a lancé un appel en ce sens. Elle est en voie de réalisation en Biélorussie au nord, où le soviétophile Alexandre Loukachenko travaille à la fusion de son pays, économiquement exsangue, avec la Fédération de Russie - les deux pays ont désormais une émission monétaire commune. Enfin la perspective d'une « union ravivée » est chère aux « communo-nationalis-

tes » de la Douma russe. A la fin du mois de décembre, des députés ont concocté un projet de loi prévoyant, pour leur pays, la possibilité d'« intégrer un Etat étranger ou partie de celui-ci (...) même en l'absence de frontières communes ».

Le projet n'est pas nouveau. Dès 1997, dans un ouvrage intitulé *Fondements de géopolitique*, l'ultra-nationaliste Alexandre Douguine appelait à la renaissance de l'Union soviétique « ou de l'empire russe ou de la troisième Rome ». Selon M. Douguine, qui a aujourd'hui l'oreille du Kremlin et publie régulièrement ses points de vue sur le site Internet quasi officiel *strana.ru* : « Le nouvel empire eurasiatique sera bâti sur le principe fondamental du rejet de l'ennemi commun : la doctrine atlantiste, le contrôle stratégique des Etats-Unis et le refus de nous laisser dominer par les valeurs libérales. »

La Russie a-t-elle aujourd'hui les moyens de ranimer l'URSS ? Sans aller jusque-là, l'intérêt de Moscou pour sa périphérie va croissant depuis l'avènement de Vladimir Poutine. Le bassin caspien, riche en réserves pétrolières et gazières, est mentionné dans la nouvelle doctrine de politique étrangère russe. « Il faut bien comprendre que l'intérêt de nos partenaires [les Républiques ex-soviétiques] pour d'autres pays, la Turquie, la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, n'est pas dû au hasard », a expliqué Vladimir Poutine lors d'une réunion du Conseil de sécurité consacré à la Caspienne au printemps 2000. « C'est parce que nous sommes inactifs. Rien ne viendra du ciel. En situation de rivalité, nous devons être compétitifs. »

C'est dans ce contexte que s'inscrit la visite de M. Poutine en Azer-

baïdjan, la seule des trois Républiques de Transcaucasie qui n'a plus de bases militaires russes sur son sol. Des accords de partage de production de pétrole ont alors été signés avec la société russe Loukoïl tandis qu'une amorce d'accord sur le statut de la mer Caspienne a été trouvée. Pour réchauffer l'atmosphère, Vladimir Poutine a même rappelé à son homologue azerbaïdjanais Gueïdar Aliev leur parcours commun. Ne sont-ils pas diplômés de la même école, celle de la « sécurité d'Etat » de Pétersbourg qu'ils ont fréquentée tous deux à des époques différentes ?

UNE MESURE DISCIPLINAIRE

Le ton est bien différent avec la Géorgie voisine, soumise aux pressions incessantes de son « grand voisin du Nord ». Certes, le président Chevardnadze n'a pas été à l'école du KGB de Pétersbourg. A l'inverse de M. Aliev, son passé de ministre des affaires étrangères de la perestroïka le dessert, la période est honnie dans la Russie de Poutine. Il a aussi clamé à maintes reprises son intention de faire adhérer son pays à l'OTAN. La seconde guerre russo-tchétchène a définitivement achevé d'envénimer les relations avec la Russie.

Non contente d'avoir vu sa frontière nord - qui jouxte la Tchétchénie - bombardée et minée par l'aviation russe, la Géorgie fait face aux demandes de plus en plus pressantes de Moscou d'y imposer ses troupes. Dans le même temps, la Géorgie tente d'obtenir l'évacuation des quatre bases militaires russes déployées chez elle depuis l'époque soviétique et n'y parvient pas malgré l'accord obtenu à l'arraché, en

marginale du sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en novembre 1999.

Les relations avec Moscou se sont encore assombries, le 5 décembre, lorsqu'un système de visas, compliquant les allées et venues des deux millions de Géorgiens qui amélorient leur ordinaire en travaillant en Russie, a été instauré. Comme par hasard, les ressortissants des territoires « séparatistes » comme l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud - qui dépendent administrativement de la Géorgie mais demandent leur rattachement à la Russie - en sont exemptés. « Il s'agit d'une mesure disciplinaire pour que Chevardnadze comprenne de qui il dépend. Si le soleil se lève au nord pour la Géorgie » comme il l'avait dit à l'époque soviétique, nous supprimerons les visas », a déclaré, début décembre, Anatoli Tchetchekouline, président du comité de la Douma pour la Communauté des Etats indépendants (CEI).

Pour finir et alors que Tbilissi est au bord de la crise sociale, Moscou, qui a fourni en gaz, a coupé le robinet à plusieurs reprises, suscitant l'ire croissante de la population locale envers ses dirigeants. « Le sous-entendu est le suivant : le gaz russe contre notre indépendance », explique l'historien David Losaberdze. Dépourvue de ressources énergétiques, la petite Géorgie est au cœur du projet de construction de l'oléoduc Bakou-Ceyhan qui devrait transporter le brut de la Caspienne vers la Méditerranée puis vers les marchés mondiaux, désenclavant les ex-Républiques soviétiques.

Ce projet, favorisé par l'administration américaine pour des raisons politiques - il laisse de côté la Russie et l'Iran -, est jugé non rentable par la plupart des majors du pétrole, qui déplorent son coût élevé (plus de 2,4 milliards de dollars) et sa réalisation difficile. Les craintes se sont renforcées depuis l'annonce de la nomination prochaine du sénateur américain Spencer Abraham à la tête du département américain de l'énergie. Celui-ci aurait par le passé qualifié de « rêve » le projet d'oléoduc Bakou-Ceyhan, dit-on avec inquiétude à Tbilissi.

Si le renouveau de l'URSS n'est pas pour demain, les vieilles méthodes soviétiques n'ont jamais été aussi vivaces, que ce soit la « carotte » du gaz et du pétrole, le « gourdin » des troupes russes stationnées à la périphérie ou les manœuvres en sous-main des « organes ». Le sociologue géorgien Gaga Niharadze explique : « Si nous ne voulons pas particulièrement nous rapprocher de Moscou, ce n'est pas parce que les Russes sont méchants, mais parce que leur culture politique est primitive. N'ayant guère varié depuis Ivan le Terrible, elle est centrée sur l'idée qu'il faut contrôler des territoires de plus en plus vastes, peu importe que l'on puisse ou non les gérer. »

Marie Jégo

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou
Directeur artistique : Dominique Royonnet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction) ; Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Eugène Silvain, fier et solide tragédien

SARCEY, FAGUET, LEMAITRE, avaient suivi - héros grec, imperator, prince de Racine, burgrave ou grand d'Espagne, bourgeois ou marquis de Molière - de rôle en rôle Eugène Silvain. Ils le jugeaient digne de louanges ; et, qui plus est, d'étude et de discussions. Nous, à qui il a révélé, à l'heure où nos esprits s'ouvraient, Horace, Mithridate, Ruy Gomez, Alceste et Tartuffe, n'oublions pas ce fier et solide tragédien, l'un des plus grands diseurs de vers de son époque.

Né le 17 janvier 1851, Eugène Silvain aurait cent ans. Il est mort à soixante-dix-neuf ans, à Marseille, le dernier des trois grands - Mounet-Sully, Paul Mounet, Silvain -, dont les voix puissantes ont émerveillé, instruit et ému nos jeunes ans. Sur ses lèvres les vers de Molière avaient leur plénitude, leur saveur de terroir, leur cordiali-

té. Il distribuait la lumière et les ombres, faisait étinceler telle syllabe mystérieusement chargée de plus de sens que ses voisines.

La netteté de sa diction, jointe à la sûreté de son intelligence, découlait à l'auditeur tout le contenu du parler poétique. C'est, plus que le costume, plus que le geste, qu'il improvisait sans s'étourdir au miroir, par le masque, et dans le masque par la bouche, que Silvain, dernier maître de ce style de théâtre, plus intellectuel que celui d'aujourd'hui, servait les poètes dramatiques.

Qui a entendu Eugène Silvain déployer une strophe de Lamartine, marteler les poèmes des *Châtiments* ou de *L'Année terrible*, se souviendra toujours de cette virtuosité souveraine.

Robert Kemp
(18 janvier 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

« That's life » par Alain Le Querrec



Jacques Chirac, ou de l'« utilité » en politique

JACQUES CHIRAC ne souhaite que des « réformes utiles » et ne veut surtout pas que le gouvernement se croie autorisé à prendre une « année sabbatique ». Lionel Jospin affirme que « 2001 sera une pleine année de travail ». Les Français peuvent donc respirer. Plutôt que de s'épuiser en d'inutiles guerres, plutôt que de ne penser qu'à la centième formule vacharde, à la tactique à triple détente et à la énième proposition d'union d'opposants qui en réalité se détestent, chacun s'efforcera, en 2001, d'être « utile » à la société. On reformera les retraites, on se préoccupera de la sauvegarde de la planète et les vaches folles seront bien gardées.

« Année utile », quelle formidable synthèse d'un vieux rêve de citoyens qui voudraient que l'ambition de gagner une compétition présidentielle n'empêche pas les candidats potentiels de rester soucieux de l'intérêt général... Le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, qui aime envelopper la brutalité de la politique sous les atours de la poésie, assure que la formule, développée près d'une dizaine de fois en deux semaines par un Jacques Chirac qui, pour sa part, n'a pas les moyens institutionnels de mettre en place les réformes, est née d'une longue fréquentation avec les disques de son « ami » Julien Clerc. Celui-ci n'a-t-il pas chanté, il y a quelques années, « Je veux être utile à ceux qui

m'ont aimé... A ceux qui m'aimeraient... et à ceux qui m'aimaient... » ?

L'origine de ce bon mot politique est peut-être en effet celle-là. Mais sa véritable inspiration politique est évidemment tout autre. Elle vise tout simplement à enfermer Lionel Jospin dans un piège qu'Oscar Wilde résuma un jour d'une phrase : « J'ai toujours pensé que travailler dur était l'occupation de ceux qui n'avaient rien d'autre à faire. » Le premier ministre est donc prié de ne faire que cela. Travailler. Sans se préoccuper de mettre en place les moyens de battre en 2002 son rival Jacques Chirac. Et s'il ne le fait pas à plein temps, le président se fera - se fait déjà - une joie de l'accuser d'« immobilisme ».

L'EXASPÉRATION DES FRANÇAIS

A dire vrai, la recette est éculée. François Mitterrand en avait déjà usé face au même Jacques Chirac en 1988. Et Jacques Chirac l'avait lui-même largement exploitée face à un Edouard Balladur soupçonné de reculer devant chaque réforme susceptible de lui faire perdre la moindre voix à la présidentielle de 1995. Mais l'Elysée veut croire que la critique portera aujourd'hui plus encore que les années passées. Car, constata-t-elle présidentielle, l'exaspération des Français à l'égard des responsables politiques reflète surtout leur écoeurement face à des joutes qui n'ont plus pour objet un désac-

cord idéologique, un projet de société, des conceptions opposées sur les réformes à mener mais, plus prosaïquement, des rivalités d'ambition.

L'avalanche de révélations sur les affaires n'a rien arrangé. Paradoxalement, plusieurs conseillers du président de la République sont d'ailleurs convaincus que le climat rejallit sur toute la classe politique - et pas seulement sur M. Chirac lui-même ou sur la droite -, et que l'exigence accrue des Français sur l'honnêteté de leurs dirigeants s'accompagne d'une volonté de constater aussi leur efficacité, leur capacité de gestion et d'impulsion, bref leur utilité pour le pays. Ils sont aussi certains que cette exigence est plus pressante lorsqu'il s'agit du premier ministre, dirigeant de la machine gouvernementale, que du président, censé incarner l'intérêt général et penser la « France en mouvement », autre formule que M. Chirac a rodée lors de ses vœux et dont il ne manquera pas de se ressourcer lors de sa campagne pour sa réélection.

Le premier ministre a très vite compris le danger de l'attaque. Outre qu'elle exaspère sans doute celui qui occupe actuellement le poste le plus harassant de la République, de l'avis de tous les anciens hôtes de Matignon, il sait qu'elle peut faire vite mouche dans l'opinion publique. C'est bien pour cette raison qu'il a tenu à répondre que « 2001 sera bien une année pleine »

mais a aussi envoyé ses amis, de François Hollande à Martine Aubry, expliquer plus franchement qu'il y a « ceux qui parlent et ceux qui agissent ».

En laissant supposer que M. Jospin ne pense plus qu'à l'élection présidentielle, le chef de l'Etat opère également une formidable projection sur son futur adversaire des critiques qui sont d'abord faites à l'Elysée. Par la gauche, bien sûr, mais aussi par son propre camp. Car une partie de la droite garde une immense amertume de la dissolution qui a amené la gauche plurielle au Parlement et M. Jospin à Matignon, rendant impuissante la seule incarnation du pouvoir qui lui reste : le président. Que M. Chirac ne bloque aucune nomination, qu'il se montre charmant avec les ministres du gouvernement, qu'il affirme vouloir s'en tenir à une « cohabitation constructive » a souvent fait douter ses alliés de son « utilité » politique. « Un septennat pour ça : cinq ans de gauche au pouvoir », disent les moins amicaux d'entre eux. Mais le paradoxe veut qu'aujourd'hui M. Chirac retrouve aux yeux de ses amis une « utilité » en tombant dans le travers qu'il dénonce : attaquer la gauche et le gouvernement sans être en charge d'aucune des réformes qu'il paraît appeler de ses vœux.

Raphaëlle Bacqué

FISCALITÉ Evoqué lundi 15 janvier par Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, au détour d'un entretien avec *Le Figaro*, le projet de taxe sur les disques durs

des ordinateurs a été enterré le lendemain, mardi, sous la pression de Bercy et de Matignon. ● **L'ANNONCE** faite par M^{me} Tasca, manifestement ciblée pour le Midem (le marché

international du disque et de l'édition musicale) qui s'ouvre à Cannes, tombait mal dans l'agenda gouvernemental. ● **LIONEL JOSPIN** cherche à démontrer qu'il est attaché à déve-

lopper les nouvelles technologies. Il veut aussi convaincre l'opinion de sa détermination à baisser les impôts. ● **À BERCY**, on observe qu'il n'y a aucune logique à vouloir faire subir

le même sort aux supports souples (CD et DVD) et aux supports durs. ● **EN ALLEMAGNE**, la polémique sur la rémunération des droits d'auteur est également très vive.

Catherine Tasca renonce à la taxe sur les ordinateurs

Le débat sur la rémunération des droits d'auteur n'est pas clos pour autant. Les développements de la Netéconomie ouvrent une voie facile au piratage ou à des systèmes d'échange gratuits sur Internet, comme Napster, qui menacent l'industrie de la création

VOILÀ une taxe dont la durée de vie n'aura pas été longue. Evoqué lundi 15 janvier par Catherine Tasca, au détour d'un entretien dans *Le Figaro*, le projet de taxe sur les ordinateurs a été enterré le lendemain, mardi, sous la pression de Bercy et de Matignon, par la même M^{me} Tasca - qui y a gagné au passage le sobriquet de « M^{me} Taxa ». Gaffe de la ministre de la culture ? L'affaire est un peu plus complexe...

A suivre le film des événements, l'histoire semble, certes, transparente. Lundi, M^{me} Tasca sort du bois pour évoquer une possible réforme qui n'a jamais été discutée au sein du gouvernement (*Le Monde* du 17 janvier). Déplorant que les nouvelles technologies aient « fait naître la mythologie de l'accès gratuit aux deux bouts de la chaîne de la production » et faisant valoir qu'« aucune économie de la culture n'est envisageable s'il n'existe pas de rémunération des artistes », elle se prononce en faveur « d'une taxation des ordinateurs, disques durs, consoles de jeux, décodeurs, en bref tout support permettant d'enregistrer des œuvres ».

La ministre de la culture a de bonnes raisons de dire cela. La loi de 1985 sur les droits d'auteur a institué une commission *ad hoc*, la Commission de la copie privée, composée d'industriels, d'auteurs et de consommateurs, qui est chargée de fixer le montant des rede-

vances à prélever sur les supports, le gouvernement n'ayant que le pouvoir de promulguer ou non ses décisions. Or, cette commission indépendante, après avoir décidé d'étendre, à compter du 22 janvier, à tous les supports « souples » (CD, DVD et CD-Rom) la redevance jusque-là en vigueur sur les cassettes vierges, a décidé d'ici au mois de mars d'élargir le champ de sa réflexion : ne faut-il pas étendre également aux disques durs des ordinateurs les dispositions applicables aux supports souples ? M^{me} Tasca ne fait donc qu'appuyer cette suggestion.

MATIGNON IRRITÉ

Seulement voilà ! Sa sortie, manifestement ciblée pour le Midem (le Marché international du disque et de l'édition musicale), qui se tient à Cannes du 19 au 27 janvier, tombe mal dans l'agenda gouvernemental. Lionel Jospin cherche depuis des mois à démontrer qu'il est attaché à développer les nouvelles technologies. Il veut aussi convaincre l'opinion de sa détermination à baisser les impôts. C'est par exemple dans cette logique qu'a été récemment supprimée la vignette automobile. Au moment précis où un impôt est supprimé, est-il opportun de suggérer la création d'un autre ?

Dès mardi matin, le ministre des finances, Laurent Fabius, fait savoir tout le mal qu'il en pense. « M^{me} Tasca a donné son avis. C'est

Les redevances en Europe					
TAUX DE REDEVANCE SUR LES SUPPORTS D'ENREGISTREMENT					
en euro par heure					
	CASSETTE AUDIO	VHS	MINIDISC	CD-R AUDIO	CD-R DATA
ALLEMAGNE	0,06	0,09	0,06	0,06	0,06
BELGIQUE	0,05	0,05	0,12	0,12	en cours
DANEMARK	0,43	0,58	0,43	0,43	0
ESPAGNE	0,18	0,3	en cours	0,18	en cours
FRANCE*	0,29	0,43	0,56	0,56	0,33
GDE-BRETAGNE	0	0	0	0	0
PAYS-BAS	0,23	0,33	0,32	0,52	0,14
IRLANDE	0	0	0	0	0
ITALIE	0,04	0,05	0,26	0,1	en cours
LUXEMBOURG	0	0	0	0	0
PORTUGAL	0	0	0	0	0
SUÈDE	0,15	0,15	0,15	0,15	0,06
SUISSE	0,21	0,29	0,21	0,21	0

* Ces taux deviendront obligatoires à partir du 22 janvier 2001.

son sentiment, ce n'est pas celui du gouvernement », lâche-t-il sèchement. « Notre philosophie générale, ce n'est pas de créer des taxes à tous les coins de rue. » A l'Hôtel Matignon, l'irritation est la même. On observe qu'il n'y a aucune logique, contrairement aux apparences, à vouloir faire subir le même sort aux supports souples et durs. Dans un cas et dans l'autre, « l'acte de consommation », si l'on peut

dire, n'est pas le même : quand un consommateur fait l'acquisition du CD-Rom vierge, c'est très probablement parce qu'il veut copier des œuvres ; mais quand il achète un ordinateur, ce n'est pas nécessairement sa première détermination...

Il est donc rapidement décidé de demander à la ministre de la culture de se dédire. Ce qu'elle fait mardi en début d'après-midi, à

l'Assemblée nationale : « *Le gouvernement ne taxe pas les ordinateurs et n'a pas l'intention de le faire* », se repent-elle.

Le débat n'est pas clos pour autant, pour le gouvernement. D'abord, les développements de la « netéconomie » font parfois la part belle au piratage ou à des systèmes de vente ou d'échange, très dégrémentés, qui s'en rapprochent. L'immense succès du site californien Napster, spécialisé dans les échanges de fichiers musicaux sur Internet, est ainsi dans toutes les mémoires. Face à lui, les géants mondiaux du disque se sont divisés. Universal, Sony ou EMI ont porté l'affaire en justice, aux Etats-Unis, tandis que Bertelsmann a passé alliance avec lui. Pour la puissance publique, le dilemme est un peu de même nature : face à l'expansion du Web, faut-il faire le dos rond ou bien faut-il adapter la réglementation ou la fiscalité ?

LA PART BELLE AUX LOBBIES

Le gouvernement sait aussi que la Commission de la copie privée est seule juge de son ordre du jour et va poursuivre ses réflexions sur le sujet des supports durs. La marge de manœuvre de la puissance publique est donc réduite. Elle peut, certes, pester contre une procédure de fixation de la redevance qui, avec le recul, lui paraît totalement absurde. Elle peut aussi faire valoir que ce système fait la part

belle aux lobbies et qu'il y a beaucoup de choses à revoir, comme devrait l'établir prochainement un nouveau rapport de la Cour des comptes consacré à l'une des sociétés d'auteurs, la Sacem.

Mais concrètement, comme une réforme de la loi de 1985 n'est pas envisagée, le gouvernement est dans une situation de relative impuissance. Sauf à explorer, à l'avenir, une nouvelle piste, celle que lui suggère, dans *Le Monde*, Jean-Paul Giraud, le PDG de la Fnac : « *La protection des droits d'auteur est un vrai sujet. Mais la bonne façon de le traiter n'est pas de créer de nouvelles taxes. Il faut au contraire baisser le taux de TVA sur les disques (19,6 %) pour la ramener au niveau de celle du livre (5,5 %). Les prix des CD en France sont beaucoup trop élevés, c'est cela qui favorise toutes les formes de copies et de piratage.* »

Cette solution aura-t-elle la préférence du ministre des finances ? Deux indices : le patron du groupe Pinault (PPR), propriétaire de la Fnac, est Serge Weinberg, ami intime et ancien collaborateur de M. Fabius ; et le directeur de cabinet du ministre, Bruno Crémel, est un ancien bras droit de M. Weinberg, ayant eu la charge de PPR Interactive, la holding Internet du groupe de François Pinault.

Pascal Galinier
et Laurent Mauduit

Le financement de la culture mis à mal par l'Internet

LE MODÈLE français du financement de la culture ne cesse d'être ébranlé par l'arrivée du numérique et l'expansion de la consommation culturelle via l'Internet. L'opposition entre les partisans d'une économie « libre », qui englobe la gratuité d'usage et de reproduction des œuvres, et les défenseurs des systèmes classiques de rémunération des artistes et de leurs producteurs trouve une nouvelle occasion de s'affirmer après les atermoiements de Catherine Tasca. La ministre a confirmé, puis démenti, l'extension légalement programmée, notamment après un avis émis par le Conseil d'Etat en novembre 2000, de la loi 85-660 dite « loi Lang » du 3 juillet de 1985 sur les droits voisins aux supports dits « fixes » (disques durs, décodeurs...).

La loi de 1985 a instauré le principe d'une rémunération perçue auprès des fabricants et des importateurs sur les supports servant à la copie privée. Fondées en 1986, la Socerop perçoit les droits pour la copie privée sonore (cassettes audio, CD-R audio...) et Copie France ceux de la copie privée audiovisuelle (cassettes vidéo, DVD...). La Socerop reverse 50 % des sommes perçues aux auteurs (SDRM pour le compte de la Sacem, la SACD et la Scam), aux artistes-interprètes (Adami, Spedidam) et aux producteurs phonographiques (SCPA, SCPP, SPPF) ; Copie France reverse un tiers au collègue des auteurs, un tiers à celui des artistes-interprètes et un tiers à celui des producteurs audiovisuels (Procirop-SCPA).

Selon la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), Socerop avait perçu 93,5 millions de francs en 1999, hors frais de gestion (3,5 %), et Copie France, 457 millions de francs en 1999, hors frais de gestion (0,85 %), selon des barèmes fixés en 1986 et dont les producteurs et artistes demandaient la révision depuis 1998, après avoir constaté notamment une hausse exponentielle des ventes de CD-R permettant de cloner à domicile les CD mis sur le marché.

Mise en place en mars 2000, la commission présidée par Francis Brun-Buisson a réuni producteurs et éditeurs phonographiques, industriels et fabricants de sup-

ports ou d'ordinateurs, représentants des consommateurs et ayants droit. Les industriels du disque et les sociétés de répartition de droits estiment que cette commission a été constituée fort tardivement : si 154 millions de disques ont été vendus en France en 2000

« Je ne suis pas choqué par le fait qu'un CD enregistrable vendu 10 francs passe au tarif de 13 francs pour copier un album vendu 120 francs »

(chiffre SCPP), 200 millions de supports vierges ont été achetés dans le même temps, dont au moins 40 % ont été utilisés, d'après les sondages des professionnels, pour copier de la musique.

Les premières décisions de la commission Brun-Buisson ont été publiées au *Journal officiel* du 7 janvier : les rémunérations perçues sur les cassettes audio et vidéo analogiques ont été revalorisées (près d'un milliard de francs supplémentaires sont attendus en 2001) et l'assiette élargie aux supports numériques (CD, DVD, baladeurs de type MP3, etc.). Les mesures concernant les supports fixes font l'objet d'une seconde série de travaux, qui devrait débiter le 18 janvier et se terminer, à la demande insistante de M. Brun-Buisson, avant le 31 mars. Selon le Syndicat national des éditeurs phonographiques (SNEP), les remous provoqués par les déclarations de M^{me} Tasca ne devraient pas en faciliter l'aboutissement.

Lors d'un point de presse, mardi 16 janvier, Pascal Nègre, président de la Société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques (SCPP), et Marc Guez, directeur général gérant, ont rappelé que la copie privée était un droit que les producteurs et les artistes avaient autorisé, mais qu'il était possible, aujourd'hui, d'« empêcher toute copie par des moyens technologiques. La loi nous

oblige à autoriser une copie privée mais il est normal que cela donne droit à une compensation pour les artistes, les auteurs et les producteurs. On est dans une frontière entre la copie privée, pour un usage restreint, et une piraterie privée lorsqu'il y a une copie donnée au cousin, à la belle-sœur, au copain. Je ne suis pas choqué par le fait qu'un CD enregistrable vendu 10 francs passe au tarif de 13 francs pour copier un album vendu 120 francs. »

Les nouveaux taux de rémunération, acceptés à la baisse par les artistes et leurs producteurs, sont apparus satisfaisants à l'ensemble de la filière musicale. Les fabricants de supports devront se résoudre à rogner leurs marges afin de ne pas reporter sur les consommateurs une éventuelle hausse du prix des supports vierges. Les sociétés civiles, qui récoltent et répartissent l'argent des artistes, vont s'en trouver plus riches. Elles devront toutefois faire montre d'une plus grande transparence dans la gestion de cette manne financière, point qui a cristallisé de nombreuses critiques (*lire ci-contre*).

Véronique Mortaigne
et Sylvain Siclier

Le Conseil d'Etat restitue l'argent de la création aux artistes

L'ARRÊT du Conseil d'Etat du 8 décembre 2000 devrait sérieusement remettre en cause le financement, par les sociétés de perception et de répartition des droits (SRPD) comme la Sacem (auteurs-compositeurs), la SACD (auteurs), l'Adami, la Spedidam (interprètes)... d'un grand nombre d'associations et d'organismes culturels. Saisi le 24 novembre 1998 par l'association Protection des ayants droit, le Conseil a rejeté sa requête mais a défini précisément la portée réglementaire de l'article R 321-9 du code de la propriété intellectuelle. Créé par la loi Lang de 1985, ce dispositif permet de consacrer 25 % des sommes perçues au titre de la copie privée et la totalité des sommes dites « irrégulièrement » - pour lesquelles les SRPD n'ont pas trouvé le destinataire - à l'action artistique.

Le Conseil d'Etat précise que ces sommes ne permettent pas de financer des actions, des opérations ou des manifestations qui n'ont pas directement pour objet la création d'œuvres.

FINANCEMENTS REMIS EN CAUSE

Le Conseil rend donc illégales les aides à des actions de promotion, d'exportation, des salons... Ce qui revient à donner un coup de grâce à certaines dérivées déjà soulignées dans le rapport Mariani-Ducray sur les sociétés d'auteurs et dans celui d'Anne Bolliet et Francis Beck sur l'Adami. Ces derniers avaient mis en cause le financement, au titre de l'action artistique, du Festival de Cannes, du Salon Musicora, de la bibliothèque Gustave-Mahler, d'Unifrance ou des Etats généraux de la culture.

Dès le 13 décembre 2000, le nouveau directeur général de l'administration générale du ministère de la culture, Bruno Suzzarelli, a écrit à tous les présidents de SRPD pour qu'ils intègrent désormais « les soutiens

apportés à des actions, opérations et manifestations qui n'auraient pas directement pour objet la création d'œuvres » exclusivement à « leur budget général » et donc dans les frais de fonctionnement.

Protection des ayants droit s'est immédiatement félicitée de cet arrêt, qui devrait apporter à terme « des millions de francs supplémentaires à la création » et a demandé le remboursement de toutes les sommes prélevées indûment à l'Adami. Elles s'élèvent, selon le président de cette association, Serge Vincent, à 32 millions de francs entre 1997 et 1999, répartis entre le Cinéma des cinéastes, les places offertes au Festival d'Avignon, le Festival de Cannes...

En revanche, bon nombre d'organismes et de structures risquent d'être mises en péril. C'est le cas de Musiques France Plus, Francophonie Diffusion, l'IRMA (centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles), de Bureau Export, de FAIR (fonds d'action et d'initiative rock), ou encore des Victoires de la musique. Toutes étaient jusqu'à présent, plus ou moins financées par l'action artistique. Jean-François Michel, directeur de Bureau Export - qui contribue à aider les artistes -, affirme qu'il « risque d'être confronté à de graves difficultés financières si cette situation se prolonge ». Le ministère de la culture serait, selon lui, assez ouvert et chercherait à trouver une solution.

Après avoir longtemps cautionné des actions qui s'éloignent trop du cadre réglementaire, le ministère est contraint par le Conseil d'Etat à revenir à davantage d'orthodoxie. Par ailleurs, si M^{me} Tasca a élargi l'assiette de la perception des SRPD aux CD-ROM, les sociétés d'auteurs devraient bientôt passer sous la tutelle d'une commission de contrôle plus stricte.

Nicole Vulser

La polémique a commencé depuis plusieurs mois en Allemagne

FRANCFORT

de notre correspondant

Faut-il, au titre de la protection des droits d'auteur, « taxer » les ordinateurs individuels ? La question soulève un vif débat dans une Allemagne qui tente de ne pas rater le train des technologies de l'informatique. Confrontées au piratage numérique, les organisations d'auteurs, soutenues par le gouvernement berlinois, ont exigé d'ajuster les règles en vigueur. Mais leur projet a déclenché un puissant tir de barrage de la part des fabricants et des importateurs de matériels informatiques.

Pour les premiers, la déferlante Internet doit s'accompagner d'une adaptation de l'actuel dispositif de prélèvement des droits d'auteur. « PC et autres technologies de l'information ont fait entrer le piratage dans de nouvelles dimensions quantitatives et qualitatives, surtout avec la

possibilité de télécharger sur le réseau Internet », relevait en 2000 Reinhold Kreile, le président de la Gema, l'équivalent allemand de la Sacem. Pour cet expert, « les droits d'auteur sont un des droits de l'homme, qu'il s'agit de défendre à l'ère d'Internet ». L'idée est de taxer les ordinateurs, à l'instar du dispositif en vigueur de longue date pour d'autres matériels de reproduction (magnétoscopes, cassettes audio, vidéo, etc.).

Les fabricants et revendeurs de matériels dénoncent, en revanche, cette « entrave au développement de la nouvelle économie ». Pour eux, un tel système risque de renchérir le prix d'achat des ordinateurs, donc de freiner l'équipement des ménages. Les lobbies de l'industrie informatique ont beau jeu de dénoncer le double langage du gouvernement, qui tout à la fois entend faire du pays une locomotive de la

Netéconomie européenne et soutient les revendications relatives aux droits d'auteur. Selon les plus critiques, le coût du matériel concerné pourrait augmenter de 30 % en cas d'accord défavorable à la branche. Des chiffres qualifiés d'« irréalistes » par le ministère fédéral de la justice, qui suit de près les discussions. Le prélèvement envisagé pourrait en fait représenter un maximum de 30 euros par ordinateur.

UN TIERS DES FOYERS CONNECTÉS

« La question devient de plus en plus cruciale avec l'augmentation du nombre de particuliers connectés à Internet. S'il n'y a pas d'accord, ce sont les tribunaux qui trancheront », fait-on valoir au ministère de la justice, où l'on rappelle qu'un compromis raisonnable a été trouvé pour les graveurs de CD audio et vidéo (12 deutschemarks par exemplaire vendu). A titre de comparaison, les

cassettes audio sont assujetties à un prélèvement de 12 pfennigs par heure d'enregistrement, les cassettes vidéo, disques DVD, etc., de 17 pfennigs.

L'enjeu est de taille, car les technologies de l'information et des télécommunications pourraient devenir, selon les espoirs officiels, le premier moteur de l'économie allemande, devant l'automobile. Les entreprises du secteur ont pris une importance considérable dans le débat public. Leurs patrons sont bien souvent devenus des stars, même si leur aura est entachée par l'éclatement de la bulle boursière. A la fin de l'année 2000, un tiers des foyers allemands étaient connectés à Internet. Mais l'Allemagne figure, à l'instar de la France, bien loin derrière les pays scandinaves en matière d'équipements informatiques.

Philippe Ricard

Danone réunit les représentants du personnel pour les informer sur les restructurations

Une note interne d'août 2000 confirme les révélations du « Monde »

Danone devait réunir, mercredi 17 et jeudi 18 janvier, son comité de groupe européen puis les comités centraux d'entreprise de LU. La direction

dément qu'un « plan abouti et finalisé » soit établi. Mais une note de la direction, du 30 août 2000, montre qu'à cette date la restructuration

était acquise. La liste des usines concernées était établie. Seules les modalités de l'annonce posaient problème.

Une semaine après les révélations du *Monde* (du 11 janvier) sur les projets de réorganisation de Danone et la suppression de 3 000 emplois en Europe (dont 1 700 en France), l'entreprise avait convoqué un comité de groupe européen extraordinaire mercredi 17 janvier. Exceptionnellement, Franck Riboud, PDG du groupe, ne devait pas être présent à cette réunion. Poursuivant une stratégie adoptée depuis le début de la crise, le PDG laisse Jean-René Buisson, directeur général chargé des ressources humaines, représenter la direction. Il devait réaffirmer que « des études sont actuellement en cours. Elles ne font l'objet à ce jour d'aucun plan abouti et finalisé » (*Le Monde* du 17 janvier). De même, la direction dément qu'un plan soit prêt et qu'elle ne souhaite le rendre public qu'après les élections municipales.

C'est ce même discours qui devait être répété aux représentants de LU en France, Italie et Belgique, jeudi 18 janvier, puisque des comités centraux d'entreprise sont prévus dans ces trois pays. A cette occasion, les syndicats français, qui avaient déjà organisé des débrayages, appelaient à une journée de grève chez LU.

Mais une note interne de la direction de Danone dont *Le Monde* a

pu prendre connaissance, en date du 30 août 2000, montre que dès l'été dernier, le plan Record prévoyant la fermeture de dix usines en Europe était bel et bien étudié. Seules les modalités de l'annonce faisaient débat. « Il ne s'agit pas dans cette note de revenir sur le fond : Record est nécessaire pour améliorer la rentabilité du pôle et doit être réalisé. A noter toutefois qu'il devra être argumenté en France par la sauvegarde de la compétitivité et non l'accroissement de la rentabilité. Le débat porte sur la méthode qui sera choisie par le groupe. Le scénario d'une annonce globale du plan au printemps 2001 nous paraît présenter des risques élevés. »

La note présente ensuite deux scénarii : celui d'une annonce globale et celui d'une annonce fractionnée. Le premier est introduit par une simple phrase : « Après les élections municipales françaises de mars 2001, annonce aux partenaires sociaux d'un projet de réorganisation industrielle se traduisant notamment par la fermeture de dix usines de biscuits en Europe, dont sept en France et le développement de dix usines appelées à devenir des unités de taille européenne. » Ce scénario présente des avantages (transparence, mise en œuvre plus facile, plus grande sécurité juridique)

mais la note insiste surtout sur les inconvénients : « La reprise économique n'a pas fait disparaître des réactions violentes en cas de restructuration (...), le risque d'une très forte médiatisation (...), la nécessité de gérer des expertises longues, complexes et coûteuses (...), l'impossibilité pendant la durée du plan de le modifier sans une nouvelle consultation (...), la coalition des mécontentements. » Deux autres inconvénients sont pointés : « Le groupe à contre-image : dans une France socialiste bien pensante, l'annonce, par un groupe dont les résultats économiques sont remarquables, qu'il ferme la moitié de ses usines européennes de biscuits vient nourrir le débat sur la mondialisation. Venant d'un groupe connu par son double projet [économique et social], l'impact sera d'autant plus fort. Même si nous mettons en place des mesures d'accompagnement à la hauteur du problème créé, l'opinion retiendra essentiellement l'annonce des fermetures. » Dernier inconvénient, « le président en première ligne : les fusions ne tiendront pas longtemps. Les médias et les politiques s'adresseront très vite directement au président du groupe. L'image d'un dirigeant performant ET humaniste que FR est en train de construire sera d'autant plus fortement remise en

cause qu'il jouera à contre-emploi. Ce qu'on n'acceptait pas de Michelin sera encore moins de Franck Riboud ».

ANNONCES FRACTIONNÉES

En raison de ces inconvénients, la note présente aussi des annonces fractionnées en fonction des différents « business ». Biscuits : la réorganisation « se traduira par la fermeture de deux usines en France (Calais, Evry), d'une en Italie (Locate), de deux usines au Benelux (Beveren ou Harentals, Dordrecht) ». Assortiments : « solution de sous-traitance (Grieson, Plonsk) se traduisant par la fermeture de Château-Thierry ». Pâtisserie : « optimisation de l'outil industriel pâtisserie par le regroupement de l'activité sur un seul site, a priori Vervins. Annonce de fermeture de Jussy, Charleville, Besançon ». Panification/Grany : « rationalisation de l'outil industriel panification, fermeture de Toulouse, regroupement de technologies identiques sur Vervins ».

Ces annonces fractionnées présentent des avantages mais également un risque juridique. C'est pourquoi, selon nos informations, la direction de Danone a opté pour le premier scénario.

Frédéric Lemaître

Le groupe Bull au bord de l'éclatement

BULL a présenté officiellement, mardi 16 janvier, sa future filiale qui regroupera ses activités de services. Son nom : Integris. Le groupe informatique fait un pas de plus vers sa transformation en holding qui préfigure, selon les syndicats particulièrement inquiets, le démantèlement final du groupe.

Un comité central d'entreprise (CCE) a été convoqué lundi 15 janvier. Au menu, la cession annoncée de l'activité cartes à puce, Bull CP8, à Schlumberger (*Le Monde* du 4 janvier), mais surtout la présentation du plan de restructuration. Il se traduira comme prévu par 1 800 suppressions d'emplois nettes, dont 1 200 en France. Le siège devrait perdre 250 postes sur les 400 qu'il compte actuellement. L'activité liée aux serveurs devrait subir une perte de 550 emplois, dont 350 en France et l'activité de services se voir amputer de 950 à 1 000 postes dont 600 en France. Les syndicats ont décidé de mener une journée d'action commune le 23 janvier afin d'interpeller le gouvernement.

Depuis novembre 2000, date à laquelle Guy de Panafieu, PDG de Bull, a tiré la sonnette d'alarme et a confirmé les difficultés financières que traverse le groupe, les interrogations sur sa pérennité se font à nouveau jour. Le PDG avait promis un retour aux bénéfices dès l'an 2000. Las. Ses prévisions ne se sont pas réalisées. Le

bilan de l'année écoulée se traduit par une baisse du chiffre d'affaires de 2,3 %, à 3,24 milliards d'euros, à périmètre comparable, et se solde par un déficit supérieur à 100 millions d'euros.

UNE SAGA DE PLUS DE TRENTE ANS

A cours d'argent, endetté, Bull, qui emploie 18 000 personnes, se voit contraint d'annoncer une énième restructuration. Pour la financer, le groupe français doit céder des actifs. Ce sera au tour d'un de ses joyaux, l'activité de cartes à puce CP8. Des négociations exclusives sont menées avec Schlumberger, et la transaction, qui devrait être bouclée avant fin mars, devrait rapporter entre 300 et 400 millions d'euros. D'autres ventes de moindre ampleur sont envisagées dont celles de la filiale de logiciels Evidian ou d'un certain nombre de filiales à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis et au Brésil. Ces cessions viennent s'ajouter à une longue liste : la participation dans Ingenico qui fabrique des terminaux de paiement, les automates bancaires cédés à Diebold, l'activité d'imprimeries de Compuprint à Finmek, ou encore l'usine d'Angers vendue à l'américain ACT.

M. de Panafieu a également présenté en novembre une nouvelle réorganisation du groupe autour de deux filiales, l'une centrée sur l'activité de serveurs informatiques, l'autre sur les ser-

vices, coiffées par une holding. Ces deux filiales auront une existence juridique en juin. C'est le pôle services, baptisé Integris, qui vient d'être présenté. Cette entité regroupe aujourd'hui 10 000 salariés. Elle réalise un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros, mais affiche des pertes.

Cette restructuration sonnera-t-elle le glas d'une saga industrielle qui dure depuis plus de trente ans ? Portant sur ses épaules toutes les ambitions étatiques de créer un géant informatique, Bull n'a cessé d'être au centre des polémiques. Le groupe a dû tourner le dos à ses ambitions de généraliste et s'est vu doublé sur de nombreux marchés par des spécialistes plus réactifs comme Gemplus ou Cap Gemini. Après une période de quasi-embellie, favorisée il est vrai par un renflouement massif de l'Etat, permettant la privatisation partielle, Bull a renoué avec ses difficultés financières. Le spectre du démantèlement plane à nouveau, alors que des partenaires capitalistiques sont attendus pour chacune des deux filiales. Parmi les actionnaires actuels (l'Etat, France Télécom, NEC et Motorola), le japonais NEC pourrait être intéressé par l'activité liée aux serveurs. Pour l'activité de services, des discussions avaient été entamées avec Atos et CS mais ont échoué.

Laurence Girard

Caisses d'épargne : les syndicats rompent les négociations salariales

« ONA CLAQUÉ la porte », a résumé Jean-Paul Halgand, représentant de la CFDT, mardi 16 janvier, après que l'intersyndicale – CFDT, FO, CGT, CFTC, CFE-CGC et SU (syndicat unifié, autonome) – des Caisses d'épargne ait rompu les négociations sur les revendications salariales. La direction a proposé la majoration de 0,7 % du point (référence pour calculer les salaires des quelque 40 000 salariés de l'Ecureuil) au 1^{er} janvier, puis 0,5 % au 1^{er} juillet, sous réserve de la signature d'un accord d'ici au 19 janvier. Propositions jugées insuffisantes par les syndicats, qui demandent 3 % ou 4 % d'augmentation du point afin de rattraper les années 1999 et 2000, où aucune augmentation générale des salaires n'avait été accordée.

Le mouvement de grogne qui dure aux Caisses d'épargne depuis le 9 janvier ne va sans doute pas faiblir. Des assemblées générales devaient se tenir mercredi 17 janvier. Entre 1 300 et 2 000 salariés des Caisses d'épargne, selon les sources, ont manifesté à Paris mardi pour revendiquer une hausse générale des salaires. « 0 % pour les salariés, de 17 % à 50 % pour les patrons », résumaient tracts et banderoles. « La croissance doit être partagée, c'est ce que réclament les salariés », reprenaient en cœur les manifestants, sur fond musical de la ver-

sion rap du groupe Zebda du *Chant des partisans*. La grève était suivie mardi midi par 24,6 % des salariés, soit « un net recul » par rapport au mouvement du 9 janvier, où elle avait comptabilisé 41,7 % de grévistes, notait la direction. Les syndicats estimaient au contraire le taux de grévistes à « 70 % ou 80 % », parlant d'une « rare détermination » dans les caisses régionales. Près de 90 % des agences étaient fermées en Ile-de-France, précisaient les syndicats. Onze caisses régionales sur 31 vont poursuivre la grève, soulignaient les syndicats mardi dans la soirée.

AU-DELÀ DES HAUSSES DE SALAIRES

Les revendications des syndicats vont même au-delà des hausses de salaires. Les dirigeants veulent « consacrer les trois prochaines années à une nouvelle entreprise de démolition sur le dos du personnel », dénonce la section CFDT de la Caisse d'épargne Ile-de-France Paris. Le syndicat critique aussi « les hausses de salaires et autres émoluments des dirigeants du groupe » qui « connaissent une inflation sans précédent », indiquait récemment un communiqué de la CFDT.

Une section du syndicat Sud pourrait être créée au sein de l'Ecureuil dans les jours qui viennent, indique *La Tribune* du 17 janvier.

P. Sa.

Reprise du travail dans les transports publics grenoblois

LE CONFLIT engagé lundi 15 janvier dans les Transports en commun de l'agglomération grenobloise (SEMINTAG) par les Autonomes, FO et la CGT, pour obtenir de meilleurs salaires et conditions de travail (*Le Monde* du 16 janvier), a tourné court. Mercredi 17 janvier, tramways et bus ont circulé à nouveau normalement. La veille, les grévistes ont suspendu le mouvement, « pour mieux repartir plus tard si les négociations n'aboutissent pas ».

Les syndicats veulent saisir la justice pour entrave à l'exercice du droit de grève, à la suite de « pressions psychologiques » exercées par la direction. « Chaque conducteur qui venait travailler était accompagné de quatre ou cinq membres de l'encadrement, des gendarmes étaient dans les dépôts et la direction a fait appeler des gens chez eux pour les inciter à prendre leur service », affirme Ange Léonetti, secrétaire général des Autonomes. Pour la direction, au contraire, « cette grève s'est déroulée dans des conditions normales, chaque conducteur a pu se décider souverainement ».

L'Inspection du travail rejette le plan social de « L'Hebdo-la VO »

LE PROJET de plan social de 34 suppressions d'emplois – sur un effectif de 88 salariés – présenté le 27 décembre 2000 par la direction de *L'Hebdo-La Vie Ouvrière*, magazine de la CGT (*Le Monde* du 21 décembre 2000), a été rejeté, en l'état, par l'Inspection du travail. Selon le constat de carence dressé par l'administration, ce plan n'est pas « conforme à la législation en vigueur » et la procédure doit être « reprise à son origine ». L'avis rendu juge surtout insuffisantes les propositions de reclassements des salariés en indiquant que « la direction n'a pas pris suffisamment d'engagements précis et concrets ». Confrontée à un déficit cumulé de 9,2 millions de francs (1,4 million d'euros) et à une diffusion en forte baisse (35 000 exemplaires), la direction de *L'Hebdo* envisageait d'arrêter la formule actuelle, vendue en kiosque, pour relancer un journal à pagination et effectif réduits, au prix de 5 francs, s'adressant essentiellement aux syndiqués.

L'américain Intel se prépare à la récession

Le numéro un mondial des semi-conducteurs s'attend à une baisse de 15 % de ses ventes au premier trimestre

LA NOUVELLE ÉCONOMIE, principal moteur de la croissance mondiale, s'essouffle. L'un de ses fleurons a sonné l'alarme, mardi 16 janvier. Le numéro un mondial des semi-conducteurs, l'américain Intel, s'est montré particulièrement pessimiste, à l'occasion de la publication de ses résultats 2000 et ses prévisions pour le trimestre en cours. Fabricant de 90 % des microprocesseurs pour PC, mais aussi de mémoires et de processeurs pour téléphones portables et autres équipements électroniques, Intel est l'un des plus fiables baromètres de l'industrie mondiale de l'électronique.

Intel avait déjà mis en garde les investisseurs à l'automne 2000 sur la brutale dégradation de son activité au second semestre. Cette annonce avait immédiatement été sanctionnée par les investisseurs. L'action Intel a perdu la moitié de sa valeur depuis son niveau record en août. « Toutes les zones géographiques ont été en recul, à l'exception de l'Europe qui bénéficie traditionnellement d'un effet de saisonnalité à la période des fêtes », confirme Gilles Granier, directeur général d'Intel. Le Japon et l'Asie reculent de plus de 5 % et le continent américain de près de 2 %. Conséquence, les ventes d'Intel n'ont progressé que de 6 % sur le dernier trimestre, alors que l'industrie est habituée à des taux de croissance à deux chiffres. Sur l'an 2000, le bilan est pourtant loin d'être catastrophique. Grâce à un bon début d'année, les ventes d'Intel ont progressé de 15 %, à 33,7 milliards de dollars, et ses profits de 44 %, à environ 10,5 milliards de dollars.

Le pire est à venir. Dès le premier trimestre 2001, Intel s'attend à une baisse de 15 % de son chiffre d'affaires. Un effondrement que M. Granier explique par « les invendus de fin d'année qui vont peser sur les prises des commandes des constructeurs informatiques, bien au-delà de la traditionnelle saisonnalité de début d'année ». Intel ne voit pour l'instant aucun signe d'espoir dans les prévisions des instituts de conjoncture, tout en espérant que la « dépres-

sion » mondiale ne durera que quelques semaines. Le groupe refuse d'envisager d'autres causes à la mauvaise passe qu'il traverse. Ni l'agressivité renouvelée de son challenger AMD, qui a réussi à conquérir quelques parts de marché. Ni la nouvelle concurrence des assistants personnels, des téléphones portables ou d'autres appareils électroniques qui ont remplacé une partie des ordinateurs dans la hotte du père Noël. « Le PC n'est pas mort et nous pensons qu'il restera un puissant outil de travail autour duquel graviteront d'autres équipements électroniques, fabriqués avec du silicium ».

APPAREILS GRAND PUBLIC

Pour être présent sur tous les tableaux, Intel a considérablement investi (6 milliards de dollars d'acquisition par an) pour diversifier ses sources de revenus. Il a encore acheté, lundi 15 janvier, la société Xircom, spécialisée dans les réseaux pour l'informatique mobile, pour 748 millions de dollars. Les microprocesseurs pour PC représentent toujours 85 % de ses revenus, mais le reste de ses activités progresse à un rythme annuel de 50 %. Intel vient aussi de se lancer dans la fabrication d'appareils grand public (lecteurs MP3, réseaux sans fil domestiques, jouets électroniques).

Pour tenter de sortir de la crise qui se dessine, Intel va essayer de jouer son rôle d'aiguillon de l'industrie. Plutôt que de réduire la voilure, la société a décidé de renforcer ses investissements (7,5 milliards de dollars en 2001) et d'accélérer les rythmes de production de sa nouvelle puce, Pentium IV, qui offrira des vitesses de calcul démultipliées (*Le Monde* du 22 novembre 2000). A la fin de l'année, Intel prévoit de fabriquer autant de Pentium IV que de Pentium III, alors que le croisement des deux courbes n'était à l'origine prévu qu'en 2002. Plus que tout autre, l'industrie de l'électronique n'a pas d'autre issue que la fuite en avant.

Christophe Jakubyszyn

Les banques vont être soumises à de nouvelles règles prudentielles

FINI le ratio Cooke, place au ratio McDonough ! Les banques internationales devront respecter de nouvelles règles de solvabilité. Le comité de Bâle, qui rassemble les autorités de contrôle des banques des onze pays industrialisés du G 10, plus le Luxembourg, a publié, mardi 16 janvier, de nouvelles règles de solvabilité des banques, visant à déterminer le montant de capitaux dont elles ont besoin pour prêter de l'argent. « Le nouveau dispositif est destiné à mieux aligner les exigences de fonds propres sur les risques sous-jacents », a souligné William McDonough, président de la Réserve fédérale de New York (Fed), qui assure la présidence du Comité de Bâle. Il s'agit notamment de mieux apprécier la solvabilité du créancier.

La refonte des règles s'est imposée avec les crises des marchés financiers, notamment en Asie et en Russie, en 1997 et 1998. De même, les faillites, entre autres, de Barings, du fonds spéculatif (hedge fund) Long term capital management (LTCM), ont mis en lumière l'exigence de nouvelles règles de calcul des risques. Les faillites en chaîne de plusieurs banques japonaises ont également accentué cette nécessité.

Actuellement, les banques doivent respecter le ratio Cooke, du nom de son fondateur Peter Cooke. Ce ratio, élaboré en 1988, consiste à couvrir les engagements (crédits) des banques à hauteur de 8 % de leurs fonds propres. Ce système module les engagements des banques en fonction du type de clients à qui elles prêtent. La nouvelle réforme, élaborée après de nombreuses consultations avec des représentants du secteur bancaire, se fonde sur trois piliers, précise le

comité de Bâle. D'abord des exigences minimales de fonds propres, calculées selon une méthode standard (fondée sur la notation externe d'agences de notation répondant à de stricts critères) ou sur une méthode basée sur des notations internes. Dans ce cas, la banque évalue elle-même la solvabilité de son client et détermine un montant possible de pertes, qui servent de base aux capitaux minimum requis. Les banques ont bataillé ferme pour que le Comité leur permette de faire usage de cette possibilité.

DISCIPLINE DE MARCHÉ

Ensuite le comité impose « un processus de surveillance prudentielle », reposant notamment sur des procédures d'évaluation interne, qui devront être validées par les autorités de tutelle. Enfin, « un recours à la discipline de marché » est également imposé. Ces deux derniers piliers soulignent le rôle crucial des autorités de tutelle pour évaluer la capacité d'une banque à déterminer ses risques de crédit, et assurer une plus grande transparence des banques pour permettre au marché de se faire une opinion précise.

Ces règles permettront, selon M. McDonough, « de reconnaître les bons banquiers ». Elles définissent en outre de « nouveaux risques », comme le risque de fonctionnement venant d'une panne informatique ou d'une fraude massive. Ces risques devront, selon le comité être couverts par environ 20 % des fonds propres.

Le projet est soumis aux banques, jusqu'au 31 mai 2001. « Une version définitive pourrait être publiée à la fin de l'année et mise en application en 2004 », précise le comité.

Pascale Santi

Dominique Baudis est nommé président du CSA

Le président de la République a choisi, outre le maire de Toulouse, Yvon Le Bars, pour faire partie des neuf sages de l'audiovisuel. Le président du Sénat a désigné Philippe Levrier et le président de l'Assemblée nationale Francis Beck

C'EST donc Dominique Baudis, maire (UDF) de Toulouse, député de la Haute-Garonne et président du comité éditorial du *Figaro*, qui va succéder à Hervé Bourges, à la présidence du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). A partir du mardi 23 janvier, il sera, pendant six ans, le troisième président de cette instance de neuf personnes où entrent aussi Yvon Le Bars, Philippe Levrier et Francis Beck, qui remplacent Véronique Cayla, Jean-Marie Cotteret et Philippe Labarde. Le décret annonçant ces nominations faites par le président de la République, celui du Sénat et celui de l'Assemblée nationale devait être signé, mercredi 17 janvier, par Jacques Chirac.

Depuis plusieurs semaines, la nomination de M. Baudis à la tête du CSA était devenu un secret de Polichinelle. Même si, en privé, l'intéressé continuait à affirmer son désir de vivre dans sa région et d'écrire des livres historiques, sa nomination ne faisait plus guère de doute (*lire notre portrait en page 14*). Néanmoins, lors de la polémique lancée au moment des fêtes de Noël sur l'opportunité de la nomina-

tion d'une personnalité politique à la tête d'une autorité administrative, il avait fermement et publiquement plaidé en faveur de la possibilité de ce type de reconversion pour le personnel politique. Il est par ailleurs probable que cette controverse, en grande partie menée par les socialistes, a renforcé le président de la République dans son

Mais ce dernier devra assurer seul les dernières semaines de la campagne électorale des municipales, car l'incompatibilité d'un mandat de conseiller au CSA avec toute autre fonction oblige Dominique Baudis à démissionner très rapidement de ses mandats électifs. Il devrait d'ailleurs passer le relais à son premier adjoint, mardi 23 janvier, au

Les trois plus hauts personnages de l'Etat ont fait des choix techniques et masculins. Ces nominations renforcent l'expertise du Conseil supérieur de l'audiovisuel

choix en faveur du maire de Toulouse. D'autant que cette nomination est manifestement le résultat d'un accord vieux de plusieurs mois, qui correspond au souhait de M. Baudis de quitter la fonction de premier magistrat de la Ville rose, permettant ainsi à Philippe Douste-Blazy (UDF), un centriste proche de Jacques Chirac, d'essayer de s'y installer.

moment même où Hervé Bourges quittera la présidence du CSA.

Pour les autres conseillers, les trois plus hauts personnages de l'Etat ont fait des choix techniques et unisexes. La prochaine assemblée sera donc plus technicienne et moins féminine. En effet, Véronique Cayla, qui avait été nommée par Jacques Chirac, et qui quitte le CSA avant la fin de son mandat

pour rejoindre la direction du Festival de Cannes, est remplacée par Yvon Le Bars. A peine sorti de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), où il vient d'achever son mandat, ce polytechnicien de soixante et un ans est nommé au CSA. Spécialiste des télécommunications, il a aussi fait plusieurs passages dans les cabinets ministériels. Cette nomination atteste du désir des pouvoirs publics de renforcer l'expertise du CSA, notamment sur le dossier de la télévision numérique terrestre, et peut-être à terme de favoriser sa collaboration avec l'ART sur la gestion des fréquences.

Pour remplacer Jean-Marie Cotteret, juriste, qui avait été nommé par René Monory, l'actuel président du Sénat a désigné Philippe Levrier. Ce polytechnicien de cinquante-deux ans, qui a fait une grande partie de sa carrière à la télévision publique et à Télédiffusion de France, connaît bien ce média et les techniques de diffusion. Il est l'auteur d'un des premiers rapports sur le numérique hertzien.

Le choix de Francis Beck par Raymond Forni est celui d'un militant de la culture, proche de la gauche. Il a fait partie du cabinet de Jack Lang, ministre de la culture avec lequel il a travaillé pendant près de dix ans. Il va remplacer le journaliste Philippe Labarde, nommé par Philippe Seguin, dont l'expertise économique et l'impétuosité ont été bien utiles sur certains dossiers.

Pour ces nominations, les trois plus hauts personnages de l'Etat ont dans l'ensemble évité des choix qui auraient pu être qualifiés de partisans. Si la sensibilité politique des nouveaux conseillers est proche de celle de ceux qui les ont nommés, aucun d'entre eux - à l'exception de Dominique Baudis - n'a dépassé le stade des cabinets ministériels.

Mais le CSA reste, dans sa composition, plus proche de Jacques Chirac que du premier ministre.

L'arrivée de deux ingénieurs dans cette assemblée, plutôt composée de juristes ou de professionnels de l'audiovisuel, se justifie notamment en raison des chantiers qui attendent le CSA, notamment sur l'installation du numérique terrestre en France. En revanche, certains milieux de l'audiovisuel risquent de se sentir frustrés. Les producteurs n'auront plus d'auditeurs aussi attentifs que le furent Véronique Cayla ou Monique Dagnaud.

En ce qui concerne les relations avec les patrons de l'audiovisuel public, elles risquent d'être à fleur de mouche. Anciens journalistes de télévision, Dominique Baudis

et Jean-Marie Cavada se sont croisés à France 3 dans les années 70. C'est le collège qui s'installera le 23 janvier qui décidera de la succession de Jean-Marie Cavada, dont le mandat à la tête de Radio France vient à échéance à la fin de cette année. Quant à Philippe Levrier, c'est Marc Tessier, l'actuel PDG de France Télévision, qui a mis un terme à sa fonction de directeur général de France 3.

Mais les nouveaux conseillers devront d'abord se répartir avec les cinq qui restent - Pierre Wiehn, Joseph Daniel, Hélène Fatou, Jacqueline de Guillenchmidt et Janine Langlois-Glandier - les différents dossiers que traite cette instance.

Françoise Chirot

Une instance indépendante

● **Création** : l'instance de régulation de l'audiovisuel a été créée par la loi du 17 janvier 1989. Elle est composée de neuf conseillers nommés pour six ans, renouvelés par tiers tous les deux ans. Le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat désignent chacun trois membres. Le président du CSA est choisi par le président de la République.

● **Rôle** : le CSA nomme ou désigne les présidents des radios et des télévisions du service public : Radio-France internationale (RFI), Radio-France, Réseau-France Outremer (RFO), France Télévision. L'autorité de régulation est saisie de demandes d'avis et d'études par le gouvernement ou par les présidents des deux Assemblées, ainsi que par le Conseil de la concurrence.

● **Autorisations** : le CSA délivre les autorisations d'émettre des radios et des télévisions privées françaises diffusées en hertzien ou sur le câble.

● **Contrôle** : l'instance veille au respect de la dignité de la personne humaine, du pluralisme. Elle s'assure du respect des obligations de diffusion des chaînes et des radios, notamment en matière de quotas de retransmissions de chansons et de programmes français ou européens.

● **Sanctions** : le CSA peut adresser des mises en demeure aux radios ou aux télévisions. Il peut suspendre l'autorisation d'émettre, réduire la durée de l'autorisation, ou la retirer. Il peut aussi infliger une amende ou demander la diffusion d'un communiqué à l'antenne.

PROFIL

UN PROCHE DE JACK LANG

C'est un skieur doublé d'un alpiniste qui rejoint le CSA en la personne de Francis Beck, qui a depuis longtemps compensé les tensions de sa carrière de haut fonctionnaire par une fréquentation assidue de la haute montagne. Né à Baden-Baden (Allemagne) le 11 mai 1947, il suit à Paris les cours de la faculté de droit puis de l'Institut d'études politiques. Ancien élève de l'ENA (1969-1971), il est administrateur civil et choisit le ministère de la culture où il fera l'essentiel de sa carrière. Là, il se frotte à plusieurs disciplines, au sein d'abord de la direction de l'architecture, puis de celle de la musique, avant de devenir chef de la division des affaires internationales du ministère en 1980.



FRANCIS BECK

Dès son arrivée au ministère, en 1981, Jack Lang le nomme conseiller technique chargé du cinéma et de l'audiovisuel. En 1985, il devient directeur de l'administration générale du ministère. En 1987, François Léotard, alors ministre de la culture, lui confie une mission générale d'études sur la Bibliothèque nationale. Dans son rapport, aussi minutieux que discuté, il proposera une « stratégie de rupture »

préfigurant la création de la Bibliothèque nationale de France. En 1988, quand M. Lang se voit confier à nouveau le ministère de la culture, disposant de compétences élargies à la communication, aux grands travaux et au Bicentenaire, M. Beck est nommé directeur du cabinet du ministre. A charge pour lui de veiller au cadrage budgétaire des décisions prises par son (bouilliant) ministre et désormais ami.

Préfet de la Savoie (1992-1993) puis inspecteur général de l'administration des affaires culturelles (1998-1999), il prend la présidence de l'Institut national de l'audiovisuel en 1999, alors en pleine effervescence sociale. Il y mène plusieurs réformes, comme la mise en place, en avril 2000, d'un « contrat d'objectifs et de moyens » pluriannuel, une première dans l'audiovisuel public.

Olivier Schmitt

PROFIL

DE LA TECHNIQUE AU MANAGEMENT

Philippe Levrier est sans doute un des plus anciens inconditionnels du numérique hertzien. Dès avril 1996, il rédige, à la demande du gouvernement Juppé, un rapport sur l'installation de cette technique de diffusion qui permet de recevoir une trentaine de chaînes de télévision par voie terrestre.

Ce polytechnicien de cinquante-deux ans, né à Paris, a fait toute sa carrière dans l'audiovisuel public. Il entre en 1973 à l'ORTF, puis deux ans plus tard à Télédiffusion de France (TDF). Il y revient en 1988 comme directeur général adjoint, puis directeur général, après un passage dans les cabinets de Norbert Segard (UDR) et de Pierre Ribes (UDF), secrétaires d'Etat aux PTT.

En janvier 1997, Xavier Gouyou



PHILIPPE LEVRIER

Beauchamps, PDG de France Télévision, le nomme à la direction de France 3. Quelques mois plus tard, Philippe Levrier est confronté à une des plus longues grèves de la télévision publique. Son humour grinçant et le peu de considération qu'il porte aux journalistes ne favorisent pas ses relations avec les syndicats, qui refusent de négocier avec lui et exigent la présence du président de France Télévision.

Aux longues heures de concerta-

tion avec le personnel, ce père de deux enfants, à l'œil vif et malicieux, préfère la réflexion sur l'organisation de l'entreprise. Le plan de réorganisation de France 3, baptisé « Proxima », qui avait pour objectif une décentralisation de cette entreprise, ne résiste pas à l'arrivée de Marc Tessier à la présidence de France Télévision. L'intérêt que ces deux polytechniciens portent au numérique hertzien ne suffit pas à faire taire leurs amours-propres respectifs.

Philippe Levrier quitte France 3 au cours de l'été 1999. Peu de temps après, il crée avec Xavier Gouyou Beauchamps, dont il est un proche, la société 3 Wave, spécialisée dans le numérique hertzien. Il avait d'ailleurs été auditionné à ce titre par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, en octobre, lors de la consultation sur l'aménagement du spectre hertzien.

F. Ch.

PROFIL

UN SPÉCIALISTE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Directement de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), dont il était encore membre début janvier, au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) : à soixante et un ans, Yvon Le Bars est désormais un « régulateur » professionnel. Une réorientation de carrière idéale pour ce haut fonctionnaire discret, ingénieur des mines et licencié en sciences économiques, qui a fréquenté les ministères avant de devenir un éminent spécialiste des télécommunications.

Né en 1939 à Caen (Calvados), il a fait ses premières armes au ministère de l'industrie, à la direction des industries métallurgiques (1966-1972), dont il sera notamment adjoint au directeur, avant de rejoindre la délégation à l'amé-



YVON LE BARS

nagement du territoire et à l'action régionale (Datar, 1972-1974).

Sa carrière prend un tour plus politique en 1974, quand il devient conseiller technique du premier ministre gaulliste Pierre Messmer (mars-mai), puis chargé de mission au cabinet de son successeur, Jacques Chirac (1974-1976). Mais c'est la fréquentation du cabinet du ministre des postes et télécommunications Norbert Segard, dont il sera directeur adjoint puis directeur

(1976-1978), qui déterminera la suite de sa vie professionnelle. Dans ce vivier de dirigeants du secteur, on modernise une France où le téléphone fait encore cruellement défaut. Il y fréquente Philippe Levrier, autre nouveau membre du CSA. Plusieurs présidences de sociétés publiques lui reviennent ensuite : celle de Transpac (1978-1983), de Télé systèmes (1983-1988) puis de Cogecom (1897-1989).

C'est après six années passées dans le privé, comme président de Jeumont-Schneider (1990-1995) puis président du directoire de Bosch Télécom (1995-1996), qu'il tourne une nouvelle page. Jacques Chirac - déjà - le choisit en janvier 1997 comme membre du tout premier collège de l'ART, qui vient d'être créée. Une expérience précieuse à l'heure où les télécommunications et l'audiovisuel se rejoignent.

Anne-Marie Rocco

Quand le débat intellectuel devient l'affaire de tous

Le Monde des
DEBATS
le nouvel
Observateur

Le nouveau lieu de rencontre des chercheurs, philosophes, créateurs, écrivains...

Mensuel. En vente chez votre marchand de journaux.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

E.ON: le fournisseur d'énergie allemand a confirmé, mercredi 17 janvier, qu'il menait des « discussions préliminaires » avec le britannique Powergen sur des « options stratégiques ».

BAYER : le chimiste allemand a conclu avec la société de biotechnologies américaine Curagen un partenariat de recherche incluant un investissement commun de 1,3 milliard de dollars sur quinze ans pour le traitement de l'obésité et du diabète.

POINT P : la filiale distribution de Saint-Gobain a annoncé, mardi, le rachat du distributeur Brill, spécialisé dans les cloisons, les plafonds et l'isolation (37 millions d'euros de chiffre d'affaires).

SARA LEE : le groupe américain a annoncé, mardi, la cession de sa marque de pâtisserie industrielle Brossard au spécialiste des surgelés Saveurs de France.

INDUSTRIE DU TABAC : un jury de l'Etat de New York a débouté, mardi, des plaignants qui attaquaient, entre autres, les cigarettiers Philip Morris et R.J. Reynolds.

VECTOR GROUP : le fabricant américain de tabac (Chesterfield, Eve, etc.) a annoncé, mardi, avoir mis au point un tabac génétiquement modifié pour fabriquer des cigarettes sans nicotine.

SERVICES

SÉCURITÉ INFORMATIQUE : dix-neuf grands groupes

technologiques américains, dont Microsoft, IBM, Oracle, Cisco et AT&T, se sont regroupés pour partager leurs informations sur le piratage informatique et les failles des logiciels et des équipements.

NORTHWEST : la compagnie aérienne américaine Northwest Airlines a annoncé, mercredi, une commande massive de 52 nouveaux appareils à Airbus et Boeing pour remplacer ses DC 10.

TRADER.COM : le groupe de droit néerlandais, leader mondial des annonces classées, a annoncé, mercredi, un programme de restructuration passant notamment par la suppression de 275 de ses 4 000 salariés et la fermeture de sites internet « non stratégiques ».

FINANCES

SOCIÉTÉ DU LOUVRE : l'investisseur américain Asher Edelman, qui convoitait depuis près de cinq ans la Société du Louvre face à la famille Taittinger, s'est finalement désengagé dans la foulée de l'investisseur américain Guy Wyser-Pratte.

DEUTSCHE BOERSE : la société des Bourses allemandes est sur le point d'entrer au capital de la bourse technologique américaine Nasdaq.

DRESDNER BANK : la troisième banque privée allemande a annoncé, mardi, qu'elle allait supprimer 600 emplois en Amérique du Nord et en Asie dans le cadre de son recentrage stratégique.

RÉSULTATS

CGNU : le premier assureur britannique, a annoncé, mercredi, une hausse de 24% des ventes de nouvelles polices d'assurance dans le monde entier en 2000.

VALEUR DU JOUR

Globalstar victime du syndrome Iridium

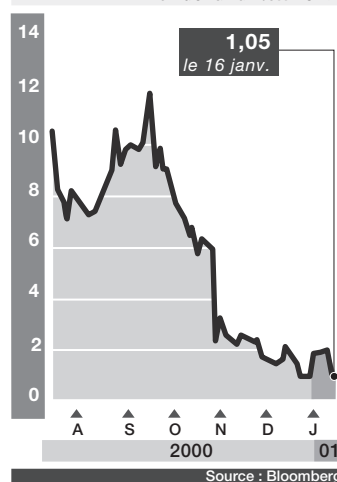
L'OPÉRATEUR de télécommunications par satellites Globalstar ne peut plus rembourser ses dettes. La société a annoncé, mardi 16 janvier, la suspension du paiement du service de sa dette pour lui permettre de « disposer du cash nécessaire pour poursuivre l'activité commerciale jusqu'en 2002 ».

L'action Globalstar a perdu près de la moitié de sa valeur en quelques minutes, mardi. Avec une chute de 98 % en 2000, elle est depuis longtemps une valeur hautement spéculative.

Seule la caution du groupe américain Loral, son actionnaire à hauteur de 38 %, lui permet d'éviter d'avoir à se placer sous la protection de la loi américaine sur les faillites.

Globalstar n'a pas réussi à convaincre les consommateurs de l'utilité de son service planétaire, fonctionnant grâce à une constellation de quarante-huit satellites en orbite basse.

Action Globalstar en dollar à New York



accords de transfert d'appels entre les opérateurs nationaux ont rendu moins utiles les projets des opérateurs mondiaux par satellites. Globalstar ne comptait ainsi que 31 200 clients début janvier, alors qu'il a besoin de 770 000 usagers pour amortir un investissement de 4 milliards de dollars.

Christophe Jakubyszyn

EUROPE

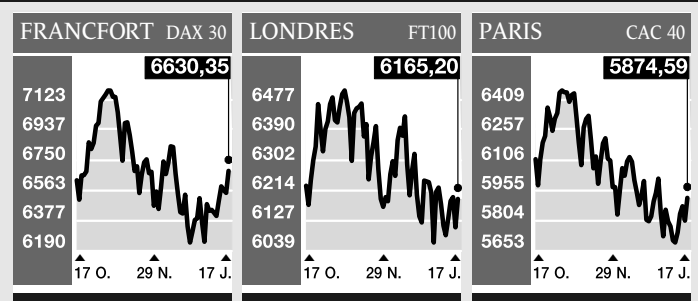


Tableau des indices européens : EUROPE EURO STOXX 50, EUROPE EURO STOXX 324, EUROPE STOXX 653, PARIS CAC 40, PARIS MIDCAC, PARIS SBF 120, PARIS SBF 250, PARIS SECOND MARCHÉ, AMSTERDAM AEX, BRUXELLES BEL 20, FRANCFORT DAX 30, LONDRES FTSE 100, MADRID STOCK EXCHANGE, MILAN MIBTEL 30, ZURICH SPI.

AMÉRIQUES

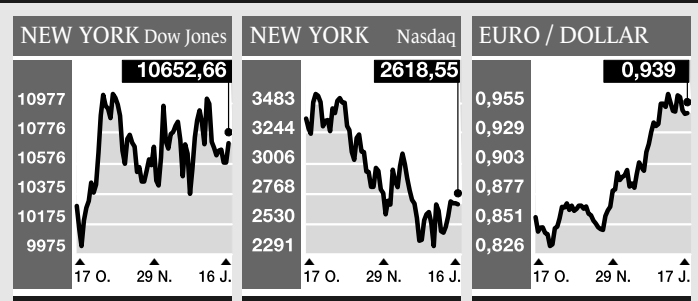


Tableau des indices américains : AMÉRIQUE 9h57, ÉTATS-UNIS DOW JONES, ÉTATS-UNIS S&P 500, ÉTATS-UNIS NASDAQ COMPOSITE, TORONTO TSE INDEX, SAO PAULO BOVESPA, MEXICO BOLSA, BUENOS AIRES MERVAL, SANTIAGO IPSA GENERAL, CARACAS CAPITAL GENERAL.

ASIE - PACIFIQUE

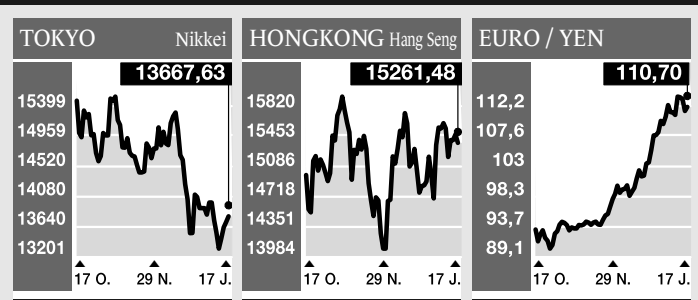


Tableau des indices asiatiques : Zone Asie 9h57, TOKYO NIKKEI 225, HONGKONG HANG SENG, SINGAPOUR STRAITS TIMES, SÉOUL COMPOSITE INDEX, SYDNEY ALL ORDINARIES, BANGKOK SET, BOMBAY SENSITIVE INDEX, WELLINGTON NZSE-40.

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris s'inscrivait en nette hausse, mercredi 17 janvier, à la mi-séance. L'indice CAC 40 gagnait 1,82 %, à 5 866,72 points.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort progressait de 1,68 %, à 5 861,22 points, vers 12 heures. Le baromètre des valeurs allemandes avait clôturé en baisse de 0,31 %, mardi, à 6 502,89 points.

LONDRES

TROIS HEURES après le début des transactions, à la Bourse de Londres, l'indice Footsie des cent principales capitalisations britanniques gagnait 1,26 %, atteignant 6 159,70 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminée en hausse, mercredi, pour la quatrième séance consécutive. L'indice Nikkei a gagné 83,18 points, soit 0,61 %, à 13 667,63 points.

NEW YORK

LES MARCHÉS boursiers américains ont terminé la séance, mardi 16 janvier, sur une note irrégulière. L'indice Dow Jones, le principal indicateur de Wall Street, a clôturé par une hausse de 1,21 %, tandis que l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a perdu 0,3 %.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires étaient quasiment stables dans les premières transactions, mercredi 17 janvier. Le taux de rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans en France se situait à 4,97 %, tandis que son équivalent en Allemagne était à 4,84 %.

MONNAIES

L'EURO fluctuait dans des marges étroites, mercredi en début de matinée. Il se négociait à 0,9411 dollar. Le billet vert s'effritait face à la monnaie japonaise.

ÉCONOMIE

La France retrouve un excédent commercial

APRÈS quatre mois de déficit, la balance commerciale française a enregistré un très modeste excédent de 82 millions de francs (12 millions d'euros) en novembre. Ce rétablissement est dû à la baisse des prix pétroliers.

« La hausse du pétrole aura coûté 80 milliards de francs à la France », a indiqué, mardi 16 janvier, Laurent Fabius, faisant le bilan des tensions pétrolières qui ont marqué l'année 2000.

FRANCE : la croissance devrait atteindre 0,6 % au premier trimestre 2001, après avoir enregistré une hausse de 0,8 % au quatrième trimestre 2000.

Les salariés français ont moins profité de la croissance que les allemands. Au troisième trimestre, les premiers ont vu leur salaire mensuel progresser de 1,8 %, contre 2,3 % pour les seconds.

ZONE EURO : le PIB de la zone euro a enregistré une hausse de 0,7 % au troisième trimestre 2000 par rapport au trimestre précédent.

GRANDE-BRETAGNE : l'indice des prix à la consommation a progressé de 0,1 % en décembre par rapport à novembre et de 2,9 % sur un an.

ITALIE : la production industrielle italienne a progressé de 1,0 % en novembre, après avoir diminué de 0,7 % en octobre.

POLOGNE : le PIB polonais a progressé de 4,2 % en 2000, contre 4,1 % en 1999.

BALKANS : le PIB des sept pays de la région - Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Macédoine, Roumanie et Yougoslavie - a augmenté de 3,7 % en 2000.

CORÉE DU SUD : le gouvernement sud-coréen a annoncé, mardi, un nouvel apport financier d'un total de 42 milliards de dollars pour les entreprises en manque de liquidités.

CHINE : le PIB augmentera de 7 % à 8 % cette année dans un contexte de stabilité des prix, a déclaré, mercredi, le gouverneur de la banque centrale chinoise, Dai Xianglong.

YEN : le yen, tombé ces dernières semaines au plus bas depuis un an et demi contre le dollar, s'est ressaisi à la fois face à la monnaie américaine et à l'euro.

Tableau des taux de change fixe zone Euro et hors zone Euro.

Tableau des cours de change croisés.

Tableau des taux d'intérêt (%) et des matifs.

Tableau des matières premières en dollars.

Tableau des matières premières en euros.

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS FRANCE

Bull, dont le titre ouvrait en très légère hausse (0,48 %) à 27,35 euros, mercredi 17 janvier, regroupera ses activités de services au sein d'une nouvelle entité baptisée Integris (lire page 18).

L'action Bourse Direct gagnait 4,44 %, à 47,98 euros, après l'annonce d'un chiffre d'affaires en hausse de 128,9 %, à 12,98 millions d'euros, en 2000.

Le constructeur de nacelles Pinguely-Haulotte chutait de 5,37 %, à 25,55 euros, après l'annonce d'un projet d'augmentation de capital de l'ordre de 10 %, pour financer sa croissance.

L'action Schneider, qui avait chuté mardi de 11,84 %, récupérait une partie du terrain perdu grâce à une hausse de 1,12 %, à 67,75 euros.

L'action Faurecia gagnait 1,01 %, à 49,89 euros, mercredi matin, au premier jour de l'offre publique d'achat conjointe de l'équipementier automobile français Faurecia et de SIT (PSA) sur les actions du plasturgiste Sommer Allibert au prix unitaire de 57,50 euros.

Table listing various French stocks with columns for stock name, price, and change. Includes companies like Alcatel, Bouygues, Bouygues Off, etc.

Table listing various international stocks with columns for stock name, price, and change. Includes companies like Remy Coindre, Renault, Rhodia, etc.

Table titled 'International' showing stock prices in euros, francs, and percentage change. Includes companies like Adecco, American Exp, etc.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 17 JANVIER Cours à 12 h 30. Dernier jour de négociation des OSRD : 25 janvier.

Table listing French stock indices and prices for Wednesday, January 17, 2001, at 12:30 PM.

Table listing various international stocks with columns for stock name, price, and change.

Table listing various international stocks with columns for stock name, price, and change.

Table listing various international stocks with columns for stock name, price, and change.

SICAV et FCP

Table listing SICAV and FCP products with columns for name, price, and date. Includes AGIPI, BNP, and Banque Populaire Asset Management.

Table listing various international stocks with columns for stock name, price, and change.

Table listing various international stocks with columns for stock name, price, and change.

Table listing various international stocks with columns for stock name, price, and change.

SPORTS La commission juridique de la Ligue nationale de football (LNF) a délivré ses premières sanctions dans l'affaire des faux passeports, mardi 16 janvier. L'AS Saint-

Etienne se voit retirer sept points et son président délégué, Gérard Soler, est suspendu de toute fonction administrative pendant un an. L'ASSE a décidé d'interjeter appel. ● LES

DEUX JOUEURS concernés, le Brésilien Alex et l'Ukrainien Maxym Levytsky, qui détenaient des faux passeports portugais et grec, ont écopé chacun de quatre mois de suspen-

sion, dont deux avec sursis. ● LA COMMISSION JURIDIQUE de la Ligue n'entend pas en rester là : le 30 janvier, le FC Metz et l'AS Monaco devront à son tour s'expliquer. Le gar-

dien de but colombien du FC Metz, Faryd Mondragon, comparaitra en citation directe devant le tribunal correctionnel de Paris le 14 mars pour usage d'un faux passeport grec.

L'ASSE, premier club sanctionné dans l'affaire des faux passeports

L'Association sportive de Saint-Etienne, qui a fait évoluer deux joueurs avec de faux passeports, le Brésilien Alex et l'Ukrainien Levytsky, a été pénalisée par la Ligue nationale de football. Sept points lui sont retirés et son président délégué, Gérard Soler, est suspendu pour un an

VINGT ANS après l'affaire de la fausse billetterie, l'AS Saint-Etienne, le club le plus titré du football français – dix titres de champion de France et six Coupes de France – se trouve au cœur d'une tourmente qui pourrait bien lui coûter sa place en première division. Mardi 16 janvier, après cinq heures d'audience et de délibérations, la commission juridique de la Ligue nationale de football (LNF) a sanctionné le club du Forez pour sa responsabilité dans l'affaire des joueurs possédant des faux passeports de pays de l'Union européenne.

L'équipe s'est vu retirer sept points, un barème « forfaitaire » qui lui fait perdre quatre places au classement. Les Verts se retrouvent désormais en position de première équipe non reléguable, à égalité de points avec le FC Metz, qu'ils ne devançant qu'à la différence de buts, et à cinq points de l'Olympique de Marseille, qui les précède. Mais l'appel envisagé par le club de cette décision en suspendrait l'application.

Le président délégué du club, Gérard Soler, a été suspendu pour un an ferme de toute fonction officielle au sein du football français. Les joueurs Alex Dias et Maxym Levytsky – le premier, brésilien, titulaire d'un faux passeport portugais ; le second, ukrainien, d'un faux passeport grec – ont été sanctionnés chacun de quatre mois de suspension, dont deux avec sursis. Enfin, le président et actionnaire majoritaire du club, Alain Bompard, également vice-président de la Ligue, sera prochainement convoqué par la commission d'éthique et d'appel de la LNF afin de s'expliquer.

Jean-Pierre Camus, le président de la commission juridique, a expliqué ces sanctions : « C'est la première fois dans l'histoire du



Gérard Soler, le président délégué de l'ASSE, a été condamné à un an de suspension ferme.

football français professionnel que l'on retire des points à un club. Nous avons décidé de sanctionner durement l'AS Saint-Etienne, tout en lui laissant une chance de s'en sortir sportivement. Sinon, nous lui aurions retiré 10 points. »

Jean-Pierre Camus a également indiqué que les sanctions avaient été prises à l'unanimité des quatorze membres de la commission et que la responsabilité des dirigeants stéphanois dans cette affaire leur avait paru ne faire aucun doute. A propos de Gérard Soler, il a rappelé que sa suspension d'un an ne l'empêcherait pas de continuer à travailler au sein d'un club de football, même s'il lui est interdit de le représenter. Avant de s'éclipser, le président

de la commission de discipline n'a pu éviter la question-clé de l'affaire des faux passeports : « Alex a-t-il mis en cause Gérard Soler ? », lui fut-il demandé. « Oui », a répondu, sans ciller, Jean-Pierre Camus.

SOLER NE CONVAINC PAS

Quelques heures plus tôt, Gérard Soler et Alex, accompagnés de leurs avocats respectifs, s'étaient croisés par hasard dans le TGV allant de Saint-Etienne à Paris. « Nous nous sommes embrassés », a confié le dirigeant stéphanois. Depuis le déclenchement de l'affaire, l'ancien international français s'était réfugié dans le silence. Même après les déclarations à la presse brési-

lienne d'Alex, qui l'accusait de lui avoir fourni son faux passeport portugais (Le Monde du 17 janvier), Gérard Soler avait persisté dans son refus de s'exprimer sur le sujet. « La première fois que je suis allé au Brésil, en 1999, pour recruter Alex et Aloïso, je ne suis resté que dix-huit heures sur place. Quand j'y suis retourné, cette année, pour embaucher un autre Brésilien, Luiz Alberto, j'ai fait l'aller-retour en seulement deux jours. J'aimerais savoir à quel moment j'aurais eu le temps de me procurer un faux passeport », a-t-il déclaré au Monde, avant d'être entendu par les membres de la commission juridique de la LNF.

Devant ceux-ci, Gérard Soler s'est expliqué. Il a raconté qu'au

mois de mars, Edino Filho, l'agent brésilien d'Alex, qui est aussi celui de l'autre attaquant brésilien de Saint-Etienne, Aloïso, avait sollicité un rendez-vous avec lui. « Est-ce que cela vous intéresserait si Alex et Aloïso devenaient portugais ? Si oui, je peux effectuer des recherches en ce sens », lui aurait alors déclaré l'impresario. Gérard Soler aurait répondu par l'affirmative, avant d'en parler directement aux joueurs concernés, mais seulement au mois de mai, juste avant leur départ en vacances.

Devant la commission juridique, Alex a confirmé que Gérard Soler avait évoqué avec lui cette possibilité d'obtenir un passeport portugais. Il a également indiqué qu'il n'a eu qu'à apposer sa signature sur le document que lui a présenté Gérard Soler quelques mois plus tard. Les membres de la commission de discipline ont alors questionné le président délégué de l'ASSE, afin de savoir si l'initiative pour obtenir ces passeports portugais venait de lui ou non. Gérard Soler a plaidé sa bonne foi en rappelant qu'il avait fait vérifier par un officier de police stéphanois la validité des deux documents au moment de leur réception. Cette vérification, effectuée fin septembre avec une lampe à ultraviolets, n'avait alors rien détecté de frauduleux.

Les deux avocats du club stéphanois, André Soulier et Olivier Martin, ont eu beau inviter la commission à ne « pas se hâter » et à attendre que la justice se prononce sur l'affaire, ce mauvais quart d'heure passé par Gérard Soler a convaincu les quatorze membres de la commission de sa « grande responsabilité dans l'affaire », comme l'a expliqué Jean-Pierre Camus.

F. P.

TROIS QUESTIONS À...

M^e ANDRÉ SOULIER

1 Vous défendez les intérêts de l'AS Saint-Etienne dans cette affaire. Que vous inspirent les décisions de la commission de discipline ?

Nous avons décidé d'interjeter appel. Les sanctions prises contre le club et son dirigeant sont injustes. Une sanction disciplinaire a été prise contre un homme [Gérard Soler] alors qu'il n'y a eu aucun débat contradictoire, aucun grief contre lui, ni même de rapport écrit. Il n'existe aucune trace des déclarations qu'ont pu faire Levytsky et Alex. Bref, les membres de la commission de discipline se sont fiés uniquement à leur nez pour infliger ces sanctions. Il s'agit d'une justice archaïque, médiévale, qui repose sur des règlements obscurs.

2 Vous auriez préféré que la justice se prononce avant que la Ligue n'inflige des sanctions. Mais cela va prendre du temps, alors que le championnat est en cours...

Et alors ? Vaut-il mieux sanctionner quelqu'un, en le privant de travail pendant un an, dont la justice va découvrir qu'il est innocent ? Je trouve les décisions de la commission de discipline d'autant plus scandaleuses que cette audience s'est déroulée sous la forme d'un guet-apens. Dans l'après-midi, son président, M. Camus, avait en effet annoncé dans une déclaration à l'AFP que l'AS Saint-Etienne perdrait des points et se retrouverait probablement en position de reléguable.

3 Ne pensez-vous pas que la Ligue reproche aux dirigeants stéphanois d'avoir fermé les yeux sur ces doubles nationalités et de pas avoir adopté un « principe de précaution » à l'encontre des joueurs concernés ?

Mais Gérard Soler a eu cette attitude. Avant même le déclenchement de l'affaire, il a fait vérifier les passeports portugais d'Alex et d'Aloïso par un commandant de police qui n'a rien trouvé à redire. Nous avons rappelé ce fait à la commission, mais celle-ci n'en a pas tenu compte. Pas plus qu'elle ne s'est intéressée aux volets brésilien et portugais de l'affaire. Il est incroyable que l'agent d'Alex, Edino Filho, n'ait pas été cité, alors que l'initiative est venue de lui. Ma conclusion est que l'AS Saint-Etienne a été punie car elle a porté plainte, la première, dans cette affaire. Dans le milieu du foot, cela ne se fait pas.

Propos recueillis par Frédéric Potet

Faryd Mondragon, des cages messines au tribunal correctionnel de Paris

LES DIRIGEANTS des clubs de football sont des gens bien peu curieux. Quand ils ont recruté le gardien colombien du club argentin d'Independiente, Faryd Mondragon, en prévision de la saison en cours, les responsables messins n'ont pas semblé étonnés d'apprendre que le joueur disposait – en plus de ses papiers colombiens – d'un passeport grec délivré par la préfecture de Salonique en février 1999. Bien sûr, mardi 16 janvier, Faryd Mondragon – dont le passeport grec pourrait être un faux – a affirmé avoir « fourni de bonne foi des documents qu'on lui avait demandés pour établir son passeport, sachant qu'il avait des antécédents grecs ». Mais ces lointaines origines grecques constituaient-elles sa véritable motivation ?

Ses arguments n'ont en tout cas pas convaincu les policiers de la direction nationale de la répression des atteintes aux personnes et aux biens (DNRAPB), qui l'ont

entendu lundi pendant près de trois heures, à Metz, dans le cadre d'une garde à vue. Au terme de celle-ci, le parquet de Paris a estimé que le délit était constitué et a opté pour une citation directe du joueur sans investigations supplémentaires. Faryd Mondragon devra donc comparaître le 14 mars devant la 16^e chambre du tribunal correctionnel de Paris et répondre d'un délit (usage d'un faux passeport) passible de cinq ans de prison et de 500 000 F d'amende.

LE FC METZ S'ESTIME « IRRÉPROCHABLE »

Les faits reprochés au gardien colombien sont différents de ceux pour lesquels les joueurs stéphanois Maxym Levytsky et Alex Dias ont été mis en examen. Ces derniers n'auraient acquis leurs faux papiers qu'une fois arrivés en France, alors que Faryd Mondragon aurait utilisé son passeport grec pour entrer dans l'Hexagone. Par ailleurs,

contrairement à Saint-Etienne, le Football Club de Metz n'a jamais dépassé la limite réglementaire de trois joueurs extracommunautaires alignés lors d'un match de championnat de France. Dans ces conditions, pourquoi le joueur n'a-t-il pas utilisé son passeport colombien ? Pour laisser la possibilité à son club d'engager un joueur extracommunautaire supplémentaire lors du mercato d'hiver ?

« Sur le plan sportif, le club est irréprochable, affirme Guy Reiss, l'avocat du FC Metz. Il n'y avait pas de raison pour le club de mettre en doute la véracité du passeport du gardien messin, étant donné que Faryd Mondragon était passé à de nombreuses reprises devant les contrôles de la police de l'air et des frontières avec ce document. » Les dirigeants de Metz sont cependant convoqués pour s'expliquer devant la commission juridique de la Ligue nationale de football (LNF),

mardi 30 janvier. Le même jour, les responsables de l'AS Monaco seront entendus au sujet du joueur chilien Pablo Contreras, qui a joué en Principauté avec un passeport italien sur lequel une enquête a été ouverte par le parquet de Monaco.

Mardi, Faryd Mondragon a affirmé « n'avoir jamais avoué aux enquêteurs que son passeport était faux », démentant une information qui émanait d'une source judiciaire. Le FC Metz, qui n'avait pas suivi les recommandations de la LNF remontant à début décembre et avait continué à aligner son gardien malgré les suspensions concernant sa nationalité grecque, a décidé de se passer désormais de ses services, au moins jusqu'à la date de sa comparution. Il envisage même de le prêter à un club étranger, voire de le transférer.

Gilles van Kote (avec AFP)

A Viry-Châtillon, le hockey sur glace se joue avec des bouts de ficelle

« CELA FAIT UN MOIS que l'on n'a pas de matériel neuf. Si je ne reçois pas ma crosse d'ici le match, je ne pourrai pas jouer. » Jérôme MÔ, attaquant de l'équipe de hockey sur glace de Viry-Châtillon (Essonne), se désole. La situation de son club, habitué du système D, est critique. Depuis la reprise du championnat de France Elite, en septembre 2000, les joueurs n'ont pas touché leur salaire. « On a pu leur verser une petite partie de ce qu'on leur doit grâce à l'aide de parents de joueurs évoluant en cadets et juniors. Ils ont avancé 140 000 francs [21 350 €] », explique Pascal Papaux, président du club.

Un petit bol d'air pour un effectif dont les résultats sont alarmants : quinze défaites pour les quinze premiers matches de la saison – proche du record de Grenoble version 1987-1988, qui avait aligné seize défaites de rang – avant une embellie, début décembre, ponctuée par une victoire

contre les Basques d'Anglet (7-2). Lanterne rouge des deux derniers championnats, les Jets de Viry-Châtillon, déjà relégués à sept points de l'avant-dernier, Caen, sont bien partis pour conserver leur bien.

UN CLUB FORMATEUR

La situation financière du club n'est pas meilleure, et le spectre du dépôt de bilan se rapproche chaque jour un peu plus. Une pratique par laquelle tous les clubs champions de France au cours des dix dernières années – à l'exception de Brest et de Reims – sont un jour ou l'autre passés. « Ce qui nous manque pour amorcer un vrai redressement du club, c'est 800 000 francs [122 000 €] », assure Pascal Papaux, qui dispose du plus petit budget de l'Elite (1,5 million de francs, 228 675 €) et traîne une dette de 1,2 million de francs (183 000 €) qui fait fuir les sponsors. La solution du dépôt de bilan a été avancée par la municipalité

en décembre 2000 : « On pourrait ainsi isoler la dette et, dans un délai de trois mois, faire intervenir des repreneurs », estime Jean-Bernard Fourgassie, adjoint au maire chargé des sports. Pascal Papaux écarte pour l'instant cette hypothèse et souhaite retarder l'échéance au moins jusqu'à la fin de la saison : « Vis-à-vis des jeunes, on ne pouvait pas accepter une telle décision en cours de saison. »

La formation est en effet au cœur de la vie de ce club, qui a vu passer des joueurs évoluant actuellement en équipe de France, comme Benoît Pourtalet, Julien Pihant et Yven Sadoun, meilleur espoir de la saison 1998-1999, aujourd'hui à Reims. Les joueurs de l'équipe première sont mis à contribution pour encadrer la relève : Sébastien Roujon, capitaine, entraîne ainsi les juniors et les minimes en compagnie de Julien Aubry. Cyril Trabichet et David Vorel s'occupent des cadets, Jérôme MÔ des benjamins. Un système qui

porte ses fruits puisque les jeunes de Viry-Châtillon collectionnent les succès, des poussins aux juniors Elite. Pour le championnat du monde des moins de vingt ans, pas moins de cinq joueurs de Viry ont été retenus en équipe de France.

« REPARTIR DE ZÉRO »

Le nouvel entraîneur de Viry, Pascal Ryser, dont l'arrivée en provenance de Mulhouse a coïncidé avec la première victoire du club cette saison, prévient : « Quand ces joueurs arriveront à maturité, si l'on parvient à les garder, il faudra se méfier de Viry. » Un partenariat a été mis en place depuis deux ans avec Evry, club de division 2, et permet aux jeunes pousses de s'aguerrir. Le « programme de développement » du club a été distingué par la Fédération française des sports de glace et repris par Angers et Gap.

Pour l'heure, les jeunes viennent en Essonne pour acquérir de l'expérience et rebondir ailleurs. Sé-

bastien Dermigny, cantonné sur le banc de touche rouennais l'an passé, explique : « Viry est un tremplin. On apprend davantage en jouant, même dans une équipe plus faible. Ici, les jeunes ont du temps de glace et des responsabilités. » En contact avec des clubs suisses, ce joueur de vingt ans n'écarte pourtant pas l'idée de quitter le navire la saison prochaine.

Comment survivre dans ces conditions ? Pascal Papaux sollicite depuis deux ans le conseil régional d'Ile-de-France. En vain. Pour Jean-Bernard Fourgassie, « abandonner l'équipe Elite est envisageable si l'on ne trouve aucun moyen d'apurer la dette. Le club repartirait alors de zéro ». Les joueurs espèrent toucher leur salaire à la fin du mois de janvier. En attendant, la descente aux enfers continue : ils se sont à nouveau inclinés sur leur patinoire, samedi 13 janvier, face à Reims.

Laurent Acharian

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME** : l'Américain Lance Armstrong, dans le collimateur de la justice française pour une possible affaire de dopage, a démenti vouloir boycotter les épreuves françaises à l'exception du Tour de France. « J'essaie juste d'adopter un programme qui corresponde le mieux à mon entraînement », a-t-il déclaré à USA Today, sans préciser son programme avant le Tour de France, déclarant juste qu'il participera au Tour de Suisse (19 au 28 juin).

■ **TENNIS** : l'Espagnol Juan Carlos Ferrero, battu mercredi 16 janvier au deuxième tour par l'Australien Andrew Ilie (3-6, 6-2, 6-1, 1-6, 6-2), a été la première tête de série éliminée aux Internationaux d'Australie à Melbourne. Chez les femmes, l'Espagnole Conchita Martinez a connu le même sort, battue par la Suisse Emmanuelle Gagliardi (5-7, 6-3, 8-6). Les Françaises Sandrine Testud et Emilie Loit ont franchi sans encombre ce deuxième tour, Sarah Pitkowski s'inclinant (6-3, 6-2) face à la Belge Justine Henin.

Sur la piste du diamant noir

LALBENQUE

de notre envoyé spécial

« *Auprès de mon arbre je vivais heureux* », chantait Brassens qui ne précisait pas si les pieds de son mât de cocagne étaient frottés de truffes. Tout aussi heureux sont ceux qui grandissent sous les frondaisons du chêne blanc du Quercy, une région du département du Lot à laquelle le latin *quercus* (terme désignant ce chêne dont elle est abondamment boisée) a donné son nom.

L'hiver venu, du côté de Lalbenque, à quelques kilomètres de l'autoroute A 20 qui relie Cahors à Montauban, les Quercynois truffiers n'ont qu'à s'en remettre au flair glouton de leur chien ou de leur cochon, se baisser et cueillir le précieux fruit noir vendu à prix d'or. L'alchimie entre ce sol calcaire et cet arbre naturellement mycorhizé a opéré. « *C'est un vrai métier de fei-*

Au pays de Lalbenque, patrie du chêne blanc du Quercy, une étrange cérémonie célèbre, chaque mardi, le culte de la truffe

benque veut bien dire la légende, faute de pouvoir dire l'histoire.

Car à chercher l'origine de la trufficulture en sa capitale, on s'arrête devant les plus anciennes archives au début du XVIII^e. La tradition populaire, elle, est heureusement plus bavarde que les bibliothèques. Elle s'en remet, il est vrai, au bon saint Antoine dont on sait le goût pour la

tentation. Dans ce Causse où ne poussaient que cailloux, genévriers et chênes maigres, dans ce lieu brûlé par le soleil d'été et glacé par le vent d'hiver, pauvre à mourir de faim, saint Antoine serait, un jour de janvier et de disette, apparu à une femme en guenilles. Désignant un arbre, il lui aurait suggéré de creuser un peu, lui assurant qu'elle pourrait alors nourrir sa famille. Et la truffe fut. Depuis, à Lalbenque, on fête saint Antoine le Grand, patron des trufficulteurs.

Comme la légende se termine et l'omelette aussi, comme le temps galope vers les 14 heures qui sonneront l'ouverture du marché, Alain Ambialet invite à quitter la salle des agapes. Le seuil est un bouquet d'arômes revenus de la terre. A deux pas d'ici, on élève le vin de Cahors et c'est un peu de cette même écharpe de parfums sauvages, giboyeux, frais et fruités, de ces senteurs nées de l'humus avec un éclat de noix,



que l'on s'habille le nez. Ce que le coutumier du coin, habitué à peser l'air d'un olfactif expert, traduit par un « *ça sent, y'en a un peu* ».

SECRETS DE POIDS ET DE PRIX.

La rue, déserte une heure auparavant, accueille, sur une centaine de mètres de trottoir, les marchands et leurs paniers. Soixante-dix, ce mardi-là. Mais on en compte parfois plus du double. De petits paniers d'osier dans lesquels chacun a déployé un coquet tissu de Vichy rouge, déposé ses truffes et rabattu sur elles les quatre coins d'une étoffe pudique pour n'en soulever qu'un quand vient le moment de présenter au regard soupçonneux d'un courtier une partie de son contenu, tout en prenant bien soin d'y soustraire l'autre.

Chaque mardi après-midi, Lalbenque s'enfle ainsi de 1 500 visiteurs, touristes curieux, chefs dûment étoilés ou simples gourmets, conserveurs et acheteurs en gros dépêchés par Fauchon et autres détaillants de luxe. Un ruban les sépare du bonheur tant que le sifflet reste muet. Mais quand ce dernier roule sa bille et que, d'un claquement dans l'air, un drapeau rouge donne le signal du début des transactions, offrant à chacun une chance égale d'acquiescer un peu de cette perle gastronomique, la vague des acheteurs déferle vers les étals où reposent les diamants noirs du Causse.

Des secrets de poids et de prix se chuchotent à l'oreille, tandis que quelques voix fanfaronnes rompent cette discrétion : « *Aujourd'hui, il vaut mieux être vendeur qu'acheteur* », lance un négociant faussement plaintif devant la hausse du cours. « *L'an passé, je les ai eues à 2 700 francs le kilo* », assure un autre à une vendeuse dont la réponse, appuyée d'un bel accent, fuse : « *Eh bé !, cette année, à ce prix vous serez déçu* ». Cette année en effet, la meilleure truffe celle en pleine maturité, cueillie de janvier à mars se négocie autour de 4 000 francs le kilo, parfois plus.

On peut toujours dissenter des ef-



fets de l'offre et de la demande, il semble que cette terre n'en donnera jamais assez pour satisfaire ceux qui souhaitent marier une truffe à leur coupe de champagne. Au début du siècle, le canton en produisait trois cents tonnes ; aujourd'hui, sur le

marché local, on n'en trouve pas plus de quatre tonnes par an. Après la Libération, la production a connu une chute vertigineuse, notamment, explique Alain Ambialet, en raison de plants de chênes introduits par l'INRA : « *ils étaient quasiment improductifs et n'ont jamais donné la fameuse tuber melanosporum* ». A peine une lointaine et mauvaise cousine, au bout de quinze années d'une longue attente sous les arbres. Le paysan s'en est vexé et dégoûté.

Dans les années 60, un syndicat a été créé. Incitant à replanter, travaillant sur l'information et la formation, il a, peu à peu, relevé un marché réduit à sa portion congrue. Ce marché où, en moins d'un quart d'heure, la grand-messe de la truffe est dite. A voix basse, car c'est bien de cette façon que l'on s'entend le mieux quand vient le temps de la transaction. Quinze petites minutes suffisent pour voir s'envoler la cinquantaine de kilos livrée au ban de Lalbenque, se vider la rue et se rem-

plier à nouveau le Lion d'Or d'où les touristes, assis sur la terrasse, ont une vue imprenable sur le spectacle. Voilà venue l'heure de verser de menus verres de vieille prune dans des tasses à café encore chaudes, de parler de la flambée des prix et de commenter la qualité des produits présentés.

Ailleurs, autour de la balance publique disposée aux marches de la mairie, vendeurs et acheteurs se retrouvent une nouvelle fois pour vérifier l'exactitude du poids et du prix acquitté. Une deuxième pesée s'effectue dans le baillonnement des coffres de voitures. Un gramme est un gramme, un sou, un sou. De gros billets circulent, nets d'impôt compte tenu de la tolérance acquise en ce milieu. Puis les coffres se referment.

Si le temps est beau et le sol du Causse tendre sous la botte, on ira « *truffer* » ou « *caver* », c'est-à-dire franchir le petit muret de pierres qui sépare le monde profane du monde



gnant », revendique Alain Ambialet, devant une omelette hautement parfumée et semée de pépites brunes. Au rendez-vous du mardi, au restaurant du Lion d'Or où, en savourant le terroir on attend l'ouverture du marché hebdomadaire entièrement consacré à la *tuber melanosporum*, le président du Syndicat des trufficulteurs du pays de Lal-

benque veut bien dire la légende, faute de pouvoir dire l'histoire. Car à chercher l'origine de la trufficulture en sa capitale, on s'arrête devant les plus anciennes archives au début du XVIII^e. La tradition populaire, elle, est heureusement plus bavarde que les bibliothèques. Elle s'en remet, il est vrai, au bon saint Antoine dont on sait le goût pour la

Un chien, un cochon ou une mouche

Le « *cavage* » désigne la recherche du champignon. Généralement, on s'en remet au flair d'un chien ou d'un cochon, l'un comme l'autre tenus en laisse par leur maître. Si ce dernier opte pour le cochon truffier, il appréciera un animal jeune, facile à contenir dans la quête, son odorat étant doublé d'une sérieuse gourmandise. Dans la truffière, chien ou porc s'arrêteront au pied des chênes les plus parfumés, indiquant ainsi la présence d'une truffe à maturité. Puis ils gratteront le sol avec leurs pattes ou leur groin. A l'aide du *truffadou*, une sorte de pique en fer, le trufficulteur creusera une excavation (d'où le terme « *cavage* ») autour du champignon, afin de le libérer de sa gangue de terre. Un spectacle que l'Office de tourisme et le syndicat des trufficulteurs de Lalbenque proposent, en démonstration, au regard des curieux. Moins spectaculaire, mais tout en finesse, le « *cavage* » peut aussi être réalisé grâce à l'observation de l'envol d'une mouche transparente qui a déposé ses œufs au-dessus des truffes prêtes à être cueillies. La mouche se repère plus facilement à l'aube, dans le soleil levant, et le lieu d'où elle s'envole indique l'endroit précis où il convient de creuser.

ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.

VOLS AR* taxes aéroport comprises

New York	1495F	Los Angeles	2515F
Johannesburg	3310F	Pointe-à-Pitre	2790F
San Francisco	2340F	Fort de France	2790F
Montréal	2000F	Tunis	1290F
Dublin	790F	Kuala Lumpur	4350F

Séjour Canada* (8 jours / 6 nuits) 5850F
Circuit Afrique du Sud* (11 jours / 8 nuits) 9890F

0 803 008 008

www.anyway.com - 3615 ANYWAY

*Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. Caid. S.A. RCS Paris B391482452 Lic 075960011 ** 0,99F/min *** 2,23F/min

A tous prix

■ **2 190 (334 €) : un week-end diamant noir en Provence**, sur les pentes du mont Ventoux, région qui s'enorgueillit d'être l'une des plus grandes truffières naturelles d'Europe et la première région productrice, en France. Des week-ends programmés, jusqu'en mars, par Provence grandeur nature. En petits groupes, et en compagnie d'un trufficulteur local, on s'adonne à la « *rabasse* » (chasse aux truffes) en suivant, pic à la main, les chiens truffiers et leur maître. Le soir, on savoure la truffe en omelette, en salade ou en terrine. Prix par personne, en pension complète, avec 2 nuits en chambre d'hôtes de caractère, près des gorges de la Nesque. Renseignements au 04-90-76-68-27 et sur Internet (www.provence-gr-nature.com).

■ **2 140 F (326 €) : golfer au soleil à Marrakech** dans le cadre du forfait proposé jusqu'au 31 mars 2001, par le Méridien N°Fis (278 chambres), entièrement rénové et ouvert depuis septembre, face aux montagnes du Haut Atlas, dans le quartier résidentiel, proche de l'aéroport. A 10 minutes en voiture, deux 18 trous réputés : le golf royal et le golf Amelkis. Compris dans le forfait : 3 nuits en chambre double avec petit déjeuner buffet, un dîner, deux green fees, sauna ou hammam quotidien, accès à la piscine, au tennis et au fitness center, transferts pour l'aéroport et les golfs. Compter 1 590 F (242 €) pour les non-golfers. Renseignements au 0-800-40-22-15. A ajouter le transport aérien (vols Air France, Air Maroc et Corsair) : à partir de 1 100 F (168 €) A/R. Pour des forfaits de Paris, consulter Golfissimes (tél. : 01-53-81-97-97) et Gallia (tél. : 01-45-08-44-80) qui propose des forfaits week-end.

■ **A partir de 8 500 F (1 296 €) : Rio et son carnaval** dans le cadre d'une croisière à bord du *Splendour-of-the-Seas* (1 800 passagers) de la Royal Caribbean, du 16 février au 2 mars avec 3 jours dans la plus belle baie du monde pour assister aux célèbres défilés et vivre l'atmosphère enfiévrée d'une ville saisie par la musique et par la danse. Escales à Santos, Salvador de Bahia, Porto Seguro et Buzios. Prix par personne en cabine intérieure (à partir de 9 860 F, 1 503 €, en cabine extérieure) et en pension complète avec les vols Paris-Sao Paulo A/R, les transferts, l'assurance assistance/rapatriement. Non compris les taxes, d'un montant de 800 F (122 €). Renseignements auprès de Travelprice.com (www.travelprice.com et n° indigo, 0825-026-028), première agence de voyages européenne sur Internet.

Carnet de route

● **Accès.** Vols réguliers Paris-Toulouse et desserte ferroviaire jusqu'à Cahors. Lalbenque est à environ une heure de voiture de Toulouse, via Montauban et l'A 20 en direction de Cahors. De Paris, Orléans, Limoges et Brives, emprunter également l'A 20 jusqu'à Cahors qu'une vingtaine de kilomètres séparent de Lalbenque.

● **Etapas.** A Lalbenque, hôtel-restaurant Le Lion d'Or (tél. : 05-65-31-60-19). On y sert un menu régional avec, en saison, une excellente omelette aux truffes. Réserver le mardi, jour de marché, car l'établissement affiche complet. Dans un autre genre, le Café du m180101 propose toutes les cuisines du monde. Pour se régaler des arômes truffiers, Gilles Marre, chef du restaurant Le Balandre (tél. : 05-65-53-32-00), à l'hôtel Terminus de Cahors, près de la gare, prépare avec talent ce produit du terroir associé volontiers aux poissons et salades. A Belfort-en-Quercy, à 4 km de Lalbenque, les chambres d'hôte de M. Arène (tél. : 05-65-31-75-09) sont situées dans le cadre rustique d'un moulin du XVII^e siècle. A Promilhanes, un village qui justifie un détour de 20 km pour admirer son moulin à

vent entièrement restauré et en état de marche, on logera chez Inge et Philip Vandamme (tél. : 05-65-24-72-34).

A Paris, une bonne table, La Régalade (49, avenue Jean-Moulin, 75014 Paris, tél. : 01-45-45-68-58), chez Yves Camdeborde.

● **Agenda.** Les journées de la truffe se tiennent tous les mardis (jour du marché au gros) et les dimanches 11 février et 14 mars (marchés au détail). Sur place, documentation, diaporama, exposition, visite de truffières, démonstration de « cavage », visite du marché et repas gastronomique.

● **Randonnées.** Dans le pays de Lalbenque, douze circuits, de 5 à 15 km, proposent des balades permettant de découvrir la faune, la flore et les paysages du parc naturel régional du Quercy.

● **Visites.** A voir également, à Bach, près de Lalbenque, les anciennes phosphatières (XIX^e siècle).

● **Lectures.** *La truffe*, de Jean-Marie Rocchia et G. Ravazzi (Editions de Vecchi). *Petite anthologie culinaire de la truffe*, de J.-M. Rocchia et Gérard Rossini (Equinoxe).

● **Renseignements.** Office de tourisme du pays de Lalbenque (tél. : 05-65-31-50-08, fax : 05-65-24-70-28, et otp146@club-internet.fr) et site Internet (www.quercy.net).

Week-end carnavalesque à Binche

Binche, la cité du Gille, fameuse figure carnavalesque, était le lieu idoine pour abriter un Musée international du masque. Créé en 1975 et logé dans l'ancien collège des augustins, il est unique par la richesse de ses collections, et sa scénographie met à égalité les rituels des cinq continents. Un parti pris ethnographique lui préside, amenant le visiteur à la conclusion que, dans le domaine du carnaval comme dans tant d'autres, comparaison n'est pas raison. La démonstration est ainsi faite d'avance que celui de Binche ne ressemble à nul autre.

Et, parce qu'il faisait apparemment des envieux, les édiles locaux de cette commune de Belgique en ont déposé l'appellation en 1985.

Pour goûter pleinement ce carnaval attesté dès 1394 par les archives communales, le non-initié a intérêt à se pencher sur les règles intangibles qui en régissent le déroulement jusqu'à l'apothéose du Mardi gras (cette année, le 27 février). Six semaines durant, c'est une suite trépidante d'épisodes où le cocasse et le grandiose se côtoient : "soumonces" (répétitions) en batterie et en musique, bal délirant de la nuit des « Trouilles de nouilles » où les « beaux masques » trompent leur monde à qui mieux mieux, Dimanche gras où chacun se déguise à sa fantaisie – les hommes faisant parfois les « Mam'zelles » et les femmes réussissant le tour de force de ne pas être reconnues par leurs maris – et puis Lundi gras où libre cours est donné à l'imagination des enfants.

C'est le lendemain, et ce jour-là seulement, que quel que neuf cents natifs de la ville pourront « faire le Gille » et, chaussés de sabots, au rythme ternaire des tambours, marteler le pavé dans leur costume armorié de lions, bourré de paille et orné d'une

« apertintaille » (ceinture à grelots) et d'une collette blanche venue droit de la commedia dell'arte. Leur masque blanc à lunettes vertes, ils ne le tomberont que l'après-midi, ayant alors coiffé un chapeau géant fait de trois cents plumes d'autruche – Mistinguett n'aurait pas rêvé plus extravagant – et qui, presque à lui seul, aura englouti leur épargne de l'année.

La cause est ici entendue : il n'y a de Gille que de Binche, et ce Gille, symbole fort d'une identité collective, ne saurait s'aventurer hors des limites de sa cité. Le voudrait-il d'ailleurs que les 2 400 mètres de remparts qui entourent celle-ci – seul exemple, en Belgique, d'enceinte urbaine fortifiée – seraient de nature à l'en dissuader. A l'inverse, ne fait pas le Gille qui veut. Si même vous étiez parvenu à vous procurer chez un « louageur » l'habit et le couvre-chef de circonstance, on aurait tôt fait de repérer en vous l'imposteur, et vous en seriez quitte pour une cuisante humiliation. Non, décidément, ce carnaval est une affaire bincho-binchoise, et le rôle de spectateur y est déjà enviable en soi.

de notre envoyée spéciale, Mirèse Akar

★ **En train, Paris-Bruxelles par le Thalys. Correspondances fréquentes pour Binche. Hôtel des remparts (tél. : 064-33-55-71). Table : L'industrie (tél. : 064-33-10-53), excellente cuisine régionale. Musée du masque (tél. : 064-33-57-41). Guide Bleu (Hachette) et Masques du monde, de Michel Revelard et Guerrigana Kostadinova (La Renaissance du livre). Office du tourisme de Binche (tél. : 064-33-37-21). et Office belge du tourisme (tél. : 01-47-42-41-18).**

monde sacré, celui de la truffière. On abandonnera le tour des chênes à l'appréciation du chien ou du goret qui ne manqueront pas d'y dénicher une forme charbonneuse dont on caressera la vieille peau grumeleuse, dure comme un caillou, tandis qu'une lame fendra son cœur délicatement veiné d'ivoire. Avec l'intensité de ses parfums, reviendront en bouche les mots gourmands de Colette, dans sa cuisine : « Servez-vous sans parcimonie, la truffe est apéritive, digestive. Croquez la gemme des terres pauvres en imaginant — si vous ne l'avez pas visité — son désolé royaume. »

Elian Da Silva

THÉÂTRE Nommé, mercredi 10 janvier, administrateur général de la Comédie-Française, poste qu'il occupera à partir du 31 juillet, Marcel Bozonnet dévoile, dans un entretien

au Monde, ses projets pour la maison. ● ACTEUR pendant dix années au sein de la troupe du Français, celui qui va quitter la direction du Conservatoire national supérieur d'art dra-

matique de Paris compte remettre à l'honneur la tragédie grecque et latine, présenter des œuvres d'auteurs contemporains et faire appel à de grands metteurs en scène étrangers,

tout en restant vigilant sur la fréquentation. ● MARCEL BOZONNET succède à Jean-Pierre Miquel, ayant atteint la limite d'âge et dont le bilan est mitigé : positif en ce qui concerne

l'administration et la gestion, il est faible dans le domaine artistique. La programmation frileuse de Jean-Pierre Miquel laisse une Comédie-Française repliée sur elle-même.

Marcel Bozonnet veut élargir le répertoire de la Comédie-Française

Dans un entretien au « Monde », le nouvel administrateur général dévoile ses projets : retour sur la tragédie grecque et latine, entrée en force des auteurs contemporains, appel à de grands metteurs en scène étrangers. Tout en gardant « un œil sur la recette »

« Dans quelles circonstances avez-vous été nommé administrateur général de la Comédie-Française ? Avez-vous été sollicité par le ministère de la culture, ou vous êtes-vous porté candidat ?

– Avant les vacances d'été, je suis allé voir Michel Orrier, conseiller auprès de Catherine Tasca en charge du spectacle vivant, pour parler du Conservatoire. Il m'a demandé si j'étais candidat à la Comédie-Française. Je lui ai répondu : « On n'est pas candidat à la Comédie-Française, on vous y envoie. » Je me suis rendu compte que la ministre souhaitait qu'on se déclare. Nous étions quatre en lice : Daniel Mesguich, Andrzej Seweryn, Jean-Louis Benoit et moi. Plutôt que de conspirer, je trouve que c'était mieux qu'on soit ouvertement candidats. J'ai vu Catherine Tasca deux fois. Je suis allé voir Jean-Pierre Miquel. Mais je n'ai rencontré aucun membre de la troupe, à part Denis Podalydès, parce que je ne le connaissais pas. Il n'était pas question d'avoir des conversations de « vieux camarades » avec ceux que je connaissais.

– Pourquoi aviez-vous envie de devenir administrateur ?

– Parce que j'ai appartenu dix ans à la troupe. C'est un endroit très privilégié pour un acteur. Je n'y suis pas entré jeune, j'avais déjà un parcours derrière moi. J'ai été engagé pour jouer *Victor ou les enfants au pouvoir*. Je m'y suis plu très vite. Jean-Pierre Vincent a été nommé, je me sentais de plain-pied avec ce qui se faisait. Après dix ans dans la maison, j'ai demandé conseil à Philippe Adrien. C'est un ami. Il m'a donné l'idée de me présenter à la direction du Conservatoire. Je suis parti quand Jacques Lassalle arrivait. Je laissais à la Comédie-Française des souvenirs magnifiques, comme mes rôles dans *Les Estivants* ou *Bérénice* – un spectacle qui a été véritablement fondateur. Je ne me serais pas autorisé le Conservatoire si je n'avais pas joué dans *Bérénice* mis en scène par Klaus Grüber. Il y a eu aussi Molière mis en scène par Dario Fo, *Ivanov* par Claude Régy, *La Vie de Galilée* par Antoine Vitez.

– Quelle est votre ambition pour la Comédie-Française du troisième millénaire ?



« Il est évident que la troupe doit se renouveler en permanence, dit Marcel Bozonnet. Mais il faut être respectueux des personnes, des artistes, de l'art de chacun, et aussi parfois de ses limites. »

– Je n'y reviens pas avec l'ambition de jouer, ni de mettre en scène, en tout cas pas dans un premier temps. Je viens avec l'ambition de composer un bouquet. Dans son traité du nô, Zeami écrit que l'art de l'acteur est aussi celui de choisir des œuvres qui se font écho à travers les siècles, qui se réparent et dessinent des lignes de force. Ces œuvres n'arrivent à leur pleine lumière que si on les met en rapport avec de grands artistes de la scène. J'ai le désir de mener des discussions avec les uns et les autres. Evidemment, j'ai envie que Klaus Michael Grüber revienne à la Comédie-Française, ainsi que Jacques Lassalle, en particulier. Je pense par ailleurs qu'il est très important d'inviter des personnalités étrangères, comme je l'ai fait au Conservatoire avec Anatoli Vassiliev ou Piotr Fomenko.

» La troupe a besoin d'être confrontée à des pratiques qui éclairent et la stimulent. Le théâtre occidental appartient au patrimoine de

tous les Européens. Il faut échanger avec des troupes partenaires comme le Vartanov de Moscou ou le BurgTheater de Vienne. Sous quelle forme ? Je ne le sais pas encore. Mais je sais que les grands créateurs ont la responsabilité de l'évolution de la troupe du Français. Je ferai des pieds et des mains pour que la sophistication technique des

spectacles d'aujourd'hui soit prise en compte. C'est contradictoire avec l'alternance, mais c'est un vrai sujet. Robert Wilson associé à Lou Reed, Thomas Bernhard mis en scène par Heiner Goebbels par exemple, témoignent des grandes avancées d'aujourd'hui en matière de spectacle. Le Français ne peut pas rester à l'écart de ces évolutions.

Un acteur de répertoires

Marcel Bozonnet est né à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or) en 1944. Formé au théâtre lycéen, puis universitaire, il a étudié la philosophie à Dijon, mais il a très vite choisi d'être acteur, après qu'il eut joué sous la direction de Victor Garcia dans *Le Cimetière des voitures*, d'Arabal, en 1966. Il s'est formé en travaillant avec des metteurs en scène très différents, de Marcel Maréchal à Patrice Chéreau, de Lucian Pintilie à Jean-Marie Villégier. Allant de groupe en groupe, il a par ailleurs beaucoup travaillé le chant et la danse contemporaine. Engagé par Jacques Toja à la Comédie-Française en 1982, nommé sociétaire en 1986, il est resté dans la troupe jusqu'en 1993. Puis il a pris la direction du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, qu'il a ouvert à des metteurs en scène étrangers. Il a signé une douzaine de mises en scène, dont les trois plus récentes sont *Antigone*, de Sophocle, *La Princesse de Clèves* et *Didon et Enée*, de Purcell, présenté au Festival d'Aix-en-Provence en juillet 2000.

Le bilan de Jean-Pierre Miquel, plus constructif que créatif

LE 31 JUILLET, Jean-Pierre Miquel cédera officiellement son poste d'administrateur général de la Comédie-Française à Marcel Bozonnet. Comme le veut la tradition, un

ANALYSE

Son ambition, « ne pas prendre le risque de jouer devant des salles vides », a été satisfaite

tailleur viendra graver dans la pierre – posée juste à côté du bureau de l'administrateur – le nom du nouveau venu et la date de fin de mandat du partant. 1993-2001 : Jean-Pierre Miquel sera resté huit ans place Colette. Huit ans que l'histoire n'inscrira pas au livre des heures les plus riches de la maison, même si, à beaucoup d'égards, le bilan est positif.

Jean-Pierre Miquel n'est pas arrivé à la Comédie-Française dans de bonnes conditions. Il succédait à Jacques Lassalle, renvoyé après un seul mandat pour de mauvaises raisons (certains journaux lui avaient reproché d'engager trop de metteurs en scène étrangers). Jacques Lassalle lui-même avait été nommé à la suite de la mort brutale d'Antoine Vitez (en 1990), en qui tous les espoirs avaient été placés ; mais il n'avait pu diriger la Comédie-Française que deux ans. Son prédécesseur, Jean Le Poulain, mort lui aussi brutalement, avait mis la maison au bord de la faillite, financière et artistique. Ainsi, l'histoire a voulu que Jean-Pierre Miquel hérite de la première institution théâtrale française après

des années incessantes de crise qui avaient sapé le moral de la troupe et détourné de nombreux spectateurs. Il fallait donc redresser la barre et insuffler la confiance.

Le nouvel administrateur commença par mener à bien les travaux de rénovation de la salle Richelieu, prévus depuis longtemps. Puis il s'attaqua à la délicate question des statuts de la maison, qui vivait encore sous le règne du décret de Moscou signé par Napoléon, maintes fois modifié depuis 1812, au point que certains articles étaient devenus inapplicables, voire illégaux. Considérée comme « un service public d'Etat, sans personnalité morale mais dotée de l'autonomie financière », la Comédie-Française n'avait pas de statut juridique précis.

CLARIFICATION CONTRACTUELLE

En 1995, elle devint un établissement public national à caractère industriel et commercial (EPIC), à l'égal de plusieurs institutions culturelles importantes. La principale innovation fut de permettre la conclusion de contrats économiques – ce qui rendit possibles en particulier la captation et l'exploitation des spectacles de la troupe, ainsi qu'une meilleure gestion du Théâtre du Vieux-Colombier, sa deuxième salle.

Jean-Pierre Miquel a obtenu par ailleurs une modification de la durée du mandat d'administrateur général, passée de trois à cinq ans, pour laisser le temps de mettre en place une véritable politique artistique. S'il est metteur en scène, l'administrateur n'a droit désormais qu'à deux mises en scène par an. Le co-

mité d'administration a été élargi. Le statut des auteurs a été clarifié. Qu'ils soient français ou étrangers, la Comédie-Française peut désormais passer un contrat avec eux, comme n'importe quel théâtre. Dernier point, la troupe. Pour atténuer les séductions du cinéma, des sanctions ont été prévues contre les sociétaires trop peu assidus (de l'avertissement à la résiliation du contrat). En revanche, une année sabbatique leur a été accordée, tous les cinq ans, à condition qu'ils soient dans la troupe depuis quinze ans.

Jean-Pierre Miquel voulait ainsi se donner les moyens de « gérer la maison ». Ce qu'il fit. Se disant « par nature ni paranoïaque, ni hystérique, ni mégalomane, ni masochiste » (*Le Monde* du 6 avril 1995), il avait essentiellement pour ambition de « ne pas prendre le risque de jouer devant des salles vides ». De ce point de vue, il a réussi. En novembre 1996, il a fait ouvrir le Studio-Théâtre (136 places), troisième salle de la Comédie-Française avec Richelieu (892 places) et le Théâtre du Vieux-Colombier, rive gauche (330 places). Situé au Carrousel du Louvre, le Studio-Théâtre est venu consolider un arsenal cher à Jean-Pierre Miquel : multiplier les occasions d'offrir des pièces aux spectateurs. Quitte à les isoler dans trois salles éloignées les unes des autres – quand l'idéal eût été de les rassembler dans une même sphère géographique, comme c'est le cas avec le National Theater de Londres.

De 1993 à 2000, la Comédie-Française aura accueilli 2 155 186 spectateurs. Ils ont vu 102 nouveaux spectacles, plus dix reprises

des années précédentes. Dans le même temps, 27 pièces sont entrées au répertoire de la salle Richelieu, et 40 pièces contemporaines ont été créées dans l'une des trois salles. On peut lire ces chiffres dans le « Bilan d'activités de la Comédie-Française », édité par les soins de Jean-Pierre Miquel. On y apprend également que trente-deux pensionnaires ont été engagés entre le 1^{er} septembre 1993 et le 31 juillet 2001 ; cinquante-huit metteurs en scène ont œuvré sur les trois plateaux ; le taux de remplissage global a atteint une moyenne de 77,5 % par an.

COMPTABLE ET « PLAN-PLAN »

Rien à dire à tout cela. C'est un bilan qui ressemble à Jean-Pierre Miquel : comptable. Il est vrai que l'administrateur général a multiplié les activités dans et hors de la maison (tournées, télévision), au point de la mener au bord de la surchauffe. Il est vrai qu'il a su tenir la troupe, pourtant prompte à jouer les Atrides. Il est vrai qu'il a beaucoup créé. Il est beaucoup moins sûr, en revanche, qu'il ait bien créé.

A quelques exceptions près, son bilan artistique est « plan-plan » – « plan-plan », dans la bouche de Jean-Luc Boutté, grand sociétaire mort en 1995, voulait dire que tout roulait, mais que rien n'accrochait. Pour un Eric Vigner ou un Andrzej Seweryn, combien de Jean Bouchaud ou de Jacques Rosner, metteurs en scène « plan-plan » ? Pour un Genet (*Les Bonnes*) ou un Gombrowicz (*Le Mariage*), combien d'occasions ratées en faveur des auteurs contemporains – Duras et Koltès en premier ?

– Comment mettre en œuvre le programme ambitieux ?

– Le mandat de cinq ans permet à l'administrateur de sortir de la programmation festivalière. Quand je vais m'adresser à certains metteurs en scène dont je souhaite qu'ils soient les compagnons de mon mandat, pourquoi ne parler que d'une œuvre ? On peut envisager un diptyque, un triptyque, une présence plus régulière. Je veux mener cette mission avec le plus grand soin, en jouant sur les trois salles, Richelieu, le Vieux-Colombier et le Studio. On peut inventer des formats et des parcours dans le temps.

– Quel répertoire pensez-vous privilégier ?

– Le répertoire grec et latin n'a pas été abordé depuis très longtemps. Je pense qu'il faut y remédier. La tragédie grecque redevient nouvelle grâce à des traductions comme celles de Jean Bollaek. Il se passe la même chose avec le répertoire latin, Sénèque traduit par Florence Dupont par exemple. Quand les auteurs se sont remis à traduire la tragédie grecque, vers 1850, Nerval a dit : « La tragédie sort du tombeau. » Ce sont des résurrections dans lesquelles la Comédie-Française doit toujours être à l'œuvre. Il faut être exubérant du point de vue de son désir de monter le plus grand répertoire possible et on peut l'être tout en gardant un œil sur la recette. Un des grands objectifs de la Comédie-Française est de faire de bonnes recettes. J'ai le souvenir d'Antoine Vitez dirigeant le Français en bras de chemise, avec un œil sur la caisse, comme un directeur d'autos tamponneuses. Ce n'est pas là qu'on l'attendait, mais c'est là qu'il était. Et je pense que c'est là qu'on doit être. Ce souci permet d'imaginer les choses les plus vivantes pour la troupe et pour le public.

– Qu'envisagez-vous pour les auteurs contemporains ?

– On n'a jamais joué au Français Edward Bond, Thomas Bernhard, Copi, Bernard-Marie Koltès, Elfriede Jelinek, Olivier Py ni Valère Novarina, entre autres auteurs. C'est fondamental de les présenter à la Comédie-Française, qui doit épouser son temps.

– La troupe souffre d'un double handicap. Il y manque une génération intermédiaire et les comédiens y restent en général moins longtemps qu'avant. Comment pensez-vous la resoudre, la redynamiser ?

– Il faut étudier la troupe à l'épreuve de la réalité. Vérifier en effet si l'éventail des âges est respecté. Je ne peux pas me livrer à ce travail d'une manière abstraite. C'est vraiment le répertoire qui commande, l'équilibre entre les pièces présentées dans les trois salles. Il faut une excellence de la troupe apte à satisfaire les besoins du jeu et des tournées. C'est la responsabilité de l'administrateur et aussi celle de la Société des comédiens-français – née de la rencontre de Molière et d'Armande Béjart et qui n'a jamais été défaite, ni par les guerres ni par les révolutions. Il est évident que la troupe doit se renouveler en permanence. Mais il faut être respectueux des personnes, des artistes, de l'art de chacun, et aussi parfois de ses limites.

– Connaissez-vous vos forces et vos faiblesses ?

« J'ai le souvenir d'Antoine Vitez dirigeant le Français en bras de chemise, comme un directeur d'autos tamponneuses. Je pense que c'est là qu'on doit être »

– J'ai vu au Conservatoire la façon dont je réagissais à l'établissement public. C'est cela qui m'a autorisé à me porter candidat. Il faut y faire un gros travail administratif qui prend parfois des aspects juridiques. J'ai été très admiratif de la collégialité entre les équipes qui peut exister dans ces établissements. J'avais un bon rapport aussi avec la tutelle. On est très contrôlé, ce qui est normal.

» La Comédie-Française, c'est le Conservatoire en plus compliqué. Ma grande tâche, dans les mois à venir, sera de déchiffrer parfaitement l'organigramme de cette maison, d'en avoir la plus grande connaissance possible. Je ne me sens pas de faiblesses particulières, sinon je n'aurais pas été candidat. Mais je dois acquérir une très bonne connaissance de l'entreprise. »

Propos recueillis par
Brigitte Salino
et Olivier Schmitt

B. Sa.

du 9 janvier au 9 février 2001

LE Edward Bond / Alain Françon

CRIME

GRAND DU XX^e SIECLE

THÉÂTRE

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE 15 rue Malte Brun 75020 Paris

France Inter Télérama 01 44 62 52 52 www.colline.fr

Aux Etats-Unis, les orchestres cherchent des chefs « made in USA »

La plupart des grandes formations sont dirigées par des non-Américains. A New York, la nationalité est un des enjeux de la succession de Kurt Masur

LE 14 NOVEMBRE 1943, le jeune Leonard Bernstein, chef assistant à l'Orchestre philharmonique de New York, remplaçait au pied levé Bruno Walter, indisposé. Transmis à la radio, le concert faisait sensation et, dès le lendemain, la presse traitait Bernstein en « héros national », non seulement pour sa rapidité de réaction (il avait été prévenu le dimanche matin pour un concert donné l'après-midi même) mais aussi et surtout parce qu'il était le premier « American Born » (« Américain natif ») à se trouver dans une situation si glorieuse, tandis que l'ensemble des grandes formations américaines avaient été, étaient et seraient bientôt dirigées par des étrangers : Artur Nikisch, Willem Mengelberg, Pierre Monteux, Charles Munch, Arturo Toscanini, Bruno Walter, Eugène Ormandy, Leopold Stokowski, Arthur Rodzinski, Paul Paray, Serge Koussevitzki, George Szell, Georg Solti, etc.

Cette tradition a perduré. Aujourd'hui encore, les plus grands orchestres des Etats-Unis sont dirigés par des étrangers, notamment d'origine germanique : les Allemands Kurt Masur, Wolfgang Sawallisch et Christoph von Dohnanyi, respectivement à New York, Philadelphie et Cleveland, le Japonais Seiji Ozawa à Boston et le Finlandais Esa-Pekka Salonen à Los Angeles. Michael Tilson Thomas est actuel-

lement, à l'Orchestre de San Francisco, le seul directeur musical américain à la tête d'une formation de premier plan. A Philadelphie et Cleveland, ce sont deux Allemands, Christoph Eschenbach et Frans Welsler-Möst, qui prendront bientôt les rênes de ces orchestres prestigieux. L'interrogation demeure à Boston, où Ozawa a annoncé, le 23 juin 1999, son départ, après plus de vingt-cinq saisons. A Chicago, l'Israélien Daniel Barenboïm est actuellement le huitième d'une liste de directeurs musicaux non américains, depuis la fondation de l'Orchestre, en 1891...

A New York, la succession de Kurt Masur, en 2002, reste ouverte. Depuis que Zarin Mehta, frère du chef d'orchestre Zubin Mehta, ancien directeur général de l'Orchestre philharmonique de Montréal et du Festival de Ravinia, a pris la direction générale du Philharmonique de New York, quelques noms ont circulé. Riccardo Muti était en discussions très avancées avec l'administration précédente, mais le nombre de semaines que le chef italien proposait de passer à New York aurait été jugé trop bas.

Zarin Mehta étant dans les meilleurs termes avec Christoph Eschenbach, son directeur musical à Ravinia, il paraissait presque acquis que le chef - actuellement directeur musical de l'Orchestre de

Paris -, prendrait la tête de la formation new-yorkaise où il jouit d'une bonne réputation. Sa nomination, annoncée la semaine dernière, à l'Orchestre de Philadelphie, à partir de 2003, a modifié la donne. L'autre chef non américain pressenti était le Letton Mariss Jansons. Mais son arrivée à l'Orchestre de la Radio bavaroise, à la suite de Lorin Maazel, annoncée le 12 janvier, fait de nouveau bouger l'échiquier.

« DIFFÉRENCE DE GÈNES »

Demeure en lice l'Américain Lorin Maazel, justement, libre en 2003, même s'il a déclaré vouloir se concentrer sur la composition. Le *New York Times* souligne que cette candidature à l'Orchestre philharmonique de New York, si elle n'est pas idéale (le chef a 70 ans et ne fait pas l'unanimité artistique), a cependant le mérite de ramener un chef américain au bercail, problématique très récurrente dans la presse américaine depuis quelques mois. Ces propos sont à rapprocher des vives critiques exprimées par Bernard Holland, critique du *New York Times*, en 1997, à Kurt Masur. Il accusait ce chef d'être « allemand dans une New York inflexiblement non germanique » et lui déniait d'être autre chose qu'« un invité de passage ».

Plus récemment, dans l'affaire qui a opposé l'Allemand Franz Xaver Ohnesorg, directeur de Car-



JEAN GAUMY/MAGNUM

Christoph Eschenbach, actuel directeur de l'Orchestre de Paris, prendra en 2003 la tête de celui de Philadelphie.

negie Hall, à son administration et au... *New York Times*, Holland avait franchi un pas supplémentaire en laissant entendre qu'il y avait une différence de « gènes » entre l'esprit américain et celui des Allemands...

Enfin, dans une critique parue le 11 janvier, Holland fait un compte-rendu très élogieux d'un concert dirigé par David Robertson à la tête de l'Orchestre de Philadelphie. De manière assez désobligeante et partisane envers le futur directeur musical de la formation, Christoph Eschenbach, il y assure qu'il s'estimerait heureux si le chef allemand parvenait à la moitié du résultat

obtenu par le jeune chef américain, en poste à l'Orchestre national de Lyon depuis septembre 2000.

Tout en affirmant ne pas quitter Carnegie Hall sous la pression, Franz Xaver Ohnesorg a, quant à lui, pourtant accepté de prendre la direction générale de l'Orchestre philharmonique de Berlin et d'y rejoindre Simon Rattle, lequel avait décliné toutes les nombreuses propositions d'orchestres américains pour diriger cette légendaire formation allemande. Certains trouveront-ils bientôt Rattle trop anglais pour Berlin ?

Renaud Machart

Le Suresnes Cité Danse mise sur les rencontres entre contemporain et hip-hop

LES 5 ET 6 DÉCEMBRE 2000, cent cinquante danseurs hip-hop se sont bousculés aux auditions de Suresnes Cité Danse. Il y a cinq ans, ils n'étaient qu'une trentaine... Objectif : décrocher un job dans une des deux productions dirigées par les chorégraphes contemporains Cyril Viallon et Denis Plassard. Dix seulement ont été retenus. A la clé de ces collaborations, outre la promesse d'un échange artistique de haut niveau, un contrat de travail, une tournée quand la pièce marche ; bref, un statut d'interprète dans un milieu où le marché du travail est tendu.

La confrontation entre danseurs contemporains et hip-hop, idée forte du directeur Olivier Meyer, est devenue la formule à succès de cette manifestation lancée en 1993. « Au départ, il s'agissait simplement d'identifier le Théâtre de Suresnes par un festival singulier, explique Olivier Meyer. Ma rencontre avec le chorégraphe américain Doug Elkins, qui mélangeait tous les styles de danse, m'a aiguillé sur cette voie. A l'époque, quasiment personne ne programait le hip-hop. J'ai eu

envie de faire partager la fraîcheur de ce style tout en ouvrant à des formes chorégraphiques non convenues. De collaborations avec le compositeur Jean-Pierre Drouot ou Bartabas est né le désir de provoquer des rencontres entre le contemporain et le hip-hop en 1996. »

Une formule qui fait l'effet d'une bombe et dont les retombées valent de l'or pour les artistes. Exemple du phénomène, José Montalvo conçoit deux spectacles en 1996 et en 1997 avec des danseurs hip-hop croisés à Suresnes, rampe de lancement de *Paradis* qui le propulse en haut de l'affiche internationale. Dominique Rebaud, Laura Scozzi, Abou Lagraa cartonnent avec leurs productions hip-hop ! Même si l'ironie de la situation n'échappe pas à certains (ils vendent mieux leur pièce hip-hop que leurs propres spectacles !), tous confient le bien fou que leur a procuré cette expérience, du point de vue artistique et humain.

« Il y a eu un tel partage avec les danseurs hip-hop que j'ai pu aller plus loin qu'avec des interprètes contemporains, raconte Abou

Lagraa. J'ai surtout compris quel sens profond donner à ma danse, celui de l'ouverture. Quant à l'impact concret, il se mesure au nombre de programmeurs qui sont venus voir ma nouvelle pièce. » C'est en assistant au trio *Passage* (2000) à Suresnes que le nouveau directeur du Ballet de Lorraine, Didier Deschamps, a proposé à Abou Lagraa de créer une pièce pour la compagnie.

PERTE D'IDENTITÉ

La situation n'est pas aussi florissante du côté des chorégraphes hip-hop, qu'Olivier Meyer s'attache aussi à programmer mais qui tourment peu. « Passer à Suresnes implique une reconnaissance artistique certaine et des contacts avec les directeurs de salles, précisent José Bertogal et Stéphanie Nataf, du groupe Choréam, pour la deuxième fois à l'affiche du festival. Nous sommes une compagnie ouverte aux échanges artistiques, et le parti pris de Suresnes est enrichissant. Mais ceux qui vivent aujourd'hui du hip-hop ne sont pas des gens du hip-hop. Alors qu'on a dix-huit ans de travail derrière nous, on se

retrouve écarté des réseaux au profit des contemporains. C'est pourtant en montrant nos pièces que nous aurons une chance d'évoluer. »

Ce débat secoue le milieu hip-hop, qui se sent en quelque sorte dépossédé de son identité. « Je ne pense pas qu'il y ait un blocage de la diffusion, commente Olivier Meyer. Personnellement, je programme des artistes, pas des étiquettes, et il m'importe de voir sur scène des spectacles inventifs qui ne s'enferment pas dans un savoir-faire. » Pour sa neuvième édition, Olivier Meyer a décidé d'ouvrir la manifestation à l'international avec l'Américain Rennie Harris, ambassadeur d'un afro-hip-hop résolument aventureux.

Rosita Boisseau

★ Suresnes Cité Danse. Jusqu'au 3 février, Théâtre de Suresnes - Jean-Vilar, 16, place Stalingrad, 92150 Suresnes. Avec Storm, Choréam, Laura Scozzi, compagnie Accro- rap, Régis Obadia... Tél. : 01-46-97-98-10. De 80 F (12,20 €) à 120 F (18,29 €).



DÉPÊCHES

■ **INDUSTRIES MUSICALES** : Nicolas Nardone vient d'être nommé directeur général du label S.M.A.L.L., créé à l'automne 1995 par la compagnie phonographique Sony Music. S.M.A.L.L., division française consacrée au développement des nouveaux talents, accueille des artistes comme les Fugees, le Wu-Tang Clan, Autour de Lucie, Sawt El Atlas... Nicolas Nardone, diplômé d'HEC, a été chef de produit du label Epic, directeur du marketing du label Def Jam et du répertoire local Island/Remark avant de participer à la fondation de l'agence artistique Lickshot Entertainment, spécialisé dans le rap et le hip-hop.

■ **MUSÉES** : les retombées indirectes de l'exposition consacrée aux impressionnistes à Argenteuil par le Wadsworth Museum de Hartford, dans le Connecticut, ont été évaluées à 14,66 millions de dollars (15,64 millions d'euros), argent dépensé par les visiteurs en logements, dîners, et achats divers. Selon la revue en ligne *Artnet* news, datée du 9 janvier, une étude réalisée par un cabinet de Boston estime que 93 % des 94 000 visiteurs provenaient de l'extérieur de la ville, et 22 % de l'extérieur de l'Etat.

■ **CINÉMA** : le cinéaste Orso Miret a reçu le 16 janvier le prix Altadis du jeune réalisateur pour son film *De l'histoire ancienne*. Il s'agit du premier lauréat de ce prix, dont la création avait été annoncée au cours du Festival de Cannes 2000 et qui vise à promouvoir le cinéma français sur le marché international. Il est doté de 200 000 francs (30 488 euros) partagés entre le réalisateur et son distributeur en Espagne. Le groupe Altadis est né de la fusion entre la Seita et l'espagnole Tabacalera.

■ **PATRIMOINE** : le président iranien Mohammad Khatami a demandé que les ruines de Persépolis soient restaurées et protégées, soulignant qu'elles sont le « symbole d'une époque fastueuse ». « Je souhaite davantage d'investissements pour la conservation, la restauration et la protection des ruines », a écrit M. Khatami sur le Livre d'or de Persépolis, à l'issue d'une longue visite lundi le 15 janvier sur le site de cette ancienne cité royale de la dynastie des Achéménides. - (AFP.)

■ **MIME** : le mime Marceau organise, du 29 janvier au 2 février, des journées « portes ouvertes » de 11 heures à 21 heures dans son Ecole internationale de mimodrame de Paris, au 17, rue René-Boulanger. A cette occasion, il sera possible d'assister aux cours dispensés par les professeurs de mime, d'art dramatique et de danse classique. Par ailleurs, l'école propose des stages de mime pour adultes : du 12 au 18 février et du 17 au 23 avril (l'alphabet du mime poétique) et du 19 au 24 février et du 9 au 14 avril (la tragédie burlesque). Tél. : 01-42-02-32-82.

■ **MUSIQUE** : la rock star britannique Sting a reçu, le 15 janvier, à Santiago, au Chili, la médaille Gabriela-Mistral, du nom du prix Nobel de littérature 1945, pour son action en faveur des droits de l'homme. Elle lui a été remise par Soledad Alvear, ministre chilienne des affaires étrangères, en présence d'Isabel Allende, fille de Salvador Allende et élue du Parlement chilien. Dans les années 80, Sting avait écrit une chanson en hommage aux disparus du régime de Pinochet, *They Dance Alone*. - (AFP.)

Pétition d'artistes pour doubler le budget de la culture

PLUS DE SIX MILLE personnes ont signé la pétition lancée en octobre par la revue *Mouvement* « pour doubler le budget de la culture ». Adressée au premier ministre, elle affirme : « Contre toute attente, le budget du ministère de la culture n'atteint toujours pas, dans la loi de finances pour 2001, 1 % du budget de l'Etat. Le franchissement de ce seuil est annoncé pour 2002. (...) Le ministère de la culture est aujourd'hui dans l'incapacité financière d'à la fois "gérer l'héritage" et répondre correctement aux "nouvelles aspirations". Il est essentiel que de nouvelles marges d'intervention de la puissance publique puissent être mises en œuvre. »

Cette pétition sera close le 31 janvier, date à laquelle les animateurs de la revue doivent la remettre au premier ministre. A l'image de *Mouvement*, revue « indisciplinaire » trimestrielle, consacrée au spectacle vivant et aux arts visuels, les signataires sont issus de différents domaines culturels. Les gens de théâtre, dont les metteurs en scène Claude Régy, Olivier Py, Cécile Garcia-Fogel, côtoient le milieu de la littérature, François Berreur, directeur des éditions Les Solitaires intempestifs, les écrivains Marie Nimier et Dominique Noguez.

La danse, représentée par les chorégraphes Mathilde Monnier, Régine Chopinot, Odile Duboc, Catherine Diverrès, Boris Charmatz, Emmanuelle Huynh, Loïc Touzé, Myriam Gourfink, croise les arts plastiques, avec l'association In Situ ou le rédacteur en chef de *Beaux-Arts Magazine*, ou la musique, avec les compositeurs Richard Dubelski ou Joëlle Léandre.

Reflet du malaise chez les professionnels de la culture, un certain nombre de responsables d'institutions publiques ont tenu à signer la pétition - Régis Durand, directeur du Centre national de la photographie, Fabien Jannelle, directeur de l'Office national de diffusion artistique, Philippe Foulquier, directeur de la Friche de la Belle-de-Mai, à Marseille, Nicole Gauthier, directrice du Théâtre de la Cité internationale, Pierre Bongiovanni, directeur du CICV de Montbéliard.

Catherine Bédarida

★ *Mouvement*, 83, rue Léon-Frot, 75011 Paris. Tél. : 01-43-70-03-05. Internet : www.mouvement.net.

EN VUE

■ « Je vous le dis en pesant mes mots : le problème sera réglé dans les six mois » : s'il est élu maire, Philippe Séguin interdira la circulation des locomotives Diesel dans Paris.

■ D'après Joey Rufino, responsable du parti d'opposition Lakas-NUCD, qui voit un signe avant-coureur dans le départ pour l'étranger de ses maîtresses, le président philippin Joseph Estrada, accusé de corruption, menacé de destitution, se prépare à un exil doré.

■ Les 84 députés élus aux législatives en Thaïlande qui méritent d'être disqualifiés pour fraude pourront se représenter deux fois, mais à la troisième ils seront éliminés s'ils persistent à tricher.

■ Non seulement la Haute Cour islamique de l'Etat de Zamfara au Nigeria a réduit de 180 à 120 coups de fouet la peine de Bariya Ibrahim Magazu, jeune mère coupable d'avoir eu des relations sexuelles avant le mariage, mais encore : « Si la jeune fille n'est pas en assez bonne santé pour subir le châtement – très doux, qui ne devrait laisser aucune trace –, il ne sera pas appliqué », explique Mohammed Tukur Anka, greffier en chef, jugeant avec sévérité les militants des droits de l'homme qui « prouvent dans cette affaire leur totale méconnaissance de la charia ».

■ Les hommes lapidés sont enterrés jusqu'à la taille et les femmes jusqu'aux aisselles conformément à la tradition islamique ; mais tous les suppliciés sont acquittés s'ils parviennent à se dégrader à temps. C'est pourquoi, l'Iranien Khosro Ebrahimi, qui s'en est sorti, eut la vie sauve, et l'Iranienne Maryam Ayoubi, condamnée lundi 15 janvier, n'échappera pas à la mort.

■ « Le numéro était réglé au millimètre près », se désole le directeur du cirque Pinder-Jean Richard qui ne comprend toujours pas comment une artiste a pris un carreau d'arbalète dans l'œil en servant de cible vivante à son mari, dimanche 14 janvier à Paris.

■ Après avoir survécu aux fêtes de fin d'année malgré les convoitises de ses gardiens, un canard, placé en garde pour avoir volé des gâteaux sur un marché, déferé au parquet, inculpé de destruction, est mort le 13 janvier à Kinshasa sans avoir revu ses gardes.

■ Pour ne pas heurter les amis des bêtes – alors que leurs prédécesseurs, en 1801, avaient mélangé au vin de leur repas le sang du volatile encore chaud –, les professeurs d'Oxford qui commémorèrent une fois par siècle le « Mallard Dinner » en souvenir d'une chasse organisée au Moyen Age pour attraper un palmipède qui s'était échappé par les égouts de l'université, ont défilé, dimanche, derrière un faux canard.

Christian Colombani

Faut-il croire à la fin de la souveraineté ?

« Les Temps modernes » s'interrogent sur le recul de l'Etat-nation et sur la façon de concevoir des « alternatives à la souveraineté » dans le cadre de la construction européenne



renforcée des instances judiciaires, les compétences nouvelles des institutions supranationales ou des « identités », locales, régionales ou communautaires : bref, « le moule a éclaté ». Faut-il croire à « la fin de la souveraineté » ? Ou peut-on imaginer des pratiques « de nature à enrichir la citoyenneté sans la priver des assurances de la loi communale » ? « L'espace idéal de la citoyenneté », estiment les auteurs, a longtemps été confondu avec les frontières nationales. Nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de revenir sur cette certitude, soit pour la restaurer, soit pour ouvrir un champ plus vaste à l'invention politique. »

Ce champ, plusieurs spécialistes de philosophie politique l'explorent dans des textes denses et originaux. Mentionnons, parmi d'autres, la

contribution de Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini, lecteurs assidus de Machiavel, qui montrent comment l'auteur du Prince eut pour premier souci « la survie même de la patrie florentine » ou celle de Claude Lefort, qui souligne la nécessité de distinguer entre « souveraineté de la nation » et « souveraineté du peuple ».

LA « BONNE GOUVERNANCE »

Notons aussi l'article d'Etienne Balibar, qui insiste sur la différence entre « souveraineté de l'Etat » et « souveraineté du peuple » et met l'accent sur ces « alternatives à la souveraineté », en particulier au niveau européen, que sont la subsidiarité, le fédéralisme et l'empire. Ou celui de Paul Allès sur la controverse française entre souverainis-

tes et fédéralistes et les différents modèles possibles de « souveraineté européenne », dont celui dit de la « bonne gouvernance ».

La pensée du philosophe allemand Jürgen Habermas est très présente dans ce dossier, à travers un texte inédit, « Le paradoxe de l'Etat de droit démocratique », et deux articles consacrés à son œuvre par Bertrand Badie et Klaus-Gerd Giesen. Signalons encore les analyses d'Alain Joxe, de Christian Leblond et de Michel Deguy sur l'hégémonie américaine, celle de Monique Chemillier-Gendreau sur « les ambiguïtés des Nations unies » ou celle de François Rachline sur l'articulation entre l'économie et les Etats, cet « entre-deux de la souveraineté ».

Dans un avant-propos puis un post-scriptum à l'avant-propos, Claude Lanzmann indique que, s'il en avait été encore temps, il aurait dissuadé les deux responsables du dossier de publier les textes d'Etienne Balibar et Monique Chemillier-Gendreau en raison du point de vue que ces deux universitaires ont exprimé dans *Le Monde* du 11 octobre sur le conflit israélo-palestinien sous le titre « Une neutralité coupable ». Il a souhaité ajouter, sous le titre « Chroniques de la souveraineté », trois articles sur la question basque d'une part (de Juliette Simont), sur Israël et Jérusalem d'autre part (d'Ely Ben-Gal) afin de montrer « comment les luttes réelles peuvent quelquefois rendre mortelles et inextricables les luttes d'idées et les combats de symboles ».

Thomas Ferenczi

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER

Bernard Guetta

■ La réussite et l'échec, le terroriste et le ministre des affaires étrangères, des records de popularité pour l'un, l'ombre, pour l'autre, de la réclusion perpétuelle. On ne pourrait imaginer destins plus opposés que ceux des deux hommes, Joschka Fischer et Hans Joachim Klein, qui se sont retrouvés hier devant les assises de Francfort. Leur jeunesse, pourtant, fut commune. (...) Entrant hier dans la salle d'audience, le témoin Fischer eut un petit signe de tête pour l'accusé Klein qu'il a décrit comme « plus émotionnel qu'intellectuel ». Le ministre pesait ses mots. Sa vie

politique en dépend. L'accusé était ailleurs, tassé, cuit, foutu. Deux vies, une génération, deux hommes. L'un construira l'Europe, l'autre... Comme on aimerait que les hommes lui pardonnent.

LE FIGARO

Pierre Rousselin

■ En danger d'être marginalisée par la mondialisation, l'Afrique est en train de devenir pour nous une région comme les autres, malgré les crises, comme celles que traverse aujourd'hui la RDC, l'ancien Zaïre. De nouveaux liens se tissent entre pays du continent. Des puissances régionales s'affirment. Paris n'est plus la seule référence. Du coup, l'action de la France doit évoluer. Fini le temps des ingénien-

ces et des interventions militaires. La coopération, survivance du ministère de l'outre-mer, passe enfin dans le giron du Quai d'Orsay ; « Fidélité » aux amitiés traditionnelles et « diversification » vers les pays anglophones ou lusophones sont les maîtres mots de la nouvelle doctrine.

TIME

Thomas Sancton

■ Les amis de Jean-Christophe Mitterrand accusent le juge chargé de l'affaire d'abuser de la détention provisoire et de violer le droit de ce dernier à bénéficier de la présomption d'innocence. Cela tourne ce qui devrait être le point central du débat : la faillite retentissante de l'éthique publique en

France. L'ensemble de la classe politique, à gauche comme à droite, est actuellement secouée par des enquêtes concernant des irrégularités présumées dans le financement des partis, des pots-de-vin, des trafics d'influence et des fraudes fiscales. (...) Une fois élu en 1981, le président Mitterrand s'est entouré de copains dont les critères éthiques étaient fort minces. (...) Dans cette atmosphère sentant le soufre, est-il surprenant que Jean-Christophe Mitterrand n'ait rien vu de mal à utiliser pour son bénéfice personnel des contacts qu'il avait établis lorsqu'il exerçait une mission officielle ? Ou à oublier de déclarer au fisc les sommes qui lui étaient versées en Suisse ?

SUR LA TOILE

TERRORISME OU CANULAR ?

■ Le FBI a annoncé le démantèlement d'un réseau de jeunes « cyberterroristes » américains et israéliens, qui auraient projeté de paralyser Internet en piratant une série de serveurs et de routeurs. Quatre personnes ont été arrêtées en Israël. Selon l'un des jeunes Américains interrogés par le FBI, et qui a été interviewé par le *Los Angeles Times*, toute l'affaire se résumerait en réalité à une simple vantardise d'adolescents sur un canal de dialogue. – (Reuters.)

NEWS AUDIO

■ L'agence Reuters a annoncé l'ouverture d'un nouveau service d'information audio à destination des sites Web, téléphones mobiles et autres appareils portables connectés à Internet. L'opération est montée en partenariat avec la société britannique de production d'émissions radio Somethin'Else.

POLICE

■ Un garçon de 19 ans habitant Salem (New Hampshire) a été arrêté pour avoir créé des sites parodiques, sur lesquels il mélangeait des extraits recopiés du site officiel de la police locale et des images qualifiées de « pornographiques ». – (AP.)

www.cryptonline.com

Crypter n'importe quel document, gratuitement, rapidement et sans formalités



en lui posant une question dont il sera seul à connaître la réponse...

Cryptonline utilise un cryptage à 56 bits, c'est-à-dire de moyenne puissance, faisant appel à des algorithmes standard. La DCS (direction centrale de la sécurité des systèmes d'information, rattachée au

premier ministre) autorise donc son libre usage sans restriction : « C'est seulement pour les logiciels les plus puissants, au-delà de 128 bits, que la loi française exige le stockage de la clé de chiffrement et son dépôt chez un tiers de confiance – au cas où la justice déciderait de connaître le con-

tenu du document, rappelle Xavier Duval, consultant sécurité de Netsecure Software, avec le cryptage à 56 bits, un spécialiste disposant d'une machine puissante et d'un peu de temps trouvera le mot de passe. »

Cryptonline n'est donc pas fait pour protéger les secrets d'Etat. En revanche, selon M. Duval, il offre une garantie efficace pour un particulier désireux de crypter des documents d'ordre privé ou une PME envoyant une proposition commerciale : « La seule méthode possible pour casser notre cryptage est l'attaque brute, dite "par dictionnaire", c'est-à-dire en essayant des masses de combinaisons. Avec un PC et un logiciel ordinaires, cela peut prendre des semaines, surtout si le mot de passe est une suite de lettres qui ne veut rien dire, ou un mélange de lettres et de chiffres. » Si une entreprise a besoin d'un cryptage plus puissant, NetSecure Software pourra bien sûr intervenir, cette fois dans le cadre d'une prestation payante classique.

Yves Eudes

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il en y a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{FRS}/min)

Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year. *Le Monde* 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 231-251-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Fourre-tout par Luc Rosenzweig

IL Y AVAIT du nouveau sur France 3, mardi soir : l'arrivée en prime soirée de Marc-Olivier Fogiel, dit Marco, transfuge de Canal +, qui s'essayait cette fois-ci à plaire, sinon à tout le monde, du moins au plus grand nombre. L'émission s'intitule « Un an de plus », et est fondée sur le principe bien connu du : « Si on revenait sur des événements qui nous ont marqués, mais qui ont été vite recouverts par le flot d'une actualité qui ne s'arrête jamais ? » Pendant deux heures, ce fut donc un défilé de personnages ayant fait, en janvier 2000, la « une » des médias, et qui sont pour certains retournés à leurs activités et à leur anonymat habituel. Devant une table immense ressemblant à une aile d'avion, étaient réunis : un couple dont les trois enfants avaient été assassinés lors de vacances en Namibie, des parents de sextuplés, le danseur étoile Patrick Dupond, la chanteuse

Chantal Goya, Véronique Vasseur, ex-médecin chef à la prison de la Santé, Pascal Sevran. De l'autre côté de la table, Marco, tout seul.

On aura déjà compris que nous avons là affaire à une forme de « divertissement informatif », à moins que cela ne soit de l'« information divertissement » qui se propose de provoquer chez les téléspectateurs plaisir et/ou émotion à partir de faits d'actualité. Le résultat nous laisse perplexe. Certes, pris un à un, les sujets, traités au travers de la discussion avec les invités ou de reportages effectués sur le terrain, n'étaient ni honteux ni racoleurs. On sentait un vrai souci d'inciter à la réflexion sur des sujets graves ou la volonté de nous faire sourire avec des sujets plus légers. La gêne vient plutôt du côté fourre-tout, absolument sans hiérarchie dans la construction de l'émission. On passait brusquement du drame de parents pri-

vés en quelques minutes de leur raison de vivre, leurs trois enfants, à une revue de la presse *people* de janvier 2000, traitant sur un ton ironique les potins de la jet-set. Du conflit de Véronique Vasseur avec l'administration pénitentiaire après son livre-brûlot sur les prisons, à Chantal Goya, nouvelle coqueluche des boîtes de nuit homos. On arrive dans le monde de l'équivalence généralisée, où rien ne peut avoir de sens, puisque l'on ne recherche pas les liens des choses entre elles. Le monde que l'on nous présente est un monde de juxtaposition de faits, et non d'enchaînement de causes et d'effets. Marc-Olivier Fogiel, étoile montante de la bande des producteurs-animateurs trentenaires, est à l'image de cette philosophie sous-jacente. Il fait partie de ces jeunes gens et jeunes filles de la télé dont on finit par douter qu'ils aient la moindre conviction autre que la foi en eux-mêmes.

Suivi *par Pierre Georges*

VITE ! Parfois des lecteurs, et ils ont raison, font reproche de ne pas assurer le suivi de l'information. C'est important le suivi de l'information ! Pas aussi essentiel que la continuité de l'Etat ou du service public. Mais important. Raconter une histoire, un fait, et ne point donner l'issue des courses, c'est se moquer du monde ! Ne pas garantir au consommateur de presse une bonne traçabilité de la folle actualité !

Deux exemples, ces jours-ci. D'abord notre confrère anglais qui nous fit bien du profit, deux chroniques pour le prix d'une, pour avoir maudit et torpillé son patron d'un acrostiche sous-marin : « *Fuck you Desmond* ». Eh bien, qu'est-il arrivé à l'impertinent Stephen Pollard, ex-rédacteur en chef du *Daily Express* ?

C'est bien simple, bien triste : le versement d'une double rançon du rire, car toute l'Angleterre a ri. Premièrement, son cher ex-patron, Richard Desmond, plutôt bégueule, vu qu'il a fait son immense fortune dans la promotion de la presse porno, a trouvé ce « *fuck you* » absolument outrageant. Et donc, outragé, le « porn baron », son surnom, veut faire un procès à son insulteur. Deuxièmement, son futur ex-employeur, le *Times* de M. Murdoch, avec lequel l'héroïque et prudent acrosticheur avait signé un contrat d'embauche a dénoncé ce contrat, goûtant assez peu l'humour de sa dernière recrue. Sait-on jamais ! Acrostiche un jour, acrostiche toujours !

Malheur donc à celui par qui l'acrostiche arrive ! Autrement dit, et cela on l'avait nettement anticipé, les meilleurs envois masqués au patronat sont toujours les plus doux ! Allez, ne rions pas et fondons d'urgence un comité de soutien. Ou une

association, Acrosticheurs sans frontières, en faveur des factieux confrères, victimes de la plus féroce répression patronale.

Affaire suivante ! Elle a deux jours à peine. Lundi matin, dans *Le Figaro*, Catherine Tasca annonce que tout ce qui « ordonne », d'une manière ou d'une autre, sera soumis désormais à taxation culturelle pour protéger et indemniser les créateurs pillés. Voilà bien une nouvelle de nature à faire quelque bruit dans l'immense Landerneau informatique et internetique ! Pensez si l'on saute sur l'occasion. Une manière de vignette sur le disque dur !

Mardi, changement de discours. Retraite en bon ordre ! Plus de taxe, plus de « vignette », plus de lundi ! Ce que Tasca dit, Tasca le dédit ! Cela fait drôle tout de même, comme un couac gouvernemental. Pour user d'une métaphore culturelle, si l'on veut bien admettre que le gouvernement est un orchestre et le premier ministre un chef d'orchestre, la ministre de la culture et de la communication, sans préavis ni autorisation, s'est offert un prodigieux et tonitruant solo de batterie. Histoire peut-être de faire savoir à ses troupes culturelles qu'elle est de tout cœur avec elles. Mais que le monde est plein de méchants. A Matignon et Bercy notamment ! Ah que M^{me} Tasca n'a-t-elle pris des cours de taxation auprès du madré M. Glavany. Pour ne pas désespérer définitivement les producteurs de viande et l'agriculture française, il a été décidé que le consommateur paierait une taxe sur les tests permettant de trier le bon grain de l'ivraie et l'honnête vache de la vache folle ! Admirable ! Payer pour ne plus douter, c'est le pompon !

La polémique est relancée sur les dates de fermeture de la chasse en février

Le premier ministre devra arbitrer sur un arrêté décrié

LIONEL JOSPIN croyait en avoir fini avec la chasse. Six mois de psychodrame dans les campagnes avaient abouti, en juin 2000, au vote d'une loi censée régler, une bonne fois pour toutes, le différend entre défenseurs et détracteurs de la chasse. Une bête histoire de comptage d'oiseaux, de grives et de pigeons ramiers vient, aujourd'hui, relancer la polémique et, par incidence, redonner de la voix à Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT), aphone depuis plusieurs mois.

Comme elle l'avait promis aux députés socialistes lors de l'examen du projet de loi, la ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Dominique Voynet, devait prendre un arrêté autorisant certaines dérogations sur la date de fermeture de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux migrateurs, pratique cynégétique qui cristallise les tensions. L'exercice était ardu : la loi française déroge déjà aux règles communautaires en prolongeant de dix jours la période de chasse ; il s'agissait d'en rajouter dix de plus, jusqu'au 20 février, sans froisser Bruxelles.

Dans un communiqué paru le 10 janvier, le ministère annonçait donc que des quotas stricts seraient appliqués pendant cette prolongation, qui ne dépasseraient pas 1 % du prélèvement total. Cela donnait donc un tableau national de 210 oies, 50 000 grives et 50 000 pigeons ramiers, à se répartir entre toutes les fédérations départementales de chasse qui demanderaient la dérogation... Sur le terrain, la surveillance des prélèvements était impossible. Les chasseurs auraient donc dû prendre la dérogation comme un blanc-seing pour manier le fusil à leur guise jusqu'au 20 février.

« PROVOCATION »

L'occasion était trop belle pour le lobby cynégétique, surtout à l'approche des élections municipales. Aussitôt, CPNT et ses relais ont crié à la « provocation » et ont mis les élus socialistes en porte à faux. Dans *Sud-Ouest*, Henri Sabarot, représentant les chasseurs traditionnels en Gironde, propose au député PS local, Pierre Ducout, de « convoquer les 57 000 chasseurs de son département pour organiser une

grande tombola afin de partager entre eux la vingtaine d'oiseaux qui leur reviendraient ». Député PS de la Somme, département où CPNT réalise ses meilleurs scores, Vincent Peillon hurle à la trahison, estimant l'annonce du ministère de l'environnement « totalement irresponsable ». « L'arrêté ne fixe pas de quotas », précise l' élu.

Mercredi 17 janvier, une semaine après l'annonce de sa publication, le texte de l'arrêté était toujours sur le bureau du premier ministre, en attente d'arbitrage. De leur côté, les associations de défense de l'environnement attendent sa parution au *Journal officiel* pour l'attaquer immédiatement devant le Conseil d'Etat. Elles rappellent également que deux autres arrêts avaient été promis par la ministre de l'environnement, l'un sur la protection des espèces en mauvais état de conservation et l'autre sur la préservation des grandes zones de nidification. Ces deux textes attendront sans doute des temps électoraux meilleurs.

Benoît Hopquin

Les jumeaux de l'« armée de Dieu » birmane capturés en Thaïlande

LA PRESSE THAÏLANDAISE a rapporté, mercredi 17 janvier, la capture des frères jumeaux censés diriger une branche dissidente – dite « armée de Dieu » –, de l'insurrection karène en Birmanie. Luther et Johnny Htoo, âgés d'environ douze ans, ainsi que treize de leurs compagnons, se seraient rendus à l'armée thaïlandaise près de la frontière birmane. Née en 1997, l'« armée de Dieu » a rassemblé entre cent et deux cents chrétiens de l'ethnie karène, insurgés contre l'armée birmane et prétendument commandés par des jumeaux jugés « invincibles ». Accusée d'avoir participé à une prise d'otages en Thaïlande début 2000, cette petite troupe semblait à la dérive depuis de longs mois. Pour leur part, regroupés au sein de la KNU (Union nationale karène), des chrétiens continuent de se battre contre la junte de Rangoun. Un porte-parole militaire thaïlandais a déclaré, selon le *Bangkok Post*, que les jumeaux seraient confiés à leurs parents, réfugiés en territoire thaïlandais. – (Corresp.)

Le Concorde va subir des tests de fuite de carburant à Istres

AIR FRANCE a annoncé, mardi 16 janvier, que l'un de ses Concorde allait effectuer une série de tests au Centre d'essais en vol d'Istres (Bouches-du-Rhône). L'appareil *Fox-Bravo* décollera le 18 janvier à 12 h 30 pour rejoindre la base militaire à vitesse subsonique. Pendant une quinzaine de jours, il subira des essais destinés à vérifier l'efficacité des modifications prévues pour éviter que l'accident du 25 juillet 2000, qui a provoqué la mort de 113 personnes lors de l'écrasement d'un Concorde à Gonesse (Val-d'Oise), ne se reproduise. L'explosion d'un pneumatique avait en effet projeté des débris sur la partie inférieure de l'aile gauche, engendrant une onde de choc dans le kérosène qui aurait déchiré la paroi du réservoir qui le contenait et provoqué ainsi une très importante fuite de carburant. Pour éviter ce phénomène, les réservoirs seront donc revêtus d'un film de Kevlar et de caoutchouc destiné à amortir les ondes de choc et limiter les fuites de carburant. C'est

cette installation qui va être testée à Istres, bien que le Concorde d'essai n'en soit pas équipé. Les tests simuleront les fuites de kérosène qui pourraient se produire sur un Concorde modifié en cas d'éclatement d'un pneumatique, un incident survenu cinquante-sept fois au cours de vingt-quatre années de service de l'appareil.

La cabine du Concorde d'essai sera équipée d'un réservoir de liquide coloré simulant le carburant relié à quatre points de l'aile gauche. Lors de chaque essai durant environ une minute, l'avion roulera sur la piste d'Istres pour atteindre la vitesse d'environ 300 km/h. Une fuite sera alors simulée sur l'un des quatre points d'émission pendant quelques secondes. Des caméras fixées sur le train d'atterrissage filmeront l'écoulement du liquide sur la partie inférieure de l'aile. Dans le hangar d'essais, les traces laissées sur l'aile par le liquide coloré seront photographiées.

Michel Alberganti

Albert Foulcher a été retrouvé mort dans un appartement de Béziers

LES POLICIERS DU RAID ont retrouvé mercredi 17 janvier Albert Foulcher mort dans un appartement de Béziers. L'auteur présumé du quadruple meurtre de Narbonne, en cavale depuis une semaine, avait été formellement identifié peu avant 6 heures dans un appartement de la rue d'Auriac par les policiers du SRPJ de Montpellier. Ils l'avaient repéré en cassant la vitre d'un appartement dans lequel il avait été signalé par des témoins. L'appartement serait celui de l'une de ses ex-compagnes. Le quartier de la Grangette avait été totalement bouclé par les forces de l'ordre. En fin de matinée les policiers du RAID ont pénétré dans l'appartement et découvert le cadavre.

DÉPÊCHES

■ VACHE FOLLE : le surcoût des tests de dépistage de l'ESB sera répercuté vers l'aval de la filière, soit un supplément d'environ 2 francs par kilo de viande à payer par le consommateur, selon la Fédération du commerce et de la distribution. Les modalités du financement prendront la forme d'un accord interprofessionnel, entériné « d'ici à la fin de la semaine », a indiqué le ministre de l'agriculture, mardi 16 janvier.

Microsoft

“ Je sais pas moi... le point de penalty, il est à 9 mètres non ? ”

MSN Search est un moteur de recherche si astucieux qu'il comprend mieux et plus vite ce que vous cherchez. Ainsi, il trouve précisément la réponse à votre question : 11 mètres.

Shopping Communautés Hotmail Rechercher Money

msn.fr
Tout trouver d'un simple battement d'aile.